



22^e Année N^o 2
Avril - Juin 1935



BULLETIN^{DES} AMIS
DU
VIEX TROË



DOCUMENTS A. SALLES.

III - PHILIPPE VANNIER (1).

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs les notes, documents d'archives, pièces généalogiques, photographies, etc., qu'avait réunis notre regretté collègue M. A. SALLES, concernant Philippe VANNIER, et avec lesquels il comptait faire pour notre Bulletin un travail sur VANNIER semblable à celui qu'il avait déjà fait pour J.-B. CHAIGNEAU.

Philippe VANNIER arriva en Cochinchine avec Mgr d'ADRAN en 1789. Après un séjour ininterrompu de 36 ans, il rentra définitivement en France en 1825 avec toute sa famille.

VANNIER s'était marié à Hué en Novembre 1811 avec une Annamite appelée Magdeleine SEN, d'une vieille et honorable famille catholique de *Phường-Đúc*, ou *Thợ-Đúc*, près de Hué, et dont, quand il rentra en France, il avait déjà eu quatre enfants, un garçon, Michel, et trois filles, Magdeleine, Elisabeth, et Marie.

Le plus ancien document recueilli par M. SALLES sur la famille de VANNIER est donné dans une lettre du maire de la ville de Chateauroux (Indre), datée du 2 Mars 1921, et répondant à une demande de renseignements que lui avait adressée M. A. SALLES par lettre du 23 Février 1921.

I - DOCUMENTS CONCERNANT LES ORIGINES DE PHILIPPE VANNIER

Document 1.

Département de l'Indre

Ville de Chateauroux
Bureau d'Etat Civil.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ.

Chateauroux, 2 Mars 1921

Monsieur SALLES
Inspecteur des Colonies en retraite
Paris

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre lettre en date du 23 Février dernier, que les recherches faites dans nos

(1) Documents mis en ordre et présentés par M. H. COSSERAT.

Archives n'ont pas permis de retrouver trace de la naissance de François VANNIER, qui serait né vers 1732 dans notre ville.

Les registres des paroisses de l'époque sont malheureusement, incomplets. Pour l'une d'elles, notamment, les actes dressés du 14 Avril 1732 au 13 Janvier 1738 manquent entièrement.

Nous avons retrouvé en 1733 :

Jean-Baptiste VANNIER, né le 24 Janvier 1733, de Jean-Baptiste et de Catherine GALLAS, et en 1734, un VANNIER Jean, né le 12 Juin 1734 des mêmes parents.

Il est possible que les Archives départementales soient en possession de documents permettant de retrouver la date qui vous intéresse.

Avec mes regrets de n'avoir pu vous donner satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, mes distinguées salutations.

Pour le Maire absent :
L'Adjoint

Signé : ILLISIBLE.



Document 2.

Mairie d'Auray
(Morbihan)

22 Juillet 1760

—

Mariage

VANNIER - JOUANNIC

—

EXTRAIT
du registre « Mariages »
(Année 1760)

L'an de grâce mil sept cent soixante et le vingt-deuxième jour du mois de Juillet, après avoir publié au prône de notre grand'messe paroissiale, savoir le vingtième du dit mois, par un ban seulement, ayant obtenu dispense des deux autres de Monseigneur l'Evesque de Vannes, du mariage à contracter entre le sieur François VANNIER et demoiselle Vincente Françoise JOUANNIC, sans opposition ni empêchement civil ou canonique, je soussigné, après avoir interrogé le susdit François VANNIER, fils de Jean Gaston et de Catherine GALLAS, originaire de Châteauroux en Bary, diocèse de Bourges, âgé de vingt-huit ans, d'une part, et lasusdite Vincente Françoise LE JOUANNIC, fille majeure de feu Jean et de Perrine LE BIDER, originaire de la paroisse de Pluneret, et domiciliée à celle de Saint-Gildas d'Auray, âgée de vingt-sept ans, après avoir obtenue la dispense

de domicile et permis de passer outre, je les ai solennellement mariés par parole des présents, ai ensuite célébré la Sainte Messe en laquelle je leur ai donné la Bénédiction nuptiale, en présence des soussignés, selon la forme et les cérémonies prescrites par notre Mère la Sainte Eglise.

Ont signé : VANNIER, Vincente JOANIS (1), Marie Thérèse LEAUTÉ, J. JEHANNIBR, LOISEAU, LE ROCH, LE ROCH, Recteur [une signature illisible].

Pour extrait conforme :

Signé : ILLISIBLE.

Cachet de la
Mairie d'Auray
(Morbihan)



Document 3. - Extrait des Registres du Parlement.

Vu par la Cour la requête de messire Julien LE ROCH, recteur de la paroisse de St Gildas d'Auray, tendante pour les causes y contenues à ce qu'il plût à la Cour voir à la dite requête attachée une copie imprimée de l'arrêt du 23 Décembre 1766 y ayant égard et à l'exposé ordonne [?] que pour prévenir à réparer les omissions, les erreurs et les irrégularités qui peuvent se trouver dans les registres de la paroisse de St. Gildas d'Auray conformément au procès-verbal qui en auroit été dressé en présence des juges du lieu, les pères et mères, les parents, les amis, les voisins et généralement tous les intéressés seroient convoqués pour trois Dimanches consécutifs au prône de la Grand'Messe pour dans les délais qu'il plairait à la Cour fixer, comparaître devant le suppliant ou ses curés et y faire leur déclaration sur le fait des mariages, baptêmes, et sépultures dont les actes n'ont pas été enregistrés ou ne l'auraient été que d'une manière défectueuse, que le suppliant ou ses curés recevraient sans frais, seroient insérés dans l'ordre de leur date et relativement à chaque année sur un registre chiffré millesimé fourni par le général pour demeurer joint aux autres registres de la paroisse....

La Cour ordonne que les pères et mères, etc, etc.

Fait en Parlement à Rennes, le 9 Décembre 1767.

Transmis à la fin du Registre des actes de baptêmes et mariages de 1762, et suivi d'une série d'actes.

(1) L'acte reproduit ici donne trois formes différentes pour le nom de la conjointe.

(L'acte de baptême de Philippe VANNIER ne se trouve pas parmi les actes ajoutés, ni en 1761, ni en 1763, 64, 65, 66-70. Aucun acte décès VANNIER jusqu'en 1778/ 1 « 1779/ 0 » 1780).



Document 4. - Naissance.

Pluneret, 3 Juillet 1733.

JOANNIC Vincente Françoise - fille de Jean JOANNIC et de Perrine LE BIDER, du village de Kerbellec.



Document I. - Naissance.

VANNIER Philippe, 1762.

Aucun document à Auray St Gildas 1761-70-85 inclus.

Aucun document à Auray St Goustan 1762.



Document 6.

Auray (St Gildas), 8 Mai 1762

Vincente VANNIER.

Sa signature figure au pied d'un acte de baptême d'un fils de Julien Daniel et Jeanne Joseph Burguin.

Anne Renée Jouhannic, veuve de Messire Joseph Christophe de Keriargon, âgée d'environ 81 ans, décédée le 7 Septembre 1759.



Document 7.

Auray (St. Gildas), 13 Novembre 1777.

L'an de grâce 1777, le jeudy, 13 Novembre, a été par moi, curé de Saint-Gildas d'Auray, soussigné, ondoyé une fille née aujourd'hui à six heures du matin du légitime mariage du sieur François Joseph VANNIER, Capitaine général des cinq grosses fermes du Roi, et de demoiselle Vincente Françoise JOUANNIC, les père et mère demeurants rue Sablen, et ce par permission de Monsieur l'Abbé de la Villagonon, Vicaire général de ce diocèse, en date du premier d'Octobre dernier, pour le délai des cérémonies, jusqu'à un an.

Présents le père, Philippe VANNIER, frère de l'enfant, qui signent.

V A N N I E R

VANNIER fils

Guillemay DUFAU

Morte 22 Août suivant
à Pluneret.

C u r é



Document 8. - Décès.

Auray, 19 Germinal an 4 (8 Avril 1796).

JOUANNIC Vincente Françoise, âgée de 62 ans, native de Pluneret, domiciliée d'Auray, fille de feu Jean JOUANNIC et de feu Perrine LE BILER, épouse de François VANNIER, « contrôleur de Brigade des Douanes nationales du district d'Auray », « décédée en sa demeure rue du Château ».

Ainsi dit : « Mog Louis Laurent, officier public de la Commune d'Auray ».

Document 9. - Décès.

Auray, 11 Nivôse an 9 (31 Décembre 1800).

VANNIER François.

Contrôleur de Douanes Nationales à cette résidence, fils de feu Jean Gaston VANNIER, et de Thérèse GALLAS.

Né sur la commune de Châteauroux, Indre, en 1732.

Marié à Auray.

Veuf de Vincente Françoise JOUANNIC.

Déclaration faite par Marie BRINE, fille de confiance chez le dit VANNIER, âgée de 40 ans, en présence de deux préposés des Douanes.



Des neuf documents ci-dessus, il est permis de conclure que Jean-Baptiste VANNIER et Catherine GALLAS sont les grands-parents, et que François VANNIER et Vincente Françoise JOHANNIC sont le père et la mère de Philippe VANNIER.

M. SALLES n'a pas retrouvé l'acte de baptême de Philippe VANNIER, mais parmi les documents ci-dessus on a pu voir la signature de Philippe VANNIER figurant dans des actes où il est déclaré « frère de l'enfant » issu de François VANNIER, Capitaine Général des cinq grosses fermes du Roi, et de Vincente Françoise JOHANNIC.

De plus le Document 3 nous fait connaître que de nombreuses lacunes existent dans les registres des paroisses pour les années 1761, 62, 63, etc.

Comme la date présumée de la naissance de Philippe VANNIER est 1762, on s'explique pourquoi les recherches de M. A. SALLES ont été vaines à ce sujet.

L'ascendance de Philippe VANNIER s'établirait donc comme suit :

Grand-père : Jean-Baptiste (Document 1) ou Jean Gaston (Document 2)
VANNIER.

Né ? ; + ? ; originaire de Châteauroux en Bary, diocèse de Bourges.

Grand-mère : Catherine GALLAS, originaire de la paroisse de Pluneret (Documents 1 et 2).

Père : François Joseph VANNIER, Capitaine Général des cinq grosses fermes du Roi (Documents 3 et 4).

Mère : Vincente Françoise JOUANNIC (Documents 3 et 4).

II. - DOCUMENTS CONCERNANT LES FRERES ET SOEURS DE PHILIPPE VANNIER

Document 10. - Décès.

Pluneret, 21 Aoust 1778.

VANNIER Marie Anne, fille de François Joseph VANNIER, Capitaine Général des cinq grosses fermes du Roy, et de Vincente Françoise JOHANNIC, « ses père et mère, de la paroisse de St. Gildas d'Auray », « décédée hier chez sa nourrice à Ste Anne, âgée de neuf mois et neuf jours ».

★★

Document 11. - Décès.

Auray St Gildas, 15 Juillet 1779.

VANNIER Amand, âgé de 7 ans et demi, fils de François VANNIEK, Capitaine Général des cinq fermes du Roy dans le département d'Auray, et de Demoiselle Vincente JOANNIC.

Ont assisté au convoi :

Marie Anne LE FLOCH,

Anne LE GOVIC, lesquelles ont déclaré ne savoir signer.

★★

Document 12. - Décès.

Auray St Gildas, 7 Août 1791.

VANNIER Françoise Vincente, fille du Sieur François VANNIER, « Capitaine Général des domaines nationales », et de Vincente Françoise JOUANNIS, « native de la paroisse de Saint Servan, évêché de Saint Malo », « âgée d'environ vingt et un ans », par conséquent née à St Servan en 1770.

★★

Document 13. - Décès.

Auray St Gildas, 23 Fructidor an 2 (9 Septembre 1794).

VANNIER Perrine Yvonne, âgée de 28 ans, « originaire de la paroisse si devant Saint Enogat de Fort-Malo, département de

l'Isle et Villaine », épouse de Claude Michel GUÉRIN, originaire et domicilié d'Auray, fille de François VANNIER, et de Vincente Jeanne Françoise JOUANNIC, décédée en sa demeure, rue de la Montagne.

Témoin : Marie Louise Jacquette BONNAUD, cousine.

III. - DOCUMENTS CONCERNANT PHILIPPE VANNIER ET MAGDELEINE SEN.

Document 14

du 10 Mai 1926
Transcription de
l'acte de mariage
Philippe VANNIER
et
Magdeleine SEN
et
acte de naissance
de leurs 4 enfants.

(sic)

Délivré sur libre en
vertu des articles 16
de la loi du 6 Bru-
maire et 64 de la
loi du 28 Fructidor
an VII.

Acte de mariage de Philippe VANNIER et de
Magdeleine SEN.

MAIRIE DE LORIENT

EXTRAIT du Registre des Actes de Mariage
de la Ville de Lorient (Morbihan) pour
l'année 1826, où est écrit ce qui suit :

L'an mil huit cent vingt-six, le dix Mai, par
devant nous Jean Marie Jehanno, adjoint à la
Mairie de Lorient, faisant les fonctions d'officier
de l'Etat civil, en vertu de délégation spéciale
de Monsieur le Maire, s'est présenté Monsieur
Philippe VANNIER, Grand Mandarin du Roi de
la Cochine (sic) à Hué au dit Royaume de la
Cochinchine, de retour en France et revenu à
Auray, le vingt huit Décembre mil huit cent
vingt cinq, et ayant intention de résider à
Lorient avec sa famille. Lequel, en exécution des articles 170 et
171 du Code, a déposé, Primo, l'acte de son mariage contracté
suivant les cérémonies de l'Eglise Apostolique et Romaine entre lui
et Demoiselle Magdeleine SEN, fille de Monsieur DÔNG et de Madame
DÔNG, son épouse, contracté le douze Novembre mil huit cent onze
devant Monseigneur l'Evêque de Vêren. Secundo, l'acte de naissance
de son fils Michel, né le douze Octobre mil huit cent douze. Tertio,
celui de sa fille Magdeleine, née le onze Novembre mil huit cent
quatorze. Quarto, celui de sa fille Elizabeth, née le neuf Novembre
mil huit cent seize. Tous les trois actes délivrés par le même
Monseigneur l'Evêque, desquelles quatre pièces il nous a requis de
faire de suite la transcription sur les registres de mariage de la ville
de Lorient son présent domicile, à l'effet de jouir pour lui et sa
famille du bénéfice de la loi. Lesquelles pièces paraphées par nous et

Monsieur VANNIER ont été annexées au Registre pour être déposées au Greffe des Tribunaux.

(Suivent : 1^o acte de mariage,
2^o acte de naissance de Michel,
3^o acte de naissance de Magdeleine,
4^o acte de naissance d'Elizabeth.)

Dont acte que nous avons lu au comparant qui l'a signé avec nous ;

(signé) P. VANNIER

JEHANNO, adjoint.

(Registre des Mariages, 1826 (Etat civil) f^o 26
(Greffe))



Document 15

du 6 Juin 1842 Acte de décès de Philippe VANNIER.
Philippe VANNIER. MAIRIE DE LORIENT

EXTRAIT du Registre des Actes de Décès
de la Ville de Lorient (Morbihan) pour
l'année 1842, où est écrit ce qui suit :

Délivré sur libre
en vertu des articles
16 de la loi du 16
Brumaire et 64 de
la loi du 28 Fructi-
dor an VII.

L'an mil huit cent quarante deux, le six Juin,
à deux heures du soir, par devant nous Paul
Marie Dominique Maximilien Chanu de Limur,
Chevalier de la Légion d'Honneur, Adjoint à la
Mairie de Lorient, faisant les fonctions d'officier
de l'État civil en vertu de délégation spéciale de

Monsieur le Maire, sont comparus Messieurs Narusse HAMEL, âgé de
quarante-deux ans, Procureur du Roi près Le tribunal de première
instance de Lorient, et Casimir Marcel Baudouin de Maisonblanche,
âgé de cinquante-cinq ans, propriétaire, les deux domiciliés en cette
ville et amis du décédé, lesquels nous ont déclaré que ce jour à onze
heures du matin Monsieur Philippe VANNIER, né à Locmariaquer
(Morbihan) le six Février mil sept cent soixante deux, ex Grand
Mandarin du Roi de la Cochinchine, Chevalier de la Légion d'Hon-
neur et de Saint-Louis, domicilié en cette ville, fils légitime de Fran-
çois VANNIER et de Vincente JOANNIS, marié à Madame Magdeleine
SEN, est décédé rue du Port numéro trente-sept, ainsi que nous nous



Planche X. — Philippe Vannier (1762 -1842), vers 1835
(Reproduction en couleurs d'un tableau de 0m.87 sur 0m.65,
appartenant à M. Auguste Vannier, petit -fils de Ph. Vannier.)

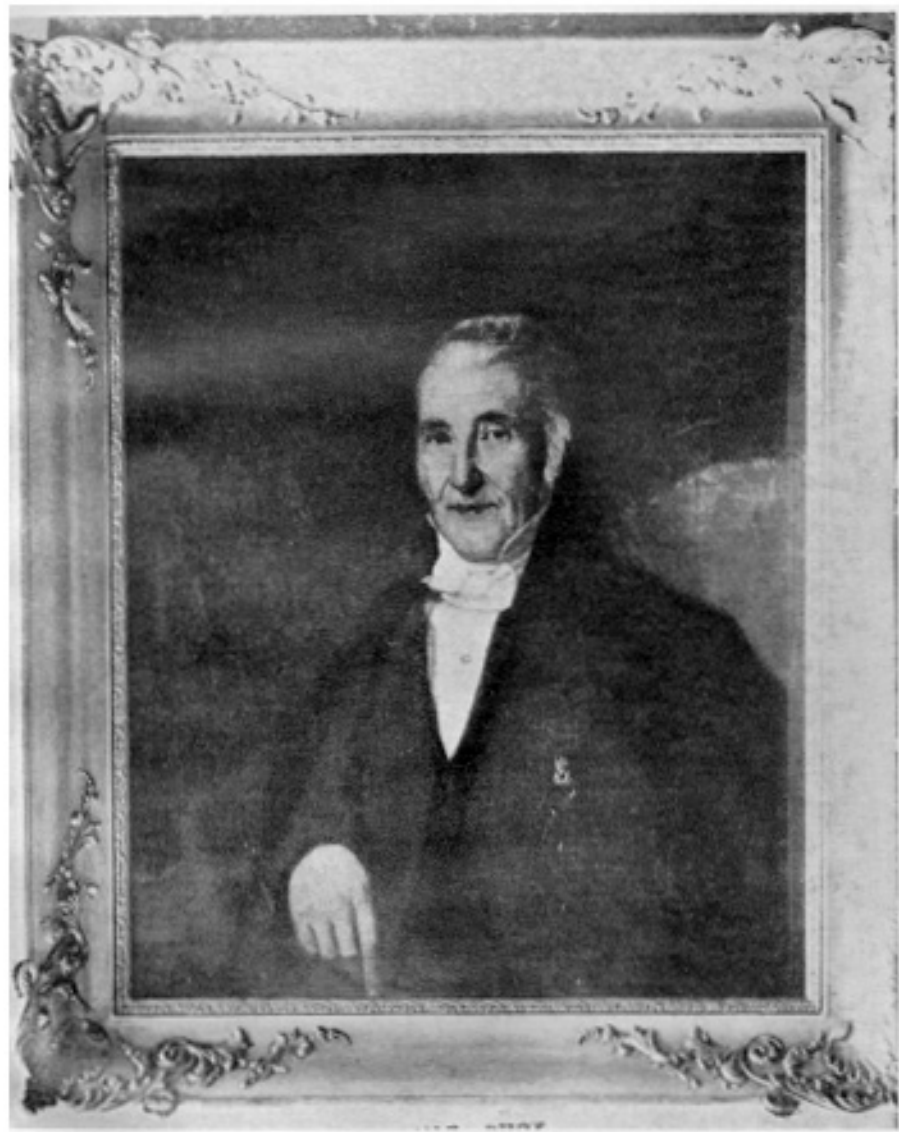


Planche XI. — Philippe Vannier
(Reproduction en noir du même tableau que Planche X.)



Planche XII. — La famille Vannier (?) à Hué, vers 1818
(Peinture chinoise sur verre, appartenant à M. Auguste Vannier.



Planche XIII. — Magdeleine (ou Elizabeth) Vannier (?).
(Filles de Philippe Vannier et de Magdeleine Sen , vers 1825
(Peinture chinoise sur verre, appartenant à M. Auguste Vannier.



Planche XIV. — Elizabeth (ou Magdeleine) Vannier (?)
(Voir la note à la Planche XIII.)



Planche XV. — Magdeleine Sen (1791 -1878), épouse de Philippe Vannier, vers 1875 (Photographie appartenant à M. Auguste Vannier.)

en sommes assuré, dont acte que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite :

V. P. Chenu de LIMUR

C. Baudouin de MAISONBLANCHE ,
N. HAMEL

Cachet de la
Mairie de
Lorient

Vu pour copie certifié conforme
à l'original présenté
et rendu.

Lorient, le 16 Septembre 1918.

Signé : ILLISIBLE

Document 16.

Magdeleine
SEN-DONG.

Acte de décès de Magdeleine SEN-DONG
MAIRIE DE LORIENT.

EXTRAIT du Registre des Actes de Décès de
la Ville de Lorient (Morbihan) pour l'année
1878, où est écrit ce qui suit :

Delivré sur libre
en vertu des articles
16 de la loi du 16
Brumaire et 64 de
la loi du 28 Fruc-
tidor an VII.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le sept
Avril, à neuf heures et demie du matin, par
devant nous, Alphonse Gustave BACHELOT-
VILLENEUVE, Adjoint à la Mairie de Lorient
faisant les fonctions d'officier de l'État civil, en
vertu de délégation spéciale de Monsieur le Maire, sont comparus :
Emille VANNIER, âgé de trente-six ans, lieutenant de Vaisseau, et
Christophe Le Nepvon de CARFORT, âgé de trente et un ans, ban-
quier, les deux domiciliés à Lorient, le premier petit-fils, le second
ami de la décédée, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier, à
sept heures du soir, Magdeleine SEN-DONG, propriétaire, née à Hué
(Cochinchine), âgée d'environ quatre-vingt-sept ans, domiciliée à
Lorient, veuve de Philippe VANNIER, fille de feu SEN-DONG et de
feue DONG, est décédée en cette ville, rue du Port, numéro trente-
sept, ainsi que nous en sommes assuré, dont acte que les décla-
rants ont signé avec nous, après lecture faite :

E. VANNIER, C. Le Nepvon de CARFORT.

A. BACHELOT-VILLENEUVE.

Cachet de la
Mairie de
Lorient

Vu pour copie certifié
conforme à l'original présenté et rendu.
Lorient le 16 Septembre 1918.

L'Adjoint délégué,

Signé : ILLISIBLE

IV. - DOCUMENTS CONCERNANT LES ENFANTS
DE PH. VANNIER ET DE MAGDELEINE SEN.

Document 17.

Documents du Greffe du Tribunal de Lorient.

308 m/m x 208 m/m (feuille pliée).

1° Naissance : VANNIER, 9 Novembre 1816, Elizabeth.

2° Naissance : VANNIER, 11 Novembre 1814, Magdeleine.

3° Mariage : VANNIER, 12 Novembre 1811, Ph. VANNIER - Magdeleine SEN.

4° Naissance: VANNIER, 12 Octobre 1812, Michel (papier chinois légèrement vergé ; feuilles peut-être extraites d'un registre à feuilles rouges.)

Document 18. - Naissance.

Hué, 27 Décembre 1822.

VANNIER, Marie, née à Hué, fille de Philippe VANNIER, ancien Grand Mandarin de la Cochinchine, et de dame Magdeleine SEN, propriétaire, demeurant à Lorient, rue Prisonnière, maison Amelot.

Jugement du 31 Mai 1826, du Tribunal de Lorient, transcrit au registre des naissances de 1826, le 7 Juin 1826, f° 58.

Avoué de Ph. VANNIER: M. Louis Jacques Marie PIERRE.

Note. - Mgr. LA BARTETTE mourut le 6 Août 1823. Ce fait explique peut-être que VANNIER, pour Marie, comme CHAIGNEAU pour Jean, n'ait pas rapporté d'acte de baptême.

★★

Document 19. - Naissance.

Lorient, 19 Juillet 1827.

VANNIER Adèle Louise, née à Lorient, fille de Philippe VANNIER, Rentier, Chevalier de la Légion d'Honneur, et de Magdeleine SEN mariés à Hué le 12 Novembre 1811.

Témoins :

J.-B. CHAIGNEAU, ex Consul en Cochinchine, propriétaire, Chevalier de Saint Louis et de la Légion d'Honneur. 57 ans.

Louis Marie GUILLON, Capitaine de Frégate en retraite, Chevalier de Saint Louis et de la Légion d'Honneur. 59 ans.

Signature : J.-B. CHAIGNEAU
L. GUILLON.



Planche XVI. — Michel Vannier (1812 -1889), fils aîné de Philippe Vannier et de Magdeleine Sen (D'après une Photographie prise en 1863,avec celle des Ambassadeurs annamites. — Archives du Muséum : Anthropologie.)



Planche XVII. — Michel Vannier (Voir la note à la Planche XVI.)



Planche XVIII. — Marie Vannier (1822 -1882), fille de Philippe Vannier et de Magdeleine Sen (D'après une Photographie prise en 1863,avec celles des Ambassadeurs annamites. — Archives du Muséum : Anthropologie.)



Planche XIX. — Marie Vannier (Voir la note à la Planche XVIII.)



Planche XX. — Marie Vannier (Voir la note à la Planche XVIII.)



Planche XXI. — Madame Tilman -Delisle,
née Magdeleine Vannier(1814 -1902),
fille aînée de Philippe Vannier et de Magdeleine Sen
(Photographie prise vers 1897.
A côté d'elle, M. Auguste -Louis Vannier.)



Document 20. - Naissance.

Lorient, 24 Mars 1831.

VANNIER Eugène Auguste, fils de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN, mariés à Hué le 12 Novembre 1811.

Assistants :

VANNIER Michel, frère de l'enfant.

VANNIER Elisabeth, sœur de l'enfant.

Signature : M. VANNIER

E. VANNIER.



Document 21 : - Mariage.

21 Août 1833.

VANNIER Magdeleine, née à Hué le 11 Novembre 1814, fille de Ph. VANNIER, ancien Grand Mandarin, chevalier de la Légion d'Honneur, 71 ans, et de Magdeleine SEN ; et BERNHARD Jean Baptiste Lucien, Commis Principal de la Marine, né au Port-Louis le 4 Nivôse an 7 (24 Décembre 1798), et domicilié à Lorient, fils de Dame Marie Louise LE COUVREUR décédée.

Témoins :

Henry LABLANCHETAIN. Capitaine de Vaisseau en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Louis Eugène CHAIGNEAU, Vice-Consul en disponibilité, Chevalier de la Légion d'Honneur, 34 ans.



Document 22. - Mariage.

Lorient, le 17 Septembre 1838.

VANNIER Michel, né en Cochinchine en 1812, Commissaire Priseur, fils de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN-DONG, présents

Et Baudouin de Maisonblanche Marie Emmanuelle Catherine, née à Lorient le 18 Août 1821, fille mineure, assistée de son père, Casimir Marcel Baudouin de Maisonblanche, domicilié à Lorient, et de Rogon de Carcaradec Louise Agathe, décédée à Lorient.

Témoins :

C. Louis de MAISONBLANCHE, 22 ans, frère ; Benjamin HUÉ, 34 ans, Substitut du Procureur du Roi à Lorient ; Alexis CAUZIQUE, 55 ans, propriétaire à Auray, cousin de l'époux.

Signatures : VANNIER (Michel)

Ph. VANNIER

SEN-DONG.



Document 23. - Mariage.

4 Avril 1842.

VANNIER Elisabeth, née en Cochinchine le 9 Novembre 1816, fille de Philippe VANNIER, propriétaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, « Consentant par acte, au rapport de Deschiens aîné et son Collègue, notaires à Lorient, en date du 2 de ce mois », et de Magdeleine SEN-DONG « présente », et GRIMAULT Lucien, né à Lannion, le 19 Floréal an 8 (9 Mai 1800), y domicilié, Avoué, fils de Y. M. Grimault et de Julie Hyacinthe Baudouin, décédés à Lannion.

Témoins :

Casimir Marcel Baudouin de MAISONBLANCHE, 54 ans, oncle de l'époux ; Olimpe Yves Marie CRIMAULT, 43 ans, notaire à Perros ; Michel VANNIER, 29 ans, Commissaire Priseur, frère.

Signature : L. GRIMAULT DE LA NOE,

VANNIER,

M. VANNIER.



Document 24. - Mariage.

8 Août 1843.

VANNIER Marie, née à Hué le 27 Décembre 1822, fille de feu Philippe VANNIER, et de Magdeleine SEN, propriétaire, et MICHAU Pierre Baptiste, né à Lorient le 19 Décembre 1814, négociant, fils de Pierre Jean MICHAU, négociant, tous deux domiciliés à Pont-Scorff (Morbihan) et de BESCOND Désirée, décédée.

Témoins :

Pierre CHABRIE, Commis Principal de la Marine, oncle du mari ; Auguste MICHAU, Capitaine de Corvette, oncle du mari ; Michel VANNIER, Commissaire Priseur.

Signatures : M. VANNIER.

VANNIER

Vve VANNIER



Document 25. - Mariage.

30 Mai 1846.

VANNIER Magdeleine, née à Hué le 11 Novembre 1814, fille de Philippe VANNIER, et de Magdeleine SEN DONG, veuve de Lucien BERNHARD, décédé à Brest le 17 Février 1838, et TILMAN-DELISLE Onésime Cosme Marie, né à Elveu (Morbihan) le 27 Février 1811, Percepteur à Guéméné (Morbihan), y domicilié, fils de J. M. TILMAN-DELISLE, rentier, domicilié à Guéméné, et de J. F. SIMON décédée.

Témoins :

Jean Colombon le BOUCHER, Notaire à Cléguérec (Morbihan), beau-frère de l'époux ; Michel VANNIER, Commissaire Priseur, frère de l'épouse ; P. A. MICHAU, Capitaine de Corvette ; Henry François DESCHIENS, 42 ans, Notaire.

Signatures : Vve VANNIER,
VANNIER,
E. VANNIER.



Document 26. - Mariage.

A Cléguer (?), 25 Octobre 1847.

JUBIER Marie Antoine Prosper, 30 ans, né à Lorient, propriétaire, domicilié à Cléguer (?), au lieu de Tronchâteau, veuf de M. L. BRINON, décédée à Paris ; et VANNIER Adèle Louise, 20 ans, rentière, née et domiciliée à Lorient, fille de Ph. VANNIER et de Magdeleine SEN, « ici présente ».

Témoins :

Lucien GRIMAULT, beau-frère, 47 ans, demeurant à Lannion.



Document 27. - Mariage.

Lorient, le 21 Octobre 1867.

DE MARCE DES LOUPEES (Comte) Raoul Marie Michel, avec GRIMAULT DE LANOE ELISE Marie Madeleine.



Document 28. - Décès.

4 Mars 1858,

VANNIER Adèle Louise, née à Lorient, le 19 Juillet 1827, fille de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN, rentière, mariée à Cléguer

(Morbihan), à Marie Antoine JUBIER, propriétaire, décédée rue du Port 37, à Lorient.



Document 29. - Décès.

15 Mars 1889.

VANNIER Michel, Sous-Agent comptable en retraite, né en Cochinchine en 1812, fils de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN DONG, époux de M. E. C. BAUDOUIN DE LA MAISONBLANCHE, décédé rue des Fontaines N°5 (Lorient ?).

Témoins :

Léon THOMEUF, 58 ans, Docteur en médecine ;

Raymond LE GOUELLEC, Avocat, 32 ans, ami du décédé.



V . — DOCUMENTS CONCERNANT LES PETITS-ENFANTS ET ARRIERE-PETITS-ENFANTS DE PHILIPPE VANNIER ET DE MAGDELEINE SEN.

Document 30. - Naissance.

Lorient, 4 Novembre 1839.

VANNIER Eugène Philippe Marcell (sic), fils de Michel VANNIER, 27 ans, Commissaire Priseur, et de Marie Emmanuelle Catherine BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE.

Témoins :

Casimir Marcell BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE, 52 ans, propriétaire, aïeul ; Casimir Louis BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE, 23 ans, élève de l'Ecole Forestière, oncle.

Décédé le 9 Décembre 1839, à Lorient.



Document 31. - Naissance.

Lorient, 24 Janvier 1841.

VANNIER Emile Philippe, fils de Michel VANNIER, 29 ans, Commissaire Priseur, et de M. E. C. BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE, mariés à Lorient.

Décédé à Lorient le 16 Février 1841.



Planche XXII. — Emile, Philippe, Marcel Vannier (1842 -1888),
Lieutenant de Vaisseau, fils aîné de Michel Vannier,
petit -fils de Philippe Vannier
(Photographie prise vers 1875.)



Planche XXIII. — Auguste, Louis Vannier,
Rédacteur des Postes, second fils aîné de Michel Vannier,
petit -fils de Philippe Vannier
(Photographie prise en 1912.)



Planche XXIV. — Marcel, Julien Vannier,
Sous -Chef de Gare au Canal de Suez,
fils de Auguste, Louis Vannier,
(Photographie prise en Juillet 1921.)



Planche XXV. — Madame Geffroy, née Anne, Emmanuelle Vannier, fille de Auguste, Louis Vannier.



Document 31. - Naissance.

Lorient, 30 Juillet 1842.

VANNIER Emile Philippe Marcell (sic), fils de Michel VANNIER, 30 ans, Commissaire Priseur, et de M. E. C. BAUDOUIN DE MAISON-BLANCHE.

Témoins :

Casimir Marcell BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE, 55 ans, aïeul.



Document 33.

COMMUNE DE LANNION
(Côtes-du-Nord)

Acte de naissance
de

Elise Marie Magdeleine
Grimault de Lanoë.

N° 30

EXTRAIT du Registre des Actes de Nais-
sances de la Commune de LANNION
pour l'année mil huit cent quarante trois.

Du quatorzième jour du mois de Mars mil huit cent quarante trois à onze heures du matin.

Acte de naissance de Elise Marie Magdeleine GRIMAULT DE LANOË, née le jour d'hier à six heures du matin, (fille) légitime de M. Lucien GRIMAULT DE LANOË, âgé de quarante deux ans, profession d'avoué, et de Dame Elisa VANNIER, âgée de vingt cinq ans, profession de propriétaire, demeurant à Lannion.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe féminin.

La déclaration de la naissance a été faite par ledit sieur Lucien GRIMAULT DE LANOË, père de l'enfant, âgé de quarante deux ans, profession d'Avoué, demeurant à Lannion.

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré signer.

(Suivent les signatures).

Constaté suivant la loi, par moi François Xavier Louis LE Roux, premier Adjoint délégué, Officier de l'Etat civil soussignant.

Signé : LE Roux

Délivré conforme au registre pour renseignements.
A Lannion, le vingt cinq Février mil neuf cent vingt et un.

Le Maire

Signé : ILLISIBLE .

Cachet de la
Mairie de
Lannion

*
* *

Document 34. - Naissance.

Lorient, le 12 Juillet 1844.

MICHAU Octave Pierre, né à Lorient, fils de Pierre Baptiste MICHAU, négociant, 33 ans, et de Marie VANNIER, 21 ans, de Hué,

*
* *

Document 35. - Naissance.

Lorient, 3 Mai 1845.

VANNIER Marie Emmanuelle, fille de Michel VANNIER, 32 ans, Commissaire Priseur, de M.E.C. BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE

Témoins :

Casimir Marcell BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE, 58 ans, aïeul.
Emile ROGON DE CARCARADEC, 26 ans, Ingénieur des Ponts et Chaussées, oncle de l'enfant.

*
* *

Document 36. - Naissance.

Lorient, le 9 Avril 1846.

MICHAU Ulysse Pierre, fils de Pierre Baptiste MICHAU, 31 ans, Négociant, domicilié à Pont-Scorff, « momentanément à Lorient », et de Marie VANNIER.

Témoins :

Michel VANNIER, 33 ans, Commissaire Priseur, oncle.

Signatures : VANNIER.

*
* *

Document 37. - Naissance.

6 Juin 1849.

AUBIER Georges Félix Auguste, fils de Marie Antoine Prosper JUBIER, 33 ans, propriétaire, domicilié à Lorient, rue du Morbihan 55, et de Louise Adèle Vannier, mariés à Cléguer.

Témoins :

Pierre MICHAU, 34 ans, négociant à Pont-Scorff ; Marie François Félix AUBIER, 32 ans, propriétaire, tous deux domiciliés à Lorient, parenté non indiquée.



Document 38. - Naissance.

Lorient, le 4 Mai 1850.

VANNIER Auguste Louis, fils de Michel VANNIER, 37 ans, ex-Commissaire-Priseur.

Et de Marie Em. BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE, rue Poissonnière 38.

Témoins :

Marcell BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE, 63 ans, propriétaire, aïeul.



Document 39.

Lettre de M. A. SALLES au Maire de Locmariaquer.

Paris, 1^{er} Septembre 1920.

23, Rue Vaneau (7^e).

Monsieur le Maire,

Faisant des recherches sur les origines de l'action de la France en Indochine, je désirerais retrouver l'acte de baptême de *Philippe VANNIER*, qui joua un rôle important comme collaborateur de l'évêque d'Adran, en ce pays, à la fin du XVIII^e siècle.

Philippe VANNIER serait né à Locmariaquer, le 6 Février 1762.

Je vous serais très reconnaissant de me faire savoir si les Archives communales d'Etat civil permettent de remonter jusqu'à cette date. Dans le cas de l'affirmative je profiterais d'un prochain voyage à Lorient pour venir faire des recherches, ou bien vous prierais de vouloir bien faire dresser la copie d'acte qui serait nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Signé : A. SALLES

*Inspecteur des Colonies en retraite
Off. de la Légion d'Honneur.*

Réponse à la lettre ci-dessus :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les Archives communales les plus anciennes remontent à l'année 1792 et ne nous permettent pas de vous donner les renseignements que vous me demandez.

Locmariaquer, le 2 Septembre 1920:

P. Le Maire :
L'Adit. délégué
Signé : ILLIBLE.

Cachet de la
Mairie de Locmariaquer.



Document 40.

Département
du
Morbihan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LOCMARIAQUER

Le Maire de Locmariaquer
à Monsieur A. SALLES, Inspecteur des Colonies
en retraite.

ARRONDISSEMENT
DE L'ORIENT

Monsieur,

Canton d'Auray

R. 25 Mars 1921 .

Comme suite à votre lettre du 31 Janvier dernier, relative à certains renseignements que vous désirez obtenir au sujet d'un sieur Philippe VANNIER qui joua un rôle à la Cour d'Annam, j'ai l'honneur de vous informer que nous venons de compulser nos Archives (partie décès de 1743 à ce jour), et que nos recherches n'ont donné aucune suite favorable à vos désirs. Il nous eût été agréable qu'il en fut autrement.

A titre d'indication qui pour vous n'est sans doute d'aucune valeur, nous vous donnons ci-après, pour cause de similitude de nom, orthographe non comprise, l'enregistrement d'un acte de baptême que nous avons relevé : l'an de grâce *mil sept cent soixante cinq, le vingt neuf du mois d'Avril*, a été baptisée une fille née le même jour, à 5 h. du matin, du légitime mariage d'entre le sieur François VANNIER, Lieutenant principal des fermes du Roy, et de demoiselle Vincente Joannis (Mayer, lisons-nous), du bourg, on lui a imposé le nom de MARIE VINCENTE, etc, etc.

Quant au nom de GUÉRIN, il n'existe sur aucun de nos registres de décès, je me souviens bien aussi, moi qui suis né en 1847, qu'une

famille (Abréenne) (1), du nom de GUERIN, a habité Locmariaquer, pendant quelques années, mais aucun de ses membres, d'après nos registres, n'aurait été inhumé ici.

Avec mes regrets, Monsieur, de n'avoir pu contribuer à vous donner une légère satisfaction.

Je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments de parfaite considération.

23 Mars 1921.

Le Maire,

Signé : ILLISIBLE.



Document 41.

Lettre du. Maire de Locmariaquer.

Locmariaquer, le 1^{er} Avril 1921

Département
du
Morbihan
—

Monsieur A. SALLES,
Inspecteur des Colonies en retraite

ARRONDISSEMENT
DE
LORIENT
—

Commune de
Locmatiaquer.
—

Si je n'ai pas répondu plutôt à votre intéressante communication du 25 Mars dernier, cela tient à ce que nous sommes dans la période des travaux de recensement, assez laborieux, que nous devons adresser ce jour à la Préfecture, ce qui sera fait dans la soirée.

Conformément à votre désir, nous venons de revoir le dossier, des actes de baptêmes que nous possédons dans nos Archives, lequel est très incomplet, et c'est même un hasard très heureux que d'avoir trouvé l'année 1765, l'année 1762 est absente, et tant d'autres, notre petit dossier ne contient que les années suivantes dans le 17^{me} siècle : 1713, 1724, 1729, 1740, 1743, 1757, 1765, 1770, 1770, 1780, 1778, 1780, 1787, et 1790 à 1800. En vous exprimant mes regrets de n'avoir pu satisfaire vos espérances, veuillez agréer, Monsieur l'expression de ma respectueuse considération.

Le Maire

Signé : ILLISIBLE.

(1) Mot difficilement lisible.



Document 42.

MAIRIE D'AURAY
(Morbihan)
8 Mai 1762

EXTRAIT du Registre « Naissances »
(Année 1762)

Baptême Cristophe

Daniel.

L'an de grâce mil sept cent soixante deux et le huitième Mai, je soussigné ai baptisé un fils né d'hier du légitime mariage entre Julien DANIEL et Jeanne Josèphe BURGIN, ses père et mère.

On luy a donné le nom de Christophe. Parain a été Christophe BEDESQUE et maraine Marguerite DANIEL.

Ont signé : Christophe LE BÉDESQUE, Marguerite DANIEL, François ANDRÉ, Vincente VANNIER, Genevière VAURAY, J. PLUMER, DANIEL, J. M. BARRÉ, curé (Une signature illisible).

Pour Extrait conforme
Auray, le 27 Novembre 1920

Cachet de la Mairie
d'AURAY
(Morbihan)

Le Maire :

Signé : ILLISIBLE.



Document 43. - Décès.

9 Décembre 1839. VANNIER Eugène Philippe Marcell né le 4 Novembre 1839, fils de Michel VANNIER et de Marie Em. Cath. BAUDOUIN de MAISONBLANCHE.



Document 44.

VANNIER Marie, épouse MICHAU. Pas de trace de son décès à Pont Scorff jusqu'en 1919 inclus.



Document 45. - Décès.

24 Janvier 1841.

VANNIER (Anonyme), enfant sans vie, féminin ; fille de Michel VANNIER, et de M. Em. Cath. BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE.



Document 46. - Décès.

15 Février 1841.

VANNIER Emile Philippe, fils de Michel VANNIER, et de M. Em. Cath. BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE ; décédé rue du Port N° 31.



Document 47. - Décès.

A Pont Scorff, 23 Juin 1845.

MICHAU Octave Pierre, fils de Pierre Jean-Baptiste MICHAU, négociant, 33 ans, et de Marie VANNIER, 21 ans, de Hué, demeurant sur la Grand Place de Pont-Scorff.



Document 48. - Décès.

13 Octobre 1845.

VANNIER Marie Emmanuelle, née à Lorient, le 3 Mai 1845, fille de Michel VANNIER et de M. Em. Cath. BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE.

Témoins :

Christophe LE NEVEU DE COMFORT, 32 ans, Avocat, ami ; Fran. Maurice Emile ROGON DE CARCARADEC, 27 ans, Ingénieur, oncle.



Document 49. - Décès.

Lorient, 22 Septembre 1854.

MICHAU Pierre Jean, ancien maire de Pont-Scorff, négociant, né à Lorient le 2 Juillet 1784, fils de Pierre MICHAU et de Catherine Louise CROLLÉ-DUVAL, veuf de Désiré BESCOND, beau-frère de Marie VANNIER.



Document 50. - Décès.

Pont Scorff. 20 Mai 1864.

MICHAU Pierre Jean-Baptiste, fils de Pierre Jean MICHAU et de Désirée BESCOND, époux de Marie VANNIER, Commissaire en farines.



Document 51.

Acte de décès de TILMAN-DELISLE, Edouard.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Colonie ou Protectorat
de la
Cochinchine

Ministère des Colonies

Commune ou Circonscription
de Saigon

ARCHIVES COLONIALES

(Dépôt des papiers publics des Colonies,
créé par édit du mois de Juin 1776.

Année 1873

Date de l'acte : 25 Juillet

F^o 26 N^o

BULLETIN DE DÉCÈS

Nom et prénoms : TILMAN-DELISLE Edouard Joseph Onésime, du sexe masculin, né le huit Mai mil huit cent quarante sept, à Guéméné, Arrondissement de Napoléonville, Département du Morbihan, (1) célibataire, domicilié à Saigon ; fils de TILMAN-DELISLE Edouard Joseph Onésime, *Médecin auxiliaire*, et de VANNIER, Magdeleine, domiciliés à Guéméné.

Décédé le vingt cinq Juillet mil huit cent soixante treize à cinq heures et demie du matin, à Saigon (Cochinchine).

Délivre à Paris, le vingt neuf Janvier mil neuf cent vingt et un.

Cachet du Ministère
des Colonies
Bureau du Cabinet
2^e Section

*P. le Sous-Chef du bureau, Archiviste-
Bibliothécaire et p.o.*

Signé : G. GASIS.

* * *

Document 52. - Décès.

Lorient, le 16 Septembre 1873.

JUBIER Georges Félix Auguste, Ecrivain de Marine, né à Lorient le 6 Juin 1849, célibataire, fils de Marie Antoine Prosper AUBIER et de feu Louise Adèle VANNIER, décédé rue du Port 37.

Témoins :

Lucius Louis Elie GUILLARD, 28 ans, Commis du Commissariat de la Marine, ami.

(1) Célibataire, époux ou épouse, veuf ou veuve, ou sans renseignement



Document 53. - Décès.

A Cléguer, 10 Janvier 1877.

JUBIER Marie Antoine Prosper, né à Lorient, 60 ans propriétaire, époux de BARANGER, L.,A., veuf en premières noces de BRISSON M., L., veuf en secondes noces de VANNIER, Adèle, Louise.

Note. - Pas de décès d'un fils Julien VANNIER à Cléguer jusqu'en 1893 inclus.

VI. - LETTRES DIVERSES.

Document 54. - AURAY le

A Son Excellence

Monseigneur le Ministre de l'Intérieur

Philippe VANNIER d'Auray, employé de la Marine militaire, après avoir fait les campagnes sous les ordres de M. DORVILLIERS, celles de 1779, 1780, 1781 avec M. DE GRASSE, parti de France le 28 Mars 1788. Arrivé à Pondichéry, l'évêque d'Adran, ministre du Roi de Cochinchine, engagea le Sieur VANNIER à suivre la première destination de l'expédition pour la Cochinchine ; en conséquence ils partirent de Pondichéry et débarquèrent à Saygon où se trouvait le Roi, qui venait de reconquérir cette province : ce prince trouva dans les connaissances de quatorze officiers, et quatre-vingts soldats des secours tels qu'ils l'aidèrent à remonter sur son trône. Le pays devenu tranquille, les Français s'y établirent, tous y sont morts à l'exception des sieurs VANNIER et CHAIGNEAU.

M. VANNIER de ce moment joua un rôle d'autant plus intéressant qu'il se trouva placé près du Souverain, aussi en fut-il récompensé par la charge de mandarin, de la 8^{ème} classe, et la confiance particulière du monarque. Les 34 ans qu'il vient de passer en Cochinchine ont été employés à faire valoir la nation française soit auprès du prince soit auprès de ses sujets ; le Sieur VANNIER n'eût pas sacrifié toute sa vie en restant si loin de son pays s'il n'avait l'espoir de lier des relations de commerce également très avantageuses aux deux royaumes. Il en est d'autant plus certain, que les rois de Cochinchine (1) ne peuvent souffrir les Anglais.

(1) Barré : « craignent et détestent. »

Le vieux Roi, ami des Français étant mort, son fils lui succédant, M. VANNIER, après avoir épousé une Cochinchinoise chrétienne, et en ayant six jeunes enfants, a voulu donner une éducation française et religieuse à sa nombreuse famille, en conséquence, il a demandé au nouveau Roi, la permission de revenir en Europe, ce qui lui a été accordé. Le Roi avant son départ lui a fait promettre de lui renvoyer ses enfants, afin de rapporter en Cochinchine nos connaissances d'Europe, qui seront utiles à son pays et faciliteront les relations commerciales entre les deux royaumes.

L'ancien roi qui ne connaissait que la famille des Bourbons disait quelques fois au Sieur VANNIER en lui parlant du conquérant Bonaparte, qu'il comparait à Timour et à... (2) Il, qu'il ne rétablirait de relations avec la France, qu'autant que les Bourbons reviendraient sur le trône.

Quand M. de Kergariou, à la Restauration, vint en Cochinchine, M. VANNIER fut le recevoir au nom du Roi ; M. de Kergariou ne fut pas admis auprès de sa personne, pour défaut des formes du cérémonial, n'ayant pas de lettres de créance.

Avant sa mort le roi avait assuré M. VANNIER qu'il l'enverrait en France, avec une ambassade, pour remercier Louis XVIII de l'avoir aidé anciennement à reconquérir son royaume, avec la poignée de Français qui y étaient venus en 1788.

Le Sieur VANNIER espère que ses longs services en Cochinchine, joints à ceux qu'il avait rendus dans la Marine, lui mériteront de Son Excellence, la faveur de lui demander une place à l'Ecole des Langues orientales pour son fils âgé de 14 ans. Ce jeune homme lit et écrit très facilement le chinois et le cochinchinois. L'habitude de ces langues peuvent devenir utile à la France, si elle a besoin d'envoyer dans l'Inde un homme dont la famille est connu du roi de Cochinchine, et dont les habitudes du pays et le parler lui sont familiers.

Il prie Son Excellence de vouloir bien accorder à sa fille aînée âgée de 10 ans, une place dans le Pensionnat Royal de S^t Denis ; père d'une nombreuse famille, il est revenu en Europe avec la certitude que ses longs services ne seront point oubliés. Il est membre de la Légion d'Honneur, récompense qui lui a été rapportée d'Europe en 1818.

Dans cette heureuse attente, il a l'honneur d'être de Son Excellence le très humble et très obéissant serviteur et compatriote.

VANNIER
à Auray

Jean Lebarbette, par la Miséricorde de Dieu & la grâce du Saint Esprit, Apôtre,
Evêque de Vienne & Vicaire Apostolique de Cochinchine, du Cambodge & du Siam, certifions à qui
appartendra, que le Douze Novembre mil huit cent onze, après nous être assurés qu'il n'y avait
aucun Empêchement Légitime de Mariage entre Messieurs Philippe Vannier Grand Mandarin
du Roi de Cochinchine, & Mademoiselle Magdeleine Sen fille de Monsieur Dong Grand Cadeau
et de Madame Dong son épouse, & avoir reçu véritablement leur consentement mutuel dans l'Eglise
de la chrétienté de Phu Cam, en présence de Monsieur Jean Baptiste Chaigneau Grand Mandarin
du Roi de Cochinchine & Monsieur Paul Thuan chef de la dite chrétienté, nous avons ben
dicté solennellement ledit Mariage, selon le rit de la très Sainte Eglise, notre Mère, pendant la
célébration de la Sainte Messe.

Donné en Cochinchine, sous notre Sceau, le Contre-Sceau & notre Signature,
l'impression de notre Sceau le huit du mois de Mars mil huit cent vingt-un.

+ Jean Evêque de Vienne Vicaire Apostolique de
Cochinchine, du Cambodge & du Siam

par Monsieur
Paul Thuan Secrétaire

Mariage de Ph. Vannier avec Mag. Sen, 12 Nov. 1811.

Jean Labatelle, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège apostolique, Evêque
de Yéou et Vicaire apostolique de Cochinchine, du Camboge et Camboja, testateur à qui il appartient
que la fille légitime et naturelle de Monsieur Philippe Vannier grand Mandarin d'Empire de Cochinchine
et de Madame Magdeleine Sen son épouse fille de Monsieur Ding grand Catibute et de Madame
Ding son épouse, est née le soir du mois de Novembre mil huit cent quatorze, et a été baptisée par
un prêtre Cochinchinois, lequel a donné le nom de Magdeleine; le Mariage a été Mademoi-
selle Sen.

Donné en Cochinchine, sous notre sceau, le Centre-vingt de notre règne; et l'impresion
de notre Sceau, le huit du mois de Mars mil huit-cent Vingt-cinq.

+ Jean Evêque de Yéou, Vicair Apostolique de
Cochinchine du Camboge et Camboja

Par Monseigneur
Paul Xirinacé

Naissance de Magdeleine Vannier, 11 Nov. 1814.

2ème
Jean Labatelle, par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint Siège Apostolique, Evêque
de Yloc et Vicarius apostolique de Cochinchine, du Cambodge et de la Campie, certifie à qui il appur-
tiendra que la fille légitime et naturel de Monsieur Philippe Vannier, Grand Mandarin, du
Roi de Cochinchine et de Madame Magdeleine Sen, sa Epouse, fille de Monsieur Roy, Grand
Catholique et de Madame Sen, sa Epouse, est née le neuf Novembre mil huit cent seize,
et a été baptisée par un prêtre Cochinchinois, on lui a donné le nom d'Elizabeth, sa
Marraine a été Madame Catig.

Donné en Cochinchine, sous notre Seing, le Contre-Seing de notre Secrétaire M.
Laperron, de notre lieu, le huit de mois de Mars mil huit cent vingt-un.

+ Jean L'Evêque de Yloc, Vicarius Apostolique
de Cochinchine, du Cambodge et de la Campie

Par Monsieur
Paul Louis Secret.

Naissance d'Elizabeth Vannier, 9 Nov 1816.

ouve et le mat Lavin rago autre approu
 De Maisonblanche.
 Vannier
 P. Vannier
 Sen Dong
 Magdeleine Sen Dong
 Michel Vannier

Planche XXX. — Signatures de Philippe Vannier, de Magdeleine Sen Dong
 [Sen étant son nom personnel, et Dong, le nom personnel de son père],
 et de Michel Vannier à l'occasion du mariage de ce dernier,
 le 17 Septembre 1838 (Etat Civit de Lorient.)

Cette lettre a dû très probablement être écrite en 1826. En effet VANNIER écrit dans l'avant dernier paragraphe que son fils aîné (Michel) était âgé de 14 ans. Or, Michel étant né en 1812, cela reporte la lettre à 14 ans plus tard, soit 1826.

Par contre, dans le dernier paragraphe VANNIER parle de sa « fille aînée (Magdeleine), âgée de 10 ans, etc. » Il doit y avoir erreur ici, de la part le VANNIER, dans la fixation de l'âge de sa fille Magdeleine, car celle-ci étant née en 1814, dix ans de plus nous donneraient 1824.

Or ce n'est pas possible, puisqu'à cette date VANNIER, encore en Cochinchine, ne pouvait écrire une lettre datée d'Auray.

Il faut donc admettre comme véritable date de la lettre, l'année 1824, époque où Magdeleine VANNIER avait 12 ans et non 10 ans.



Document 55.

Photographie d'une fin de lettre, ou plutôt d'une fin de projet de lettre, sans signature, mais certainement de la main de VANNIER, ainsi que le prouvent les mentions des noms des enfants de VANNIER avec la date de leur naissance.

Document très intéressant, car il nous fait connaître pour la première fois l'existence d'un fils de VANNIER, Philippe, né le 23 Juin 1811, c'est-à-dire 5 mois et quelques jours avant son mariage avec Mademoiselle Magdeleine SEN, qui eut lieu le 12 Novembre 1811.

La famille de Mademoiselle SEN jouissait d'une telle réputation d'honorabilité dans le centre catholique de Thợ-Đức qu'il faut de suite écarter l'hypothèse que ce fils de VANNIER, né le 23 Juin 1811, ait eu pour mère la future Madame VANNIER. Suivant les coutumes annamites, une fois son père marié, le jeune Philippe eut sa place marquée au foyer familial, comme ses autres demi frères et sœurs issus de son père et de Magdeleine SEN.

Voici ce document :

... Charles X la justice et l'accueil favorable qu'ils eût obtenues sous Louis XVI.

de Votre Excellence

Monseigneur

le Très h.

Chevalier de la Légion d'Honneur à dater du 26 Août 1818 et de Saint Louis.

Philippe, né le 23 Juin 1811.

Michel, né le 12 Octobre 1812.

Magdeleine, né le 11 Novembre 1814.

Elisabet né le 9 Novembre 1815.

En ce qui concerne Philippe VANNIER fils plus particulièrement ; on verra plus loin dans une autre série de lettres provenant toujours du fonds A. SALLES ; ce qu'est devenu cet enfant de Ph. VANNIER.



Document 56.

Lettre de VANNIER à Monsieur BAROUEL, Procureur des Missions
Etrangères à Manille.

Huê, le 2 Août 1821.
(reçue le 11 Octobre)

Monsieur

Nous espérons avec impatience l'arive (sic) de Mr DESPIAU et cela pour plusieurs raisons, mais enfin le 5 Mai il est entré dans ce port après une traversé de seize jours, nous a apporté les effets des missions, avec le missionnaire qui a débarqué et passé comme une connaissance de ce Monsieur. Il se trouve aujourd'hui dans une cretiente prest dici atent une occasion favorable pour se rendre à Saygon, quand aux effets on les a fait passer à leur destination ;

J'ai aussi reçu les deux lettres dont vous avez bien voulu m'honorer la 1^{re} en date du 12 Février et la dernière du 17 Avril, la 1^{re} m'apprend que le Senor Alcantara a renoncé à la navigation a vendu son navire, et s'en est retourné en Europe. J'en suis fâché parce-qu'il aurait pu faire quelques voyages en Cochinchine, mais il n'étoit pas propre pour la navigation, ni pour le commerce ;

Il seroit bien a désirer que le commerce de Macao puisse se renouveler en Cochinchine, l'Encrage qui étoit autrefois très cher a été diminué de moitié, et l'on ne doit plus de présent, mais ce dernier article n'est jamais bien exécuté car pour obtenir les différents papiers dont on a besoin pour vendre ou acheter, on ne les obtien pas facilement s'il ne sont accompagné de quelque présent en argent.

Je vous suis bien sensiblement obligé de la peine que vous vous êtes donné pour me transcrire toutes les nouvelles d'Europe. Je vois avec peine que notre chere patrie n'est pas plus tranquil que toutes les autres. Monsieur Chaigneau qui vient d'ariver ici avec sa famille ma confirmé les nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner. Ce cher Monsieur a été nommé par le roy de France consul en Cochinchine, jouit des émoluments ataché à cette place, et compte rester ici quatre ou cinq ans, si le commerce avec la France peut avoir lieu ; comme l'on comptoit en France que je devois m'en

retourner cette année ont la comme presque forcé de revenir ici, afin qu'il y eut toujours auprès du roy de Cochinchine un de nous deux. Malgré la bonne volonté de Louis XVIII je crois que l'on aura bien de la peine a y établir le commerce, sur tout avec avantage, car le Gouvernement ne desire avoir aucunes relations avec les nations européennes qu'ils craigne et ne sont abitué à faire le commerce qu'avec les Chinois à qui ils font éprouver des vexations de toutes especes ;

Vous sauré aussi que le roy de France a écrit par M. CHAIGNEAU au roy de Cochinchine et lui envoie des present, qu'il na accepté qu'après bien des pourparlers et ce n'est quand menassant de nous en retourner dans notre patrie, qu'il a consenti a recevoir la lettre et les present ; il étoit toujours dans l'incertitude ou du moins vouloit bien faire, semblant d'ignorer que ce fut réellement une lettre du roy, et cela je crois pour netre point en correspondance avec la France, dans la crainte qu'on ne demanda dans cette lettre quelque etablissements en Cochinchine pour les Français, a qui il nen donnera pas plus qu'aux autres nations ; malgré les obligations qu'il doit a la France et aux Français qu'ils l'on servi. des quelles il tiens sont pays, il repond au roy, lui envoie aussi des presents ;

Comme l'arivé de M. CHAIGNEAU ici a changé mais projets qui étoit de men retourner cette année avec ma famille et cela pour tout a fait, je nai demandé au roy qu'un congé pour deux ans pour aller visiter ma famille et de n'amener avec moi que deux garçons pour leur faire donner de l'education, laissant mon epouse ici avec mais autres enfants, le roy ne la pas jugé a propos, me faisant dire par le grand mandarin des etrangers d'attendre ici le retour du vaisseau la Rosse, qui devoit rapporter la reponse de sa lettre, et que si cetoit veritablement une lettre du roy qu'il eut envoyé des Embassadeurs en France et que çut été moi qui serois chargé de les conduire ; paroles fausse, et pas un mot de vérité, sur lesquelles je ne compte pas : connaissant trop bien mon homme pour pouvoir y comter, cependant je me vois comme presque forcé d'aquiescer a sa demande, mais au retour de ce navire s'il n'exécute pas sa promesse, au lieu de m'en retourner avec deux enfants je partiroit pour une bonne fois avec toute ma famille. Je sais d'ailleurs par l'oncle du roy que ce qu'il la empêché de me laisser partir ces qu'il ne pouvoit pas moi partant remettre cette lettre et ses presents a d'autre qu'a moi, et que cela eut occasionné des depenses se croyant obligé de me defrayer du voyage, étant envoyé par lui auprès de notre bon roy Louis XVIII ; voilla le fin mot; ce qui marque bien de l'avarice

de notre nouveau roy, avec cela il a la qualité d'être très politique et très faux, car ont ma assuré que cetoit a ceux a qui il faisoit plus de politesse quil aimoit le moins, plusieurs mandarins de lettre et de guerre de mais amis et des premieres classes, mont assure quil n'avoit confiance en personne, pas même en eux, qu'il se defiait de tout le monde, cela ne marque pas un cœur droit et genereux ; mais ce que je sais ces quil commence a se faire aÿre de mieux en mieux. Je n'augure rien de bon pour son regne ;

Je suis sensiblement afligé de la mort de Felix Dayot qui etoit de mon paÿs et qui etoit venu en Cochinchine avec moi en 1789. J'ai demandé à M. Despiau sil avoit reçu tous les sacrements il n'a pu rien me repondre de positif la dessus et ma laissé dans l'incertitude pour sont salut ; ces ce qui me fait encore plus de peignes. Je vous remercie des confitures et fruit que vous mavés fait le plaisir de menvoyer. Sur le navire la Rosse qui nous a amené M'CHAIGNEAU, il est arivé trois missionnaires. Monseigneur de Véren surement vous parle de ces Messieurs. Ce navire est parti preur Manille et doit revenir ici au mois de Septembre. La somme qui a aporté M'Despiau ici a qui je remet cette lettre, emporte deux autre que lon ma envoie pour vous faire passer. Vous en recevrez surrement quelque autre de Manille par l'ocasion de la Rosse a qui je remettrait a son retour ici les deux que vous m'avez envoyé pour l'Europe. Je vous prie de vous ressouvenir de moi dans vos S^{te} prierre et au S'Sacrifice et veuillez bien agréer ici lassurance des sentiments les plus distingués avec lesquel,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : Philippe VANNIER.

p. c. c.

Signé : A. S.

P. S. Monseigneur d'ADRAN
est bien malade, l'on desespere
même que sa santé se retablisce.

(Archives Missions étrangères
Vol. 747, p. 819)

(Reproduit par le P. CADIÈRE
in « Documents sur l'époque de Gia-Long »,
Bull. Ecole. F, E.-O., t. XII, N°7, p. 66.)



Document 57.

Monsieur TABERD, Missionnaire apostolique, à MM . les directeurs des Missions Etrangères (Cochinchine, 5 Sept. 1826).

..... Nous avons appris l'arrivée du *Courrier de la paix* dans ces contrées.... M. Cormier, capitaine de ce navire, n'a pas osé introduire M. Bruguière (Miss. apost.) en Cochinchine. Je crois qu'il a très bien fait, du moins pour Hué.... on attend l'édit de persécution.... On dirait à la manière dont le Roi traite les Européens qu'il n'y a rien de plus vil et rien qu'il déteste davantage.

..... Il a reçu tous les objets que M. VANNIER envoie. Car dans la lettre il n'est pas fait mention de M. CHAIGNEAU. A ce sujet le Roi a dit : « Lao Long (l'individu Long, c'est-à-dire M. CHAIGNEAU) est donc mort, puisqu'il n'écrit pas. » Les objets sont reçus ; mais le Capitaine est en difficulté pour le paiement ou plutôt sur le mode ; car le roi veut payer d'une manière qui n'agrée pas à ces M.M., et la chronique rapporte que le Roi est grandement fâché et a menacé de tout vendre, etc. En somme je crois que pour le bien de la Religion et la tranquillité des missionnaires, il vaudrait beaucoup mieux que tous ces navires ne vinssent pas ici ; car chaque fois il y a des différends, des mécontentemens, sans parler des scandales.

(Arch. Miss. Etr. Cochinch. 16, p. 373.)



Document 58. - Philippe VANNIER

Lettre de Mgr. TABERD, écrite de Siam, le 16 Février 1834, à M. BARANTIN, Procureur des Missions Françaises à Singapour.

..... Je ne puis en ce moment vous donner aucun renseignement sur les barques de Cochinchine ou du Tonquin.... Sur les navires du Roi il y a quelquefois des interprètes chrétiens, la plupart mauvais drôles : Le meilleur et presque le seul à qui vous pouvez, vous fier, s'appelle Michel Cuu, de Tho-Duc, mais je doute que le Roi s'en serve. Il est probablement mort pour la foi. Un autre se dira chrétien ; il s'appelle Pierre Mân, et l'autre Philippe, fils de M. VANNIER, ancien mandarin cochinchinois de retour en France. Vous ne pouvez donner à ces deux derniers que des lettres, en cas que M. Jaccard (**Cò-Phan**) soit encore vivant ou qu'ils vous disent qu'ils connaissent M. Delamotte qui s'appelle **Cò Y**...

(Archives des Miss. Etr. — Cochinchine, 16, page 250.)

Document 59. - Prophétie en faveur des Européens.

Lettre de M. Régereau aux Directeurs des Miss.-Etr. à Paris
Bat-thâm-Bâng, 1 Mars 1834.

..... Les gens de ce pays-ci ont une vieille prophétie qui leur annonce que quand les dents d'Eléphants (les Européens) les domineront, ils seront enfin délivrés de leur longue servitude et cruel esclavage et vivront heureux.

(Archives des Miss. Etr. -
Cochinchine, 16, p. 259.)

Document 60.

Lettre de M. Cuenot, miss. apost, aux Directeurs des Miss.-Etrang.
Bang-Kok, 12 Novembre 1834.

.....Le roi de Cochinchine a envoyé deux navires faire le commerce à Singapour, Penang, Batavia.... On dit que le *fil*s de M. VANNIER est sur un de ses navires. Ils repasseront bientôt par ici, et je tâcherai de les joindre et d'avoir des renseignements plus exacts. M. BOREL ira bientôt en Cochinchine. Cet ami de notre mission a promis à Mgr d'Isauropolis (M. TABERD) de m'y conduire.

(Arch. Miss. Etr. Cochinch., 16. p. 390.)

★ ★

Document 61.

Nhuly, Haute Cochinchine.
6 Juin 1835

Messieurs et très respectables confrères,

J'ai fait toutes les recherches possibles pour me procurer la note dont M. Jaccard vous parle, savoir l'obligation de la dette que le fils de M. VANNIER a contracté envers lui. Je ne sais non plus le montant de cette somme. J'ai envoyé un de mes élèves à Duong son me chercher tous les papiers qui se trouvaient dans le secrétaire de M. Jaccard, car M. Jaccard m'a écrit (sic) plusieurs fois que c'était dans son secrétaire. . . . Je n'ai rien trouvé. . . . Je vais encore faire des recherches de cette obligation.

Le fils de M. VANNIER est mort dans le courant du mois de février dernier et voici comment. Le Roi fit construire une pagode sur un grand navire et envoya sacrifier et saluer tous les esprits sur la terre

et sur l'onde, sur la mer et sur les fleuves ; or le navire fit naufrage en mer le long de la côte et environ 400 hommes ont péri dans cette aventure, au nombre desquels était le fils de M. VANNIER. Du moins voilà comme on m'a raconté l'affaire 3 ou 4 fois.

Agréer, . . .

G. DE LA MOTTE
Miss. apost.

P. S. 7 Juin 1735. Un ami du fils de Mr VANNIER qui demeure à Hué et qui vient me voir aujourd'hui me dit qu'il n'est pas mort et que dans ce moment il est à Syngapore sur un navire du Roi en qualité d'interprète. Aussi Mrs ne parlez pas de sa mort jusqu'à ce que je sache au sûr ce qui en est et je vous l'écrirai plus tard.

G. DE LA MOTTE
p. c. c.
Signé : A. SALLES.

(Archives des Missions Etrangères, V. 1259 [martyrs], p. 211).

Document 62.

Cam-Lô, 29 Septembre 1835
Le P. Jaccard à M. VANNIER.

Monsieur, quoique je n'aie pas eu l'honneur de faire votre connaissance, puisque je ne suis arrivé en Cochinchine qu'après que vous l'aviez quittée, je n'en ai pas moins eu le plaisir d'apprendre plusieurs fois de vos nouvelles par les différentes lettres que vous avez envoyées et que j'ai traduites au Roi jusqu'en 1830. J'appris surtout avec bien du plaisir par votre *fils cette année-là* que vous étiez guéri de la goûte qui vous avait tourmenté les premières années de votre retour en France. Je ne vous rapporterai pas ici les malheurs qui ont accablé ce royaume et surtout les chrétiens depuis plusieurs années. Vous ne manquerez pas d'être instruit de tout ce qui concerne un pays que vous avez si longtemps habité où votre mémoire est encore en honneur. Pour ma part je suis traîné de prison en prison depuis plus de trois ans. J'ai passé vingt mois et plus sur les montagnes de Ai-Lao. Je ne suis de retour à Cam-Lô que depuis une vingtaine de jours, mais je suis toujours prisonnier. Suis-je destiné à mourir victime de la haine de Minh-Mang contre les chrétiens ? Jusqu'à quand serai-je prisonnier ? C'est ce que j'ignore absolument. Je vis au jour le jour : arrivera ce que permettra la divine providence.

Je voudrais, Monsieur, avoir des nouvelles à vous donner selon vos désirs sur votre fils ; mais, hélas ! ce jeune homme n'ayant pas jugé à propos de s'en retourner avec M. BOREL, s'est mis au service du Roi en qualité d'interprète, reçoit par mois une ligature et une mesure de riz, de sorte qu'il mène une vie assez misérable. Il a épousé une femme payenne qui ne l'enrichit pas. C'est la **Chi** Bay qui l'entretient du plus nécessaire. Votre fils avait *un enfant* en 1833, il peut en avoir maintenant deux. Le bruit s'est répandu au commencement de cette année que votre fils était mort, naufragé au paracel ; mais j'ai appris ensuite qu'il montait un autre navire que celui qui a été effectivement naufragé, et qu'il est de retour à Huê. Le voyant si misérable, je lui ai fait plusieurs prêts à différentes reprises pour les voyages à bords des navires du Roi, en tout 5 pains d'argent. Il m'avait fait un billet de 72 piastres, autant que je puis me rappeler : mais en partant pour mon exil, n'ayant pas eu le moyen de mettre ordre à toutes mes affaires, le billet s'est égaré. On n'a pu le trouver ; mais j'espère, Monsieur, que vous aurez assez de foi en ma parole pour ne pas exiger le billet à la rigueur pour faire le paiement de cette somme. Je suis d'autant plus fondé à croire que vous reconnaîtrez cette dette de votre fils que je ne lui ai fait le prêt que dans l'intention de soutenir votre honneur dans ces parages. Jugeant que vous m'auriez au contraire sû mauvais gré de ne pas porter quelque remède à ses maux, malgré ses fautes, et de laisser le fils d'un Français, grand mandarin de ce pays, partir pour Singapor et autres colonies anglaises ou hollandaises sans un écu dans sa poche. Ainsi, Monsieur, veuillez bien à la réception de la présente, faire remettre à MM. des Missions étrangères à Paris, la dite somme de 72 piastres dont ils vous feront quittance. J'oubliais de faire entrer dans ces comptes une autre somme de 6 piastres que j'ai prêtées soit à votre fils, soit à sa femme, prêt postérieur au billet dont j'ai parlé. Excusez, je vous prie mon griffonage. Je suis mal à mon aise pour écrire et n'ai pas de papier convenable. Vous sentez bien que je vous écris fort en cachette . . . » (Archives des Martyrs, M.E., pp. 379-382 ; communication du P. DELVAUX, Novembre 1926) .



Document 63.

Le P. Delamotte (Gilles), écrit de Nhu Ly que « En Janvier 1834, toutes les troupes du Roi étaient aux prises avec les rebelles, tant en Basse-Cochinchine qu'au Tonkin, à tel point qu'il

ne resta plus de soldat ni à la capitale, ni en Haute-Cochinchine. On dit que beaucoup de soldats du roi ont succombé, soit tués par les rebelles, soit par suite de la peste, de la famine et de la mauvaise eau.

« Plusieurs Français ont demeuré de longues années en Cochinchine, y ont été mandarins et ont instruit les Cochinchinois sur bien des choses, tels que M. Forçans qui est mort il y a quelques années et qui a encore deux fils ici à Huê, MM. CHAIGNEAU et VANNIER qui sont retournés en France il y a huit ans, et qui demeurent tous les deux à Lorient. *Le fils aîné de M. VANNIER* est encore resté à Huê, ou plutôt il s'en était allé en France avec son père et sa famille, et quelques 5 à 6 ans il est revenu en Cochinchine. Dans ce moment le roi fait faire un moulin à poudre à canon, à la manière européenne. »

(Lettre à ses parents, du 1^{er} Août 1834, Archives des Martyrs, M. E., autographes de Delamotte, P. 55 ; communication du p. DELVAUX, Novembre 926 .)



Document 64.

Communication de M. COSSERAT, en Mai 1926.

Extrait des *Annales de la Propagation de la Foi*. Mars 1836, N^o XLV, Mission de Cochinchine. - Lettre de M. Cuénot, Miss. apost., à Messieurs les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères, Paris, (p. 384).

Singapore, 17 Mars 1835.

Messieurs et chers Confrères,

« D'un autre côté, le roi de Cochinchine a envoyé deux navires faire le commerce à Syngapor, Pinang, Batavia, etc. Cela paraîtrait indiquer que ce monarque n'est pas aussi pressé par les rebelles que voudraient le faire entendre les Annamites des deux barques dont j'ai parlé : plus haut. On dit que le fils de M. VANNIER (1) est sur un de ces navires. Comme ils repasseront bientôt par ici, je tâcherai alors de le joindre, et d'avoir des renseignements plus exacts. . . . »

(1) M. Vannier est un officier de marine français, lequel, ainsi que plusieurs autres de nos compatriotes, s'était attaché au service du roi de Cochinchine, père du prince régnant : il fut, avec M. Chaigneau, décoré du titre de mandarin. Il revint en France, en 1825, avec la femme cochinchinoise qu'il avait épousée, et les enfants qu'il en avait eus. Depuis son retour, il a fixé son domicile à Lorient.»



Document 65.

Extrait du Journal *l'Ouest Républicain*, du Dimanche
14 Novembre 1920.

Nos CONCITOYENS.

Les tombes de J. B. CHAIGNEAU et Ph. VANNIER, Grands Mandarins
de la Cochinchine, au Cimetière de Carnel.

Deux grands mandarins de la Cochinchine, CHAIGNEAU et VANNIER, ont leurs tombes au cimetière de Carnel. Bretons tous deux, comme la plupart des Français qui, à la fin du XVIII^e siècle, apportèrent leur concours à l'empereur Gia-Long, ils furent parmi les plus actifs collaborateurs de l'évêque d'Adran qui, accompagné du petit prince **Cánh** âgé de six ans, était venu solliciter l'appui de la France pour le roi détrôné. Ils furent même les continuateurs de celui dont la grande figure domine toutes les origines de la politique française en Indochine ; car longtemps après sa mort, ils représentèrent et défendirent à la cour de Hué, l'influence acquise par lui pour la France.

Vivant là-bas dans une étroite amitié, ils ne quittèrent l'Annam que lorsque la xénophobie de l'empereur **Minh-Mạng**, successeur de Gia Long, les y contraignit ; ils rentrèrent alors au pays natal, avec leurs familles franco-annamites, et s'établirent à Lorient où ils moururent.

Jean-Baptiste CHAIGNEAU était né à Lorient, le 8 Août 1769, fils et neveu de capitaines de la Compagnie des Indes, originaires de St-Malo mais ayant acquis la gentilhommière du Balzy à Plumergat (près d'Auray). Il embarque, avant l'âge de 12 ans, comme volontaire de la marine royale. En 1794, à 25 ans, il débarque à Macao de la frégate la « Flavie » que les croisières anglaises contraignaient à désarmer et passe alors en Cochinchine où il savait que les Français étaient bien accueillis sous l'influence de Mgr. d'ADRAN. Il y fut aussitôt admis dans la nouvelle marine annamite, et ne tarda par à recevoir le commandement du navire le Long-Phi (le Dragon), de 32 canons et 300 hommes d'équipage.

Philippe VANNIER était d'Auray, né vraisemblablement en 1762. Nous savons de lui, quant à présent, beaucoup moins que de Chaigneau. Entré en 1778 dans la marine royale, il passe probablement dès 1789 au service de l'Annam quand Mgr. d'Adran, retour de Versailles, après y avoir signé le traité du 27 Novembre 1787, se heurta, à Pondichéry, à une opposition tenace, malgré laquelle heureusement il réussit à amener d'utiles secours à l'empereur Gia-Long, écarté du trône par des usurpateurs. VANNIER fut un des organisateurs des forces navales annamites ; il commanda successivement divers navires, en dernier lieu et pendant longtemps la corvette *le Phuong-Phi* (le *Phénix*), portant 26 canons avec un équipage de 300 hommes.

L'évêque d'Adran mourut le 9 Octobre 1799 pendant le siège de Qui-Nhơn ; il laissait une oeuvre inachevée ; mais la puissance de son ami Gia-Long était en bonne voie de rétablissement.

En avril 1801, *le Dragon*, le *Phénix* et aussi *Aigle*, commandé par un autre Bas-Breton, de Forçant, prirent une part importante à la bataille navale de Qui-Nhơn au cours de laquelle fut détruite la flotte des usurpateurs ennemis. La route vers le Nord était désormais libre ; Gia-Long entra à Hué au mois de Juillet suivant et bientôt étendit ses succès jusqu'au Tonkin entier.

Victorieux, l'empereur n'oublia pas ses collaborateurs français. Parce qu'étrangers, privés de famille en ce pays d'Annam, il les considéra comme membres de sa propre famille et en conséquence leur fit porter, dans la langue indigène, son nom de famille, Nguyễn. Il en fit des mandarins de 2^e classe, à deux parasols, attachés à sa maison, ayant à leur disposition, chacun, une garde de 50 hommes ; il leur donna même un titre équivalent à celui de marquis, dans la noblesse annamite. De Forçant mourut en 1911 ; sa tombe existe encore fort bien entretenue par les Annamites, aux environs de Hué. CHAIGNEAU et VANNIER restèrent seuls auprès de Gia-Long (1), toutes les relations avec la France étant coupées depuis la Révolution. Ils se marièrent dans le pays et eurent de nombreux enfants. CHAIGNEAU, veuf vers 1815, épousa en secondes noces une fille de feu LAURENT BARISY, originaire de Croix, un autre des Français entraînés par Mgr d'ADRAN.

(1) Il y avait bien aussi le médecin DESPIAU, de Bazas, commensal de VANNIER ; mais il passait pour avoir l'esprit dérangé et n'eut jamais aucune influence.

Quand la paix eut été rétablie en Europe, le commerce métropolitain songea à reprendre les relations avec l'Indochine. Le premier éveil fut donné par un membre de la Chambre de commerce de Lorient, BONNE-BONOT, qui publia, en Décembre 1815 (1), des notes de son parent J. - M. d'AYOT (2), de Redon, qui, sous Mgr d'ADRAN, avait fait l'hydrographie de la côte d'Annam. Mais les armateurs de Bordeaux prirent les devants en 1817 ; puis, peu après, le gouvernement envoya la frégate, la *Cybèle*, commandant de KERGARIOU, pour renouer les rapports officiels.

CHAIGNEAU et VANNIER, grâce à leur longue habitude du pays et de sa langue, servirent naturellement d'intermédiaires ; ils s'y employèrent de leur mieux avec désintéressement. Le roi de France, leur écrivait de KERGARIOU dès son arrivée à Tourane, a vu avec plaisir près de ce monarque (Gia-Long), des Français ayant été les plus fermes et les plus ardents coopérateurs du rétablissement du monarque légitime de ces contrées. « Il se félicitait, ajoutait-il, d'avoir à saluer, dans des contrées si lointaines, des Français qui honorent leur patrie par leur conduite glorieuse (3). . . »

Dès que la frégate eut été signalée à Tourane, Gia-Long dépêcha pour recevoir l'envoyé du roi de France, une mission de mandarins ayant VANNIER à sa tête. Malheureusement de KERGARIOU n'était pas porteur d'une lettre spéciale pour l'empereur d'Annam.

Les lettrés, ennemis des innovations et par suite de toute influence étrangère, française ou autre, en prirent prétexte pour faire de l'opposition en démontrant que les rites ne permettaient, dans ces conditions, d'accueillir ni les cadeaux de LOUIS XVIII, ni celui qui les apportait. Aussi, après un mois de négociation, malgré les louables efforts de CHAIGNEAU à Hué, de VANNIER à Tourane, pour trouver une combinaison, force fut au Commandant de KERGARIOU de reprendre la mer sans aucun résultat.

L'année suivante, CHAIGNEAU, découragé, désireux aussi de revoir après tant d'années ses parents, obtint de l'empereur Gia-Long un congé pour se rendre en France avec sa famille. Débarqué à Bordeaux

(1) *L'armateur Balguerie-Stuttenberg et son œuvre*, par PIERRE de JOINVILLE (Paris, 1914, p. 351) ; mais M. de JOINVILLE n'indique pas que cette publication eut lieu.

(2) Un croiseur de la marine nationale a porté le nom de DAYOT.

(3) *La mission de la Cybèle journal de Kergariou*. Société d'histoire des Colonies, 1914, p. 228.

en Avril 1820, il conduisit sa femme et ses enfants à Lorient : mais dès qu'il eut été reçu par LOUIS XVIII, il fut sollicité de repartir pour Hué. Il accepta sans hésiter et dès Janvier 1821, laissant ses deux fils aînés au collège de Pontivy, il se rembarqua, étant nommé consul et commissaire royal auprès de l'empereur d'Annam.

A son arrivée à Hué, il retrouva VANNIER : mais Gia-Long était mort, le 25 Janvier 1820, et, dès lors, avec son fils **Minh-Mang**, grand lettré, méfiant à l'égard des étrangers, le souvenir des bienfaits de Mgr d'ADRAS s'estompant dans le passé, la situation était devenue bien moins favorable. Dès le premier contact, CHAIGNEAU sentit la sourde hostilité de la Cour ; cependant il fit de son mieux pour remonter le courant. Il tâcha notamment de démontrer l'utilité de la collaboration française en introduisant la vaccine, en provoquant la création de plantations de café et d'indigo pour faciliter aux indigènes l'acquisition des produits européens.

Peine perdue ! Le 28 Février 1822, la frégate la *Cléopâtre* mouilla devant Tourane ; mais le Commandant COURSON DE LA VILLE HÉLIO ne put obtenir l'autorisation de se rendre à la capitale.

Trois ans plus tard, nouvelle tentative. Le Commandant de BOUGAINVILLE, avec la *Thétis* et l'*Espérance*, se présenta porteur de présents et aussi d'une lettre de Louis XVIII. Les rites étaient cette fois observés ; néanmoins, le souverain annamite refusa de recevoir l'ambassadeur sous le prétexte singulièrement mal fondé qu'il n'avait personne pour se faire traduire l'écrit du roi de France ! Décidément les lettrés l'emportaient, et ce fut grand dommage pour l'Annam qui, sans cela peut-être, eut évolué 40 ans plus tôt, sans heurts, vers la civilisation occidentale.

CHAIGNEAU et VANNIER comprirent que désormais ils prolongeraient en vain pour l'influence française, leur séjour en ce pays. Tous deux rentrèrent ensemble définitivement en France, en 1825, le gouvernement français ayant reconnu leurs services en les faisant chevaliers de St-Louis et de la Légion d'honneur (1).

Tous deux, avec leurs familles, s'installèrent à Lorient.

J.-B. CHAIGNEAU acquit une maison sur le « cours de la Réunion » au n°9 ; il y est mort le 31 Janvier 1832.

(1) Le gouvernement de Charles X fit encore un essai en remplaçant J.-B. CHAIGNEAU comme consul par Eugène CHAIGNEAU, qui avait été chancelier de son oncle. Parti en 1825, le nouveau consul rentra dès 1827, sans avoir pu se faire accepter comme représentant de la France.

Philippe VANNIER devint propriétaire du 37 de la rue du Port, où il ferma les yeux le 6 Juin 1842.

M^{me} CHAIGNEAU, née BARISY, a vécu à Lorient jusqu'en 1853. Michel **Durc** CHAIGNEAU, fils aîné du premier lit, a été attaché à l'Ecole des Langues orientales, puis employé au Ministère des Finances ; il a fait paraître en 1867 de très attachants « souvenirs de Hué ».

M^{me} Philippe VANNIER, née **Nguyễn-thị-Sen**, habitait encore Lorient quand, en 1863, arriva une ambassade annamite ayant pour chef le mandarin illustre **Phan-Thanh-Giản** ; elle fit exprès le voyage de Paris pour venir saluer ses compatriotes. Elle s'éteignit dans sa maison de la rue du Port, à 87 ans, le 6 Avril 1878. Son petit-fils, Emile VANNIER, a participé à l'expédition de Cochinchine en 1863-64 et est mort Lieutenant de vaisseau de 1^{re} classe en 1885.

Aujourd'hui, il paraît ne plus rester personne des noms de CHAIGNEAU et VANNIER à Lorient.

Cependant, Jean-Baptiste CHAIGNEAU et Philippe VANNIER ne doivent pas être oubliés. A la suite de P. J. G. PIGNEAU DE BÉHAINE, évêque d'ADRAN, ils ont été les précurseurs de l'action française dans cette Indochine qui vient, pour la grande guerre, de nous fournir le concours d'ouvriers d'usines et de combattants au nombre de plus de 100.000, de nous envoyer les produits utiles de son sol autant qu'il y a eu de bateaux pour les exporter, et même de souscrire près de 200 millions de francs aux emprunts nationaux.

Là-bas un hommage leur a été rendu aux premiers jours de l'occupation de la Cochinchine ; dès l'établissement du plan de Saïgon moderne, en 1865, il y a eu une rue CHAIGNEAU, une rue VANNIER, et aussi une rue DAYOT, une rue OLLIVIER, autour de la rue d'ADRAN, dans le quartier qui occupe l'angle entre la rivière et l'arroyo chinois. Aussi importe-t-il d'entretenir ici leurs tombes, de même que les Annamites ont conservé celles de l'évêque d'ADRAN, à Saigon, de de FORCANT, et de la première femme de CHAIGNEAU, à Hué, malgré les troubles, les persécutions et les guerres.

C'est ce qu'ont pensé la Société de Géographie de Paris, la Société bretonne de Géographie et la Société des Amis du Vieux Hué (Annam), qui viennent de faire poser sur chacun des mausolées de Cernel une plaque commémorative : A Jean-Baptiste CHAIGNEAU, à Philippe VANNIER, collaborateurs de l'évêque d'ADRAN en Cochinchine.

Document 66

NOTES SALLES

1824-25		VANNIER avec CHAIGNEAU quit - ten Hué, puis Saigon.	Duc Chaigneau : <i>Souvenirs de</i> Hué, p. 265.
1824		son habileté comme artilleur avec DAYOT, il détruit la flotte	<i>Id</i> , p. 263.
1792		des Tày-Sơn, dans le port de Thị-Nại.	Maybon et Ruis- sier : <i>Histoire</i> <i>d'Annam</i> , éd. fr., p. 126.
1811		VANNIER épouse Mag. SEN.	abbé Jardinier : <i>P. de Béh.</i> , p. 28.
1790	27 Juin.	Nomination Commandant du Đông-Nai.	Louvet : <i>Coch.</i> <i>relig.</i> , 1, p. 534.
»		« junior officer in some of the French troops which visited Cochinchine about the time of Adran return from his em- bassy to France ».	Moor, p. 230.
1825		« promus par le roi d'une dignité plus élevée... à l'instant de partir. »	Cordier : Hué, p. 107.

★★

Document 67.

VANNIER. - BIBLIOGRAPHE

JOHN WHITE. *Voyage to Cochinchine*, 1824, Chap. XIX : une lettre de VANNIER.

H. COSSERAT : *Les actes de décès de CHAIGNEAU et VANNIER*, Vieux Hué, 1919, p. 495.

Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long. Vieux Hué, N°3, 1919 p, 165.

MOOR : *Notices of the Indian archipelago*, p. 229.

Recueil des lettres des évêques...

Louvain, 1825.

Lettre de Tabert, 4 Oct. 1821. p. 239, 240.

Lettre de Gagelin, 27 Oct. 1823, p. 285, 290.

B. ou BOCAGE : *Bibliographie annamite*, p. 88, n°319 : copie d'une pièce curieuse provenant des mandarins VANNIER et CHAIGNEAU, 16 Juin 1818.

G. NADAUD : *Les tombeaux de Phũ-tú et de Phuróc-quá*, Vieux
~~U-24~~

}

Président du Directoire Central du Département, an 4.

Comme tel prononce en 1798 un discours : « Haine à la Royauté... »

Conseiller de Préfecture des Côtes-du-Nord après le Directoire.

Préfet intérimaire en l'an XII.

« Désatela » en l'an XIII et s'occupa à Lannion de recherches historiques.

Décédé à Lannion le 6 Déc. 1812.

Voir : *Etude biographique sur Baudouin de Maison blanche*, par René Kerviler, Saint-Brieuc, in 8°, 5° pp. Tirage à 50 exemplaires.

Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes du Nord*.

3) Lettre sans lieu ni date signée Pauline Bourdon.

M. A. SALLES a ajouté au crayon : au D'Palasne de CHAMPEAUX.

(Sans lieu) ce 20 9^{bre} (19) 20.

Monsieur

J'ai vu M^{me} Hardy :

Voici les renseignements que vous me demandez. Une demoiselle de Rulhière n'a pas épousé un M^r VANNIER. mais M^r GRIMAUULT de Lanoé dont la mère était née VANNIER.

M. GRIMAUULT est mort il y a une dizaine d'années. Il reste un M. VANNIER, retraité des Postes et habitant à St Brieuc avec sa famille.

J'espère que ces renseignements seront utiles à votre ami.

Recevez Monsieur, mes salutations.

Signé : Pauline BOURDON.

4) Mademoiselle de MAISONBLANCHE, épouse de VANNIER (Michel), petite-fille de Jean Marie BAUDOUIN de MAISONBLANCHE, Avocat, né à Chateaudren en 1742, député de Bretagne à l'Assemblée Nationale de 1789. (d'après Dr. de CHAMPEAUX).

5) Garde Royale. A propos de François de CHAMPEAUX qui en faisait partie et qui mourut au cours d'un voyage [avec] de Lamartine en Orient.

Voir son voyage. A chercher pour de CHAMPEAUX.

6) Les enfants VANNIER avaient tous le facies annamite (d'après le Colonel Le Loarer, 6, Rue Paul-Bert, Lorient).

7) VANNIER (Ph.) - Dans le *Voyage de la Favorite*, par Laplace. Tome I^{er} - p. IV, XII.

Tome II - p. 472.

8) Ph. VANNIER. - Il accueille à Lorient les mandarins annamites venus en 1841. (Affaires Etrangères, Asie. - Mémoires, t. 23 f°59).
Voir dossier : Mandarins de 1841.

9) M^{me} VANNIER (M^{elle} SEN-D?ING, femme de VANNIER) dit aux ambassadeurs annamites : « Mon mari et moi sous les règnes de Gia-Long et de Minh-Mạng avons reçu de leurs Majestés des costumes de cour, des vêtements de cérémonies et des brevets que religieusement je conserve ».

(Vieux Hué, 1916, p. 274.)

10) VANNIER. Visite de Moidemoiselle VANNIER aux ambassadeurs annamites (*Moniteur* du 3 Octobre 1863).

11) 1802. - VANNIER écrit à J. M. DAYOT qu'il lui enverra « des plans et son journal » de la rivière de Hué après la réoccupation.
(V. DAYOT. *Mémoire hydrographique*, p. LXVIII de ma copie manuscrite.)

12) 1789 - Venu de VANNIER en Cochinchine (dans sa lettre à Baroudel du 2 Août 1821, CADIÈRE, Documents, p. 66.)

13) 1819. - 15 Juin, Hué. VANNIER à Baroudel (Voir fiche CHAIGNEAU.)

14) " M. VANNIER est d'Auray en Bretagne ; c'est lui qui se distingua si bien avec M. DAYOT de Rhedon à l'embouchure du port de Qui-Nhon il y a 7 ans. "

(Le Lahousse à Séminaire - Cadière : *Documents*, p. 34.)

15) VANNIER. - Dans *souvenirs de Hué*, pp. 18, 55, 82 et 224.
Résident dans le quartier de Bao-Vinh, p. 194.

Amitié avec CHAIGNEAU. p. 224.

16) VANNIER - « Fine looking old man ». Finlayson, p. 353. Nom-breux enfants. Cordier, p. 95.

17) Madame VANNIER. - « Fine looking woman ». Crawford, p. 262.

18) Ph. VANNIER. - Copie d'une lettre de lui de Hué, 21 Août 1805, à un ancien camarade, communiqué par le Préfet du Morbihan au Ministère de la Marine et par celui-ci aux Affaires Etrangères.

(Aff. Etr. Asie. Mémoires f°282).

(Voir copie à mes Documents Adran).

(Voir copie de la lettre du Préfet au f°326).

(Voir lettre d'envoi de Décès f°327).

19) Michel VANNIER. - Il accompagne à Paris les mandarins venus en 1841.

(Voir Dossier : Mandarins de 1841).

20) VANNIER a remplacé DAYOT en vue de l'établissement d'une carte de la rivière de Hué. VANNIER doit faire passer à DAYOT ses plans et son Journal. (Mémoire *hydrographique* de DAYOT, p. LXVII.)

21) Portrait chinois en verre. - DAYOT, dans son *Mémoire hydrographique* indique « un chapeau à grand bord comme un des cadeaux que peut faire au mandarin local le capitaine de navire qui veut monter à Saigon » (p. XXIII ; voir aussi p. XXIX).

22) Maison VANNIER à Lorient. - Paraît avoir été achetée en 1832 d'après la matrice.

Appartenait précédemment à GOUBERT, Directeur des Postes à Lorient. Sa case indique 1832 pour sa cession.

Ancien N°37. Avait dû être maison PLOTTEAU NARCISSE, menuisier en gros. Le 37 actuel était alors le 41. L'ancien 37 est aujourd'hui le 33 d'après les matrices cadastrales.

Une autre note dit que VANNIER aurait acheté sa maison en 1831 pour la somme de 17.000 francs.

23) VANNIER PHILIPPE. - Chevalier de la Légion d'Honneur par Ordonnance du 25 Août 1818, « comme étranger ». Voir avis de la Chancellerie de la Légion d'Honneur, aux documents de J. B. CHAIGNEAU.

24) « Faisons remarquer que dans les documents que nous venons de citer, CHAIGNEAU est nommé avant VANNIER et de FORCANT, celui-ci en dernier lieu. »

Cadière : Noms, titres et appellations des Français au service de Gia-Long. A. V. H., 1920, p. 137, Document 14.

Au Doc. 15, VANNIER est nommé premier.

25) Cimetière de Saigon. - TILMAN-DELISLE, Edouard, Joseph, Onésime. Né à Guémené le 8 Mai 1847, mort à Saigon le 25 Juillet 1873, Aide-Médecin de la Marine.

A droite en haut, 3^e quadrilatère, un obélisque entouré de fleurs, au centre d'un carré entouré de chaînes.

A/ la mémoire/ des Officiers/ du corps de santé/ de la Marine/ et des Colonies/.

Sur deux faces du socle, plaque en marbre blanc avec des noms.

Sur la plaque devant, le 10^e nom : « T. Delisle. D. 1873. »

26) VANNIER. - « Lettre du sieur VANNIER d'Auray, Français au service du Roi de Cochinchine, datée de Hué, Août 1805 - Documents le concernant. 1807. »

Vol. 20 (Indes Orientales, Chine, Cochinchine, 6), fonds d'Asie. Arch. Aff. Etrangères.

27) Note sur VANNIER Marie.

Née à Hué en 1822.

Fille de Philippe VANNIER, Mandarin, et de SEN-DONG.

Décédée à Paris, Batignolles, en 1882.

A quelle adresse ?

Note au crayon : En 1882 dans les 20 arrondissements, pas de VANNIER Marie

A quelle date ?

Où inhumée ?

28) Extrait de *l'Echo Annamite* du 3 Juillet 1920.

Du *Temps d'Asie*.

La fête du Roi **Tư - Đức** à Paris.

C'était l'autre jour - un autre jour qui date du mois de Mars 1864 - fête à l'hôtel de l'ambassade annamite. On célébrait l'anniversaire de la naissance du roi **Tư Đức**. Une table élégamment servie réunissait non seulement des mandarins, mais des femmes ou des filles de mandarins en costume national. M^{me} VANNIER, une dame originaire du pays d'Annam, ayant épousé un officier de notre marine, s'était fait un plaisir d'assister avec sa fille à cette fête dans une tenu qui s'harmonisait on ne peut mieux avec les longues robes de soie des personnages officiels en Cochinchine. Ce décor, quoique d'apparence exotique, était parfaitement français. M. Feuillet de Condus, introducteur des ambassades, a porté la santé de l'Empereur des Français, jointe à celle du roi **Tư Đức** ; puis M. le Capitaine de frégate AUBARET a porté celle de M. le premier ambassadeur. **Phan-Thanh-Giân** a répondu à ces toasts avec la plus parfaite courtoisie. Les soldats annamites appartenant à la suite de l'ambassade, revêtus de leurs plus belles tuniques rouges, ont mangé avec un appétit remarquable. Puis ils ont assisté à un feu d'artifice qui les a frappés d'admiration.

29) VANNIER fait le jeu des Français : *Cybèle*, p. 97, 99, 100, 103, 106, 141, 118, 150 et 166.

Il reçoit de Kergariou un médaillon avec le portrait de Sa Majesté (*Cybèle*, p. 161).

« Monsieur le Mandarin VANNIER, avec d'énormes parasols . . . »

p. 940

2 parasols, p. 136.

Costume de VANNIER. - Il portait le costume des mandarins « écarlate ». Cybèle, p. 122.

Son physique, ses services, p. 166. Né à Auray, p. 166.

« M. VANNIER me dit aussi que l'intention du roi était de rebâtir sa capitale, qui n'est qu'en cannes, et de faire tout bâtir en briques. » Cybèle, p. 125.

« M. VANNIER m'a dit que tous les papiers étrangers étaient conservés avec soin dans les archives pour être comparés en temps et lieu. » Cybèle, p. 112.

CHAIGNEAU et VANNIER reçoivent les ordres de Gia-Long et ne faisaient pas toujours prévaloir leurs avis. Cybèle, p. 232

Ils avaient droit à 2 parasols, mandarins de 2^e classe. Cybèle, p. 136.

Les mandarins de rang moindre reconnaissaient leur supériorité, Cybèle, p. 117

« Ils ne prennent les ordres que du roi et sont attachés à sa maison. Ils comptent parmi les mandarins de guerre ». Cybèle, p. 156.

« Le roi de France a vu avec plaisir près de ce monarque (Gia-Long) des Français ayant été les plus fermes et les plus ardents coopérateurs du rétablissement du monarque légitime de ces contrées. »

Kergariou à CHAIGNEAU et VANNIER. 30 Déc. 1817. *Cybèle*. p. 228.

Kergariou désire « saluer dans des contrées si lointaines, des Français qui honorent leur patrie par leur conduite glorieuse . . . »,

Brevets provisoires puis définitifs. Voir Duc CHAIGNEAU, p. IX, 19.

VANNIER. - Les intérêts en Cochinchine après son départ.

Un de ses fils sur un navire cochinchinois en 1835 (D'après les *Annales de la Propagation de la Foi*, 1835-36, p. 384).

J. CADIERE : *Le Navigateur*, A. V. H. - 1924, 3^e trim., p. 262.

VANNIER assiste à la bataille de Yorktown. Crawford, vol. 1. p. 391, et COSSERAT. Amis du Vieux Hué, 1921, p. 239. - Arrivé en Cochinchine en 1789.

33) VANNIER (ou CHAIGNEAU).

A Tourane, « two stones forts regularly built, under the inspection of French engineers, command the harbour and the passage to Faifoe before mentioned and would be an effectual protection to the town of Turon against a formidable maritime force..... » (White : *Voyage* p. 80).

Adran « had carried with him from France seteral officiefs who were to have held appointements under the gouvernement. With some of these as volunteers, the bishop and prince embarked in a merchant ship, for cape St. James » White : *Voyage...*, p. 80. - *id.*, pp. 244, 245

Lettre de VANNIER in John White : *Woyage to Cochin china*, p. 309.

32) VANNIER. « Philippe VANNIER que le roi Annamite refuse en 1804 de livrer à l'Angleterre ! »

Ces noms ont été sauvés de l'oubli par M. Petrus Ky (*Histoire Annamite*), et par M. Michel Duc CHAIGNEAU, le fils du Grand Mandarin du roi Gia-Long. Picard DESTELAN : *Annam et Tonkin*, P. 59.

Picard DESTELAN traite CHAIGNEAU d' « Ingénieur ». Il appelle BARI SY, « BANZY », p. 59. —

33) VANNIER. - Voir J. SILVESTRE : *La politique française dans l'Indochine*, p. 298.

VANNIER. Sa femme habillée à l'annamite. - Crawford, p. 262.

COSSERAT : *Une fresque de Vannier*. In A. V. H., 1921, 4^e Trim., p. 239.

34) VANNIER. - « Sur la feuille d'un registre que M. JACCARD missionnaire apostolique gardé à vue au Cung-Quân, envoya à son confrère M. DELAMOTTE on lit :

« 27 Octo. 1833..... On dit que Sa Majesté veut nous faire célébrer la Toussaint dans le Ciel ; c'est un beau jour. Fiat ! Cependant le jour approche, il faut faire un petit testament non pour léguer mes biens, mais bien mes dettes....

« 2^e.... Vous trouverez dans mes papiers une obligation de M. VANNIER concernant l'argent que je lui ai prêté. . . . »

(Archives des Missions Etrangères. T. 48, p. 202. Cochinchine, vol. 16 - 1831 - 40).

(Note manuscrite du P. Delvaux (Nov. 1925 - Voir original de cette note au dossier BOREL.)

35) BOREL, subrécargue de la Paix, « Journal de voyage ». Arch. col. Cochinchine, Ct S.

36) Gia-Long. Sentiments - Il « se ressouvient encore des obligations qu'il a eues à ses ministres (de la religion chrétienne) et conserve en vénération la mémoire de feu Mgr. Pigneau, évêque d'ADRAN, qui servit sa cause avec tant de dévouement » (*Cybèle* p. 136.)

A remarquer que KERGARIOU ne dit pas « de Béhaine ». Que dit Michel CHAIGNEAU ?

37) Prince **C^hanh**. - Eviction de son fils aîné en 1816 (*Cybèle*, p. 128). Ses deux fils (p. 129).

38) *Dryade*, - Commandant de KERSAINT, visite Tourane en Janvier 1789, « traité un peu hostilement » (*Cybèle*, p. 109).

39) *Cybèle*. - Arrivée de la *Cybèle* à Tourane, 30 Décembre 1817. Départ : 22 Janvier 1818.

40) *Cléopâtre*. - 1822 - Commandant COURSON de la Ville-Hélio, mouille à Tourane, Commandant pas reçu par **Minh-Mạng**, etc. V. *Cybèle*, appendice, p. 223.

41) *Méduse*. - Commandant de ROSILY rapatrié d'ADRAN de Pondichéry en Cochinchine - Arch. Marine. B⁴ 280.

42) Visites anglaises - En 1812, une frégate anglaise passe 15 jours à Tourane. Menaces du Commandant (*Cybèle*, p. 127). V. Arch. Aff. étrangères, Asie, n^o 27, *Annales maritimes et Coloniales*, 1824, T. I, 161, Cordier ; *Annam*, in Gr. *Encyclopédie*, III, 21 (*Cybèle*, p. 151)

43) Instructions à KERGARIOU, Arch. Col. Cochinchine C⁵ (*Cybèle*, p. 78).

44) Place d'honneur. - Réception de KERGARIOU par les mandarins à Tourane :

« M. Lay-Boo, qui était parfaitement dans ses fonctions, me fit passer à la première place à droite ». (*Cybèle*, p. 120)

45) Grottes de marbre. - Visitées par KERGARIOU et les officiers de la *Cybèle* 15 Janvier 1818 (*Cybèle*, p. 137.)

46) VANNIER. - Sa décoration avait été remise au Commandant PHILIBERT, Commandant l'Expédition d'Asie (*Durance, Rhône*), partie de Rochefort le 1^{er} Janvier 1819, avec celle de CHAIGNEAU (et non à Méniolle, parti en Septembre 1817).

PHILIBERT ne toucha pas à la Chine et rapporta les décorations à Rochefort en Septembre 1820.

De Joinville (*Balguerie*, p. 370) cite à ce sujet : Notes sur l'expédition d'Asie, Arch. Marine BB⁴ 414. *Annales Mar. et Col*, 1820, t I, p. 902. St Ormant : Des colonies et particulièrement de la Guyane française en 1821 , p. 126 et suiv.)

(A. S., J.-B. CHAIGNEAU, p. 70).

47)

Mairie de Plumeret (Morbihan)

Le LABOUSSE

Jean Pierre
né 22 Janv : 1759.

Jean Pierre
Le LABOUSSE.

Le vingt-trois de Janvier mil sept cent cinquante-neuf, je soussigné, ai bapisé Jean Pierre Le LABOUSSE né d'hier à Kerandevin, du légitime mariage de Jean Le LABOUSE et de Marie JACOBO.
Parrain : Jean PERENNES.

Marraine : M^{lle} Perrine Françoise Le LABOUSSE.
Présent: ledit père de l'enfant, Thérèse le MAROUILLE, Perrine Françoise Le LABOUSSE.
Q. AUDIC, Curé

Pour copie conforme
Plumeret le six Décembre mil neuf cent vingt.

Cachet de la Mairie de
Plumeret (Morbihan).

Le Maire
Signé : J. KERMORVANT.

VIII. - LETTRES SANS CLASSIFICATION

Document 69

Poitiers, 4 Mars 1921.

Monsieur,

Je ne veux pas tarder davantage à venir vous remercier de votre aimable lettre, ainsi que pour le journal que vous avez bien voulu m'envoyer qui parle de mon arrière-grand-père.

J'ai le regret de ne pouvoir vous adresser les documents qui auraient pu vous intéresser, mais je n'en possède aucun ; Monsieur VANNIER, employé des Postes à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), pourrait peut-être vous en fournir.

En vous renouvelant mes remerciements, vous voudrez bien agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Signé : Monsieur de MARCE.

Document 70.

Lannion le 18 Janvier 1921.

Monsieur,

En réponse à votre aimable lettre du 13 courant, j'ai fait mon possible pour avoir les renseignements que vous me demandez. Je

suis très heureux et fier des éloges que vous faites de mon aïeul VANNIER et je vous prie de croire à toute ma reconnaissance.

Vous me permettrez de rectifier la date de départ de mon aïeul pour l'Annam et si mes souvenirs d'enfance sont exacts voici les causes de son départ.

Phillippe VANNIER, officier de la Marine royale, fut en 1786 témoin d'un duel entre deux officiers de marine.

Le client de mon aïeul ne s'étant pas présenté pour je ne sais quelle cause, celui-ci prit la place de son ami et tus son adversaire, condamné à mort, il s'évada et passa en Annam (1786).

Voilà tout ce que je sais de mon aïeul.

Au sujet de l'origine de la famille VANNIER, vous pourriez peut-être avoir des renseignements de la mairie de Locmariaquer (Morbihan). Je sais qu'une branche y a habité et, je crois, s'est éteinte depuis quelques années.

Je n'ai malheureusement aucun papier de mon aïeul.

Hors quelques bijoux et quelques porcelaines, je n'ai rien de lui.

Je crois me rappeler dans ma toute jeunesse avoir vu chez Madame Delisle, sa fille, un habit de mandarin. Monsieur VANNIER pourrait peut-être vous renseigner à ce sujet.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signé : GRIMAULT de LANOË.

Document 71

Lannion, le 18 Février 1921.

R.5. Avril 1921.

Monsieur,

Excusez-moi, je vous prie d'avoir tant tardé de vous répondre. J'étais assez souffrant ces temps derniers, et je n'ai pu vous écrire plus tôt.

Si je m'en souviens bien vous me demandez l'adresse de M. de MARCE. Il habite à Poitiers, 17 Place René Descarte.

En fait de renseignement je suis certain qu'il ne pourra vous en donner aucun de plus précis, que ce que vous savez déjà. Toutefois, je sais que Madame de MARCE, ma tante, possédait de M. VANNIER un objet personnel fort intéressant, C'est son cachet *de Grand Mandarin*, tout en ivoire, sculpté et surmonté d'un dragon. Monsieur de MARCE doit avoir cet objet dont il a hérité de sa mère, mais je vous assure que je doute que vous puissiez obtenir de lui quoique ce soit.

Quant aux objets que je détiens, ils ont certes une certaine valeur, mais à part moi qui sais par ma famille d'où tiennent ces objets, rien ne prouvera qu'ils aient appartenu à M. VANNIER.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signé : GRIMAUT de LANOË,



Document 72.

Port-Tewfic, 16 Juin 1922.

Cher Monsieur,

C'est hier matin que nous avons eu le transit du *Porthos* ; aussi, avant son entrée au Canal, j'ai tenu à y aller saluer S. M. l'Empereur ; j'arrivai un peu en retard, ayant eu à peine le temps de me changer, venant d'assurer le service de nuit à l'Agence, mais M. le Consul de France s'offrit pour me piloter près de M. le Résident Supérieur PASQUIER à qui je remis votre mot d'introduction. Il me fit aussitôt part du plaisir qu'aurait l'Empereur de me recevoir, malgré que les présentations officielles étaient terminées.

J'ai donc pu saluer Sa Majesté et lui ai fait traduire l'honneur et le plaisir que j'avais de le saluer et nous avons parlé brièvement de quelques faits de la vie de mon arrière-grand-père, parmi ceux qui m'en parlèrent tout spécialement, mon attention fut attirée sur le Ministre de l'Intérieur et des Finances avec qui je me suis assez longuement entretenu et qui m'a remis sa carte en me demandant la mienne ; l'empereur lui aussi a tenu à posséder ma carte (ne m'attendant pas à ces demandes, c'est un hasard que j'en possède sur moi, et j'ai dû les compléter à la hâte en y ajoutant mon adresse au crayon).

Je vous avouerai que je n'ai pas été à l'aise dans cette présentation dont je ne connaissais pas le protocole et l'on s'est serré la main comme des braves citoyens (j'ai dû à cette occasion déclancher quelques sourires discrets et je serai bien curieux de connaître l'impression de M. le Résident Supérieur PASQUIER).

Quant à l'Empereur il m'a paru aussi un peu désorienté dans cette nouvelle ambiance, sous les regards curieux des Européens.

Dans votre dernière lettre vous me demandez vers quelle époque la photo de ma tante (1) a dû être prise : je ne saurais vous préciser l'année, mais je me rappelle qu'elle fut prise à Ploumanach par un

(1) Madeleine VANNIER (Madame TILMAN-DELISLE). Planche XXI.

ami de la famille alors que je n'avais guère plus de 6 ans (ce serait donc vers 1897).

J'espère que mon père vous aura satisfait dans l'initiative que vous avez prise au sujet de la réception organisée à la Société de Géographie.

Ma femme me prie de vous remercier de vos bons souhaits et de vous affirmer son bon souvenir.

Veillez agréer, Monsieur, avec nos remerciements l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Signé : VANNIER
Sous-Chef de gare
à la Compagnie du Canal, Port-Tewfic

★ ★

Document 73.

St Brieuc, 15 Décembre 1920.
8 Rue Villiers de l'Isle-Adam
R. 26 décembre 1920.

Monsieur,

Je ne possède de Philippe VANNIER que 2 documents sur parchemin chinois en langue indochinoise portant un cachet rouge au bas, une lettre d'un pair de France, et un brevet de Légion d'honneur du 19 Septembre 1818 signé Louis.

(Je vous joins une copie des trois premières pièces).

Je possède en outre un portrait à l'huile qui se trouve dans mon salon et dont j'ignore l'auteur.

Quant à la descendance connue la voici :

Seuls ont laissé des descendants Michel et Elisabeth VANNIER, Je suis fils de Michel et ai trois enfants, deux garçons et une fille. Mon fils aîné, MARCEL, est fonctionnaire au Canal de Suez, le second est étudiant et ma fille est mariée à M. Jean GEFFROY de GUINGANT.

Elisabeth VANNIER a laissé un fils et une fille, M. GRIMAULT DE LA NOË et la Comtesse de MARÇAY, M. GRIMAULT laisse un fils, Jean, Avocat à Lannion, et M^{me} de MARÇAY un fils également.

Je n'ai jamais entendu parler d'Eugène Auguste VANNIER... peut-être est-il mort peu de temps après sa naissance.

J'avais un frère mort Lieutenant de vaisseau vers 1888.

J'ai toujours entendu dire que mon grand-père était né à Auray et que ma grand-mère Magdeleine SEN-DONG était cousine du roi d'Annam.

C'est à peu près tous les renseignements que je puis vous donner sur mon grand-père que je n'ai pas connu — Mais j'ai très bien connu ma grand-mère qui est morte en 1878, alors que j'avais déjà 28 ans.

Je me mets à votre entière disposition pour vous fournir d'autres indications utiles qui seraient à ma connaissance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Signé : A. VANNIER

Employé P.T.T.

Document 74.

St Brieuc, 8 Rue Villers

fin Décembre 1920

Rép. le 14 Janvier 21

Monsieur,

Je vous excusez pas de m'écrire longuement, tous ces renseignements que vous me donnez et que j'ignorais m'intéressent, et je suis prêt à faciliter vos recherches en vous faisant part des souvenirs qui me sont restés.

Je possède de mon grand-père les deux brevets assez bien conservés (la traduction en français paraît assez ancienne), le diplôme de Chevalier de la Légion d'honneur (qui ne mentionne ni la date ni le lieu de naissance ; mais je suis convaincu que mon grand-père est né à Auray (je l'ai toujours entendu dire), une Croix de St Louis, et la Croix de la Légion d'honneur ; une peinture à l'huile (buste grandeur naturelle), et un superbe costume de mandarin bien conservé comprenant le chapeau (il manque les ailes qui auraient été coupées et volées pendant un voyage que mon grand-père aurait fait à Paris), la jupe, le manteau, les bas et les chaussures.

J'aurais été heureux de pouvoir vous offrir une photographie de tous ces objets, mais, hélas ! de mauvais placements en Russie m'obligent actuellement à réduire considérablement mon train de vie, mais je suis tout disposé à me prêter à votre proposition ; dans ce but je me permets de vous mettre en relation avec M. HAMONIC qui j'espère vous donnera toute satisfaction.

J'oubliai de vous dire que je possède aussi une photo forma visite de ma grand-mère habillée en costume indochinois très simple. Elle

paraît âgée de 75 ans à 80 ans à cette époque. Son acte de décès à Lorient porte Magdeleine SEN DONG.

Je me souviens qu'elle était très hautaine et vivait très retirée avec ses deux filles, veuves Marie MICHAUD et Magdeleine TILMAN-DELISLE. Elle exprimait parfois des regrets d'avoir été obligée de quitter son pays natal où elle était adulée, et de vivre comme une petite bourgeoise alors qu'elle avait été élevée dans l'opulence ; elle était catholique très pratiquante et jusqu'à sa mort elle allait à la messe tous les matins.

J'avais 13 ans quand elle fit le voyage de Paris accompagnée de mon père et de ma tante Marie, et j'avais entendu à cette époque qu'elle avait emporté avec elle son costume indochinois.

Et je crois que réellement elle s'est fait ensevelir en ce costume.

Nous possédons encore 3 peintures sur verre venant d'Indochine, de chez ma tante Magdeleine qui les tenait de sa mère ; l'une serait ma grand-mère à 22 ans, l'autre Magdeleine DELISLE à 12 ans et la troisième, un tableau champêtre sur lequel figurerait mon père à l'âge de 4 ou 5 ans entouré de sa nourrice et d'un berger dans le parc de leur habitation (C'est tante Madeleine qui le disait).

Comme je vous l'ai déjà indiqué, je puis vous assurer que le fils de Magdeleine TILMAN-DELISLE, Edouard, est mort à Saigon, Aide-Médecin de la Marine, vers 1874 ; M^{me} MICHAUD a eu un fils mort à la guerre de 1870 au champ d'honneur, à Bazeille ; M^{me} JUBIER a aussi eu un fils, Georges, mort très jeune vers 1872 ou 73, Magdeleine VANNIER est décédée à Lannion fin Novembre 1902 ; Elisabeth GRIMAULT, décédée aussi à Lannion vers 1895 environ. Quant à Marie elle est décédée à Paris, Batignolles, vers 1882 — Tous ces renseignements sont approximatifs.

La maison de ma grand-mère était située à gauche du Cercle Philotechnique et était mitoyenne de cet immeuble qui lui avait jadis appartenu, Elle était par conséquent assez éloignée de l'angle de la Rue Paul-Bert dont vous faites mention sur votre dernière lettre. La maison aurait été vendue peu de temps après le décès de ma grand-mère, je ne sais à qui.

Je vous remercie du volume que je vous retournerai aussitôt que j'en aurai pris connaissance attentivement, car, vous n'en doutez pas, ce volume m'intéresse au plus haut point.

Au plaisir de vous lire, Monsieur, et croyez je vous prie à ma haute considération.

Signé : A. VANNIER.



Document 75.

St Brieuc, le 2/2-1921

Monsieur,

Mon mari s'étant légèrement blessé à la main droite me charge de vous adresser, sous sa dictée, les renseignements suivants :

Monsieur,

R. 3. Février 1921, Je vous adresse, par le courrier de ce jour, en accusant réception des 2 brevets. sur votre demande et sous pli recommandé, les deux brevets, en langue annamite, décernés à mon grand-père pendant son séjour en Annam. Je vous prie de vouloir bien en prendre le plus grand soin d'autant plus que le brevet N°1 est en médiocre état.

Je vais aller voir de nouveau M. HAMONIC pour lui rappeler cette affaire et le prier d'y donner suite le plus tôt possible. Je vous rendrai compte de mon entrevue avec ce photographe s'il y a lieu.

La relation donnée par M. GRIMAUT fils au sujet du motif de l'expatriation de Philippe VANNIER ne repose sur aucun fondement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Signé : VANNIER.



Document 76.

Extrait d'une lettre dont le commencement et la fin manquent, donc sans lieu ni date ni signature ; mais le contexte permet de voir qu'elle émane de Madam PALLU DE LA BARRIÈRE, qui a signé la lettre si intéressante reproduite en Document 77.

Ma mère, née en 1821, a fait son éducation dans le pensionnat Girodeau-Gerbet, devenu plus tard « la Retraite », et elle avait comme amies dans les classes les trois filles de VANNIER qui, marié en Cochinchine avec une Cochinchinoise pur-sang, était revenu à Lorient ramenant toute sa famille. Mon oncle, M. DUPUY DE LOME, tutoyait le fils VANNIER (Michel) qui avait été dans les mêmes classes que lui au Collège de Lorient.

Il y a donc concordance parfaite entre la date de la mort du troisième évêque D'ADRAN et le mariage de M. VANNIER et la naissance de ses enfants.

Je les ai tous connus et bien connus. Il existe encore des descendants de cette famille, mais ils ne sont plus à Lorient.

La note manuscrite qui se trouve collée au premier feuillet du livre de Mgr PALLU, comme la note manuscrite collée au dernier feuillet, et qui se termine par un sermon de Fénelon sur la mort de Mgr PALLU, ont été données à mon mari par les Missions Etrangères de Paris.

Quant à la famille CHAIGNEAU, je ne crois pas qu'elle ait de descendance directe. M^{lle} Berthe CHAIGNEAU, propriétaire de l'ancienne temple de Brangolo et qui l'hiver habite Nantes, doit être d'une branche collatérale. Son père était Commissaire de la Marine, sa mère, née Le Millosh, n'avait rien de chinois. Mais je suis assez liée avec elle pour lui demander un renseignement si vous y trouvez un intérêt.

Document 77.

Lorient, le 19 Décembre 1920.

Monsieur,

Je sais que vous êtes un ami de Monsieur JOUAN, et c'est bien volontiers que je vais vous communiquer, ainsi que vous me le demandez, le peu de renseignements que j'ai sur la famille VANNIER. Mais j'ai beaucoup voyagé depuis mon mariage ; pendant bien des années je n'ai fait que de courts séjours à Lorient et bien des faits m'ont été inconnus ou je les ai oubliés.

Cependant, je vais suivre votre questionnaire et y répondre le mieux qu'il me sera possible.

Le pensionnat BRÉJON ou BRÉGEON GIKODEAU-GERBET, où ma mère a connu les filles de M. et de M^{me} VANNIER, a été acquis par des religieuses (les dames de Retraite), qui l'ont dirigé une cinquantaine d'années, et, après l'expulsion des religieuses, cette maison, qui a conservé et porte encore le nom de « La Retraite », a été continuée par Mademoiselle HUET. Je ne crois pas que M^{elle} HUET ait reçu aucun registre où vous puissiez retrouver la trace des élèves du pensionnat BRÉJON, mais par Madame JOUAN qui voit M^{lle} HUET il vous sera facile d'être renseigné.

Je n'ai jamais connu ni entendu parler que de 4 filles et 1 fils du ménage VANNIER.

Si Madame VANNIER a pu dire aux ambassadeurs chinois qu'elle avait eu 7 filles et 3 fils c'est que plusieurs avaient dû naître et mourir

avant sa venue en France. Quant à EUGENE AUGUSTE, né en 1831, il a dû mourir jeune, je n'ai jamais entendu parler de lui.

Les seuls enfants survivants que j'ai connus : d'abord MICHEL, qui a épousé une amie de ma mère, M^{me} BAUDOUIN de la MAISON-BLANCHE.

De ce mariage sont nés beaucoup d'enfants morts jeunes - 2 seulement ont survécu : EMILE, Lieutenant de vaisseau devenu fou et mort à la Maison de Quimper ; AUGUSTE, le plus jeune de tous, employé aux Postes et Télégraphes, marié. Je sais qu'il a eu un enfant, je ne sais rien de plus. Sa mère étant morte tout rapport a cessé avec M. AUGUSTE dont nous n'avons jamais connu la femme et qui a définitivement quitté Lorient.

Je n'ai connu Mesdames DELILLE et MICHAUD que veuves. Elles habitaient Lorient avec leur mère, la vieille Annamite. L'une d'elles avait je crois un fils ; M. AUGUSTE VANNIER ou M^{me} de MARCÉ vous renseigneront à son sujet, je n'en sais rien.

J'ai mieux connu M^{me} CRIMAULT de la NOË. Monsieur GRIMMAULT était un cousin de M^{me} MICHEL VANNIER. Ils habitaient Lorient et avaient deux enfants. Un fils qui ne semblait pas destiné à entrer dans aucune carrière, et j'avoue que j'ai quelque doute qu'il soit le médecin de la Marine dont vous avez retrouvé la trace. Il y a une autre famille du même nom dans le département et peut-être y a-t-il quelque confusion.

Les GRIMAULT aussi laids l'un que l'autre avaient une fille très jolie. Les yeux un peu relevés des coins indiquaient seuls l'origine chinoise. mais prêtaient une originalité qui ne nuisait en rien à ce charmant visage. Elle a épousé le Comte de MARCÉ et a eu un fils. Si elle vit encore elle doit habiter Morlaix. Ce serait aujourd'hui une femme de 76 à 78 ans. Son fils en aurait plus de 50. Peut-être a-t-il continué la descendance. AUGUSTE VANNIER pourrait sans doute vous le dire. Quant après bien des années d'absence mes parents sont revenus se fixer à Lorient, M^{me} JUBIER était morte, je ne l'ai jamais connue et je n'ai connu M. JUBIER que de vue. Je ne sais s'il avait des enfants, mais toujours par AUGUSTE ou par Madame de MARCÉ, à son défaut par son fils, vous devez être complètement renseigné sur toute la famille.

M^{me} VANNIER, l'Annamite, que j'ai vue chez elle, rue du Port, se disait très jolie au goût de son pays. Moi je la trouvais franchement très laide. Elle s'habillait à la mode européenne, mais avec parfois des étoffes apportées de chez elle. Tous les vieux Lorientais ont gardé

le souvenir d'une longue redingote en soie brochée d'un bleu un peu voyant agrémenté de quelques fils d'or et de plus larges dessins d'or. Une couturière assez mal inspirée mit au milieu du dos un large dessin, lune ou soleil d'or je ne sais plus, mais qui illuminait de joie le visage de tous les passants de la rue des Fontaines.

Elle avait conservé le goût de certains mets annamites et parfois sa belle-fille, M^{me} MICHEL, venait chez ma mère en disant que son mari était invité chez sa mère à un festin de poisson plus ou moins conservé, elle disait « pourri », et qu'elle ne voulait pas être de cette petite fête.

La bonne Annamite était une fervente catholique, on la voyait souvent à l'église. J'ai entendu dire qu'elle avait voulu être enterrée dans son costume national, mais je ne devais pas être à Lorient à cette époque, je ne l'ai pas vue.

Je ne sais absolument rien des CHAIGNEAU.

Je n'ai connu que M^{lle} BERTHE qui, ainsi que je l'ai dit à M. JOUAN, est d'une branche collatérale. Il n'y a plus aucun CHAIGNEAU à Lorient, elle seule pourra vous renseigner. J'échangerai certainement avec elle des souhaits de nouvel an et d'ici quelques jours je lui parlerai de vous, Monsieur, quoique vous n'ayez nullement besoin de ma présentation rétrospective ainsi que vous le dites.

Vous dirais-je quelques mots de Mgr d'HELIOPOLIS. Cette lettre est déjà trop longue et ce n'est pas de lui que vous vous occupez en ce moment.

Contrairement à ce que vous croyez, sa généalogie est parfaitement établie depuis 1474. Il est, lui, le 9^{ème} enfant des 18 qu'ont eu son père et sa mère. Cette branche des PALLU s'est continué jusqu'en 1864 ou 1865 (je n'ai pas la date exacte dans la mémoire, mais je puis la retrouver.) La dernière de cette branche fut M^{lle} d'ARNAUD, dont mon mari et sa sœur héritèrent en vertu d'un testament, bien entendu, la parenté était alors si éloignée que l'amitié seule en pouvait conserver le lien.

Je crains, Monsieur que les renseignements contenus dans cette longue lettre ne vous apprennent rien de bien intéressant, vous me paraissez déjà fort documenté. Cependant si vous avez quelque nouvelle question à m'adresser, je reste à votre disposition pour y répondre autant qu'il me sera possible.

Agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signé : PALLU DE LA BARRIERE



VANNIER. — Costume mandarinal (1) ; fond vert dragon à 4 griffes, tête dorée écailles. et bleues, manches à oiseaux phénix, images bleu et blanc, chauves-souris, diverses couleurs, 2 chevaux dragons.

Tunicelle brun-rougeâtre à médaillons ronds à petit cheval-dragon.
Ceinture : manquent plusieurs morceaux d'écaille.

Bonnet : fragments d'ornement d'or disparus, ailes aussi, dans caisse laqué noir et or.



Document 79.

Groupe VANNIER, sa femme et l'enfant (2).

Sur verre.

VANNIER : robe couleur pêche, pantalon blanc, chaussures rouges à semelles blanches, chapeau couleur paille : fruit en main droite, bleu.

Magdeleine VANNIER : chapeau recouvert de bleu, rose par dessous, tunique bleu foncé à devant de broderies ; manches roses à bouts bleus, rehaussées de dorures ; jupe bleu pâle (blanche ?) sur sous-jupe bleu foncé et sous-sous-jupe grise à broderies bleues ; tient à la main une longue canne.

Jeune garçon : robe rouge, bouts de manches blancs, pantalon bleu, chaussures rouges à semelles blanches.

VANNIER tient un panier un peu indistinct, peut-être par suite d'une certaine décomposition des couleurs, plein de fleurs et fruits.

Maison à étage, derrière un mur d'enceinte.

VANNIER a un teint coloré, la femme est très blanche, l'enfant aussi.



Document 80.

St-Brieuc, le 7 Mai 1921.

Rép. le 17 Mai 1921.

Description du costume de Ph. VANNIER et divers autres renseignements.

(1) Voir Planches XXXIV et XXXV.

(2) Voir Planche XIII

Monsieur,

Je vous prie de m'excuser de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre du 30 Mars, mais une malencontreuse grippe m'a obligé d'interrompre pour un temps le cours de ma vie normale.

Je viens de recevoir aujourd'hui même le colis postal, que vous m'avez adressé le 2 Mai, contenant les deux diplômes mandarinaux de mon grand-père. Je vous remercie bien sincèrement d'avoir bien voulu les réparer dans la mesure du possible et je vous prie de croire à toute ma reconnaissance. Je les conserverai à l'avenir comme vous me les avez retournés, c'est-à-dire roulés, pour éviter de nouvelles détériorations ; mais il est bon de vous dire qu'à la mort de mon père, je les ai trouvés dans cet état. Je me souviens aussi avoir vu chez mes parents les photographies des ambassadeurs annamites venus en France en 1863 (il y en avait 4), Mais l'album les contenant a disparu et malgré les plus minutieuses recherches, je n'ai pu le retrouver : je suppose qu'il a été volé ou perdu dans un déménagement. Sans vouloir abuser de votre obligeance, je serai heureux de recevoir la photographie de mon père dont je ne possède qu'une bien médiocre épreuve ; je vous prie de remercier également de ma part Monsieur le Professeur RIVET pour sa délicate attention.

Ceci dit, voici les renseignements complémentaires demandés (lettre du 30 Mars dernier).

Portrait de Ph. VANNIER : largeur du cadre aux bords intérieurs, 0 m. 66 ; hauteur 0 m. 81.

Je n'ai pas trouvé de signature de peintre, du moins apparente.

Il est bien regrettable que ce renseignement n'ait pas été demandé du vivant de mon père qui aurait pu probablement le fournir.

Costume mandarin : fond vert ; longueur de la tunique du bord du col jusqu'en bas, le long de la couture, devant : 1 m . 30 ; du dos : 1 m. 36

Doublure pourpre, ailes bleues, dessin du dragon or, bleu et rouge, oreilles soie blanche.

Tableau champêtre sur verre. - Dimensions aux bords intérieurs du cadre, largeur : 0 m. 49 ; hauteur : 0 m. 35 ; ce tableau est le seul en bon état, sur verre ; les deux portraits dans des ovales sont détériorés, cassés et ne sont pas réparables ; ils n'offrent d'ailleurs, à mon avis, qu'un intérêt bien limité. Les renseignements que je vous ai donnés au sujet des *tableaux sur verre* désignés ci-dessus m'ont été fournis par ma tante Magdeleine, alors très âgée, et dont la mémoire paraissait faire totalement défaut. J'ai sans doute omis de vous

dire qu'il ne fallait pas attacher trop d'importance à ce sujet et qu'il n'y avait pas lieu d'en faire état. Je me range donc parfaitement à votre avis.

Je ne possède pas de photographies intéressantes de mes tantes Magdeleine, Elisabeth, Marie et Adèle ; je n'ai pas connu cette dernière. Quant aux autres, à *part ma tante Magdeleine*, mon père n'entretenait plus de relations avec elles ; moi-même ne voyais plus que ma tante Magdeleine.

Ma femme se joint à moi pour vous remercier des hommages que vous voulez bien lui adresser et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé : A. VANNIER



Document 81.

St Brieuc, le 20 Mai 1921.

Rép. le 25 Mai 1921.

Monsieur,

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai reçu les magnifiques photographies de mon père et de ma tante Marie ; je vous en suis très reconnaissant. Je remercie également Monsieur le Professeur RIVET de sa délicate attention et vous prie d'être mon interprète auprès de lui pour lui exprimer toute ma reconnaissance.

Comme vous le désirez, je m'empresse de vous adresser 3 épreuves, dont une de moi et les deux autres de mon frère en uniforme (1) ; elles ont été tirées à des époques différentes, comme vous le voyez vous-même pour mon frère.

La ressemblance est très loin d'être parfaite ; malheureusement je n'en possède pas d'autre meilleure ; quant à mes tantes Magdeleine, Elisabeth et Adèle, je ne crois pas pouvoir les trouver dans ma collection, surtout les deux dernières. Au surplus, je n'ai pas connu la dernière et très peu fréquenté l'avant-dernière qui étaient brouillée avec mon père depuis nombre d'années. Je rechercherai dans mes papiers la photographie de ma tante Magdeleine avec laquelle j'étais en très bons termes ; mais je ne puis rien vous promettre pour le moment ; et dans tous les cas, je vous ferai connaître sous peu le résultat de mes recherches.

(1) Emile, Philippe, Marcell VANNIER, Lieutenant de Vaisseau. Planche XXII.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signé : (Auguste Louïs) VANNIER.



Document 82.

Brevet n° I.

Gia-Long.

Copie.

Brevet

Le Trung-Quân, Chánh-Quân Phong-Phi đồng-tàu, chef de l'armée du milieu, Commandant du navire d'airain orné d'un aigle aux ailes déployées.

Khâm-Sai, Thuộc-Nội Cai-Cơ délégué royal, instructeur des pages du roi, nommé NGUYỄN-VĂN-CHÂN, traverse les mers par son voyage, subjugue la tempête par son génie, occasionne la rencontre du Dragon avec les nues (source de biens), gouverne un navire comme un écuyer son cheval, excelle et domine par ses grands mérites.

Il convient de répandre largement des récompenses et de l'élever à la dignité de Chánh-Quân Phụng-Phi đồng tàu, Commandant du navire d'airain orné d'un aigle aux ailes déployées.

Khâm-Sai, Thuộc-Nội-Chưởng-Cơ, Chàn-Vô-Hầu, délégué royal, gouverneur des pages du roi, maître (petit roi) renommé dans l'art militaire.

Il commande un navire, il fait exécuter ses ordres à l'armée navale, il est arrivé par un mélange de bonté et de sévérité à une excellente discipline ; son habileté militaire réclame une promptitude d'exécution.

Il est convenable que son mérite militaire s'accroisse et qu'il conserve ses fonctions.

De cette manière sa renommée ne périra pas.

Que ce brevet soit respecté.

Sous le règne de Gia-Long, première année, onzième mois, douzième jour (année 1802).

Le grand cachet rouge signifie :

L'apposition de ce cachet précieux est un ordre royal promulgué. (1)

(1) Voir Planche XXXI. Voir la traduction de ce diplôme et les commentaires, dans L. CADIÈRE : *Les Diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau*. 8. A. V. H., 1922, pp. 147-150. Planche LIII.



Document 83.

Brevet no 2.

Minh-Mang.

Copie.

Brevet.

Le **Chánh-Quản Phụng-Phi** **đồng-tàu, Chương-Cơ** Commandant du navire d'airain orné d'un aigle avec ailes déployées, Gouverneur nommé **NGUYỄN-VĂN-CHÂN**, sait choisir un arbre (une demeure), est très sage, est venu dans notre royaume et obéit à ses lois comme la plante nommé *qui* (tournesol), à la tige flexible ; il est libre comme un poisson dans un grand lac (indépendant) ; il a parcouru mille et mille lieues ; après la pacification de l'occident (Basse-Cochinchine), il sillonna les mers sur le navire qu'il commandait. Partout où il combat, il est le plus fort. Il convient à cause de ses mérites très estimables de lui accorder une nouvelle faveur.

Je l'élève à la dignité de **Chương-Cơ**.

Gia-nhứt-cấp. Gouverneur d'armée, augmenté d'un degré.

Chân-Thành-Hầu, Maître (petit roi) renommé et pacificateur.

Il convient qu'il soit encore plus diligent, exécutant toujours mes ordres. Il faut toujours qu'il prenne soin d'obtenir des faveurs et de la gloire.

Sous le règne de **Minh-Mạng**, 5^e année, 8^e mois, 19^e jour (année 1824).

Le Grand cachet rouge signifie :

L'apposition de ce cachet précieux est un ordre royal promulgué (1).

Document 84.

Copie

Paris, le 23 Novembre 1818.

Ministère de la
Marine et des
Colonies.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous annoncer, le 31 août dernier, que le Roi vous avait nommé Chevalier de l'ordre Royal de la Légion d'honneur.

Ports.

Depuis cette époque la Frégate de S. M. la *Cybèle*, commandée par M. de KERGARIOU, Capitaine de vaisseau, a effectué son retour à Brest.

(1) Voir Planche XXXII. - Voir traduction et commentaire de ce Diplôme dans : « Les *Diplômes et ordres de service de Vannier et de Chaigneau*, par L. Cadière, dans B.A.V.H., 1922, pp. 168-169, Planche LX-I.

敕中軍正官鳳飛銅鑄欽篆屬內該司
既文震跨浪雄風凌波巨志履雲
從龍之會選蒼有綠丹楨聽使馬之
功涉川攸利既彰偉績宜優殊恩特
准陞為正官鳳飛銅鑄欽篆屬內掌
雲武保官率內提水一隊員軍等
聽候中軍戎務尚其勵有藏有翼之
龍式共武服奮如翰如飛之勢茂建
成功時命式頒令名勿替茲敕

敕

光緒

二十二年十二月十七日

勅正管鳳飛翎掌奇既文震播本識高
領奏念切投南縱魚遊巨壑萬里馳驅
平西曩舟涉大川律征踴躍嘉乃舊蹟
宜資新恩仍準爾掌奇加宣級實清侯
尚其益敬時忱克終令譽朕既念遠臣
勞瘁爾惟懷永世寵榮欽哉

明命五年十月拾玖日



Planche XXXIV. — Costume mandarinal de Philippe Vannier, vu par devant
(Les ailes du bonnet sont perdues. — Appartient à M. Auguste Vannier.)

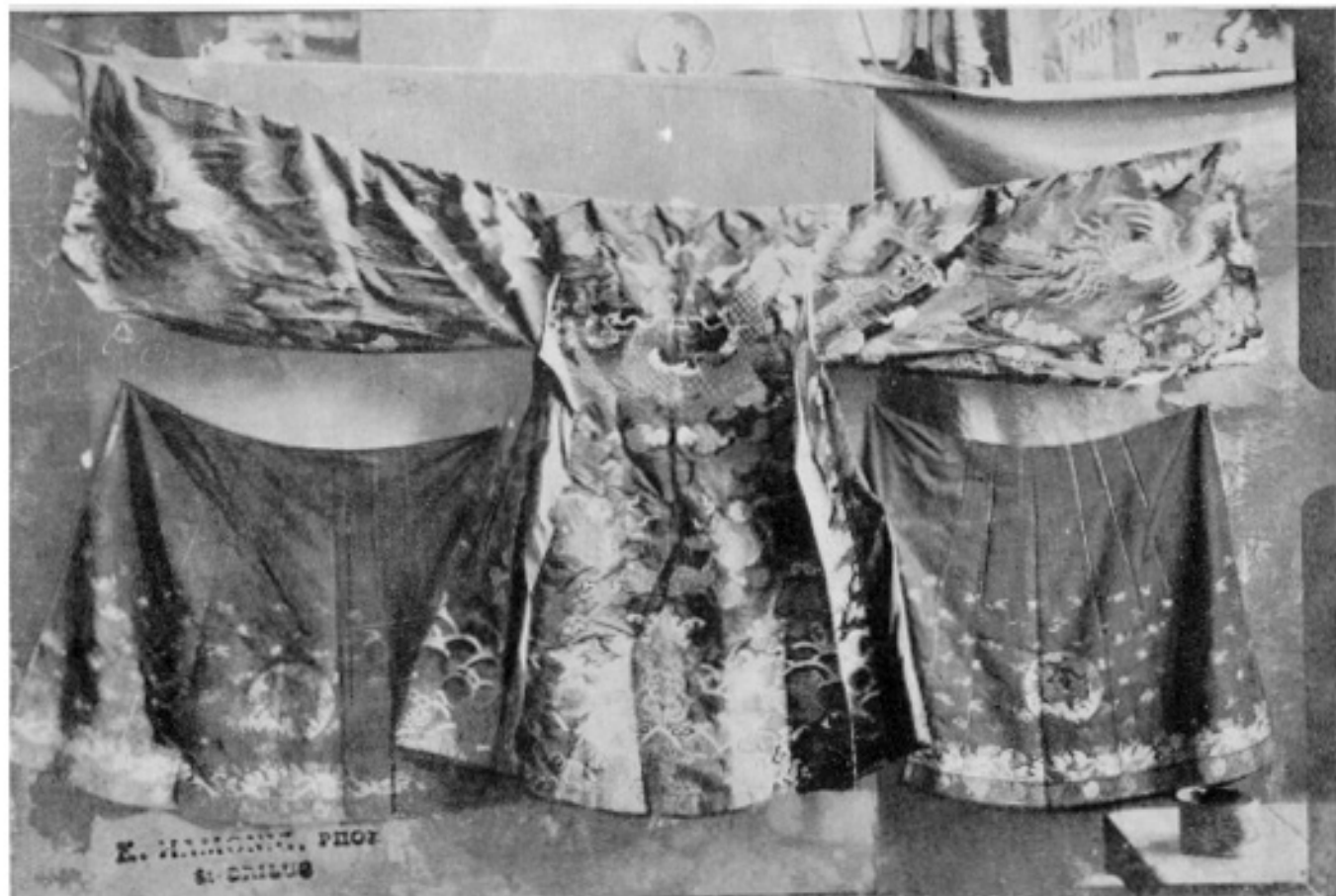


Planche XXXV. — Costume mandarin de Philippe Vannier, étendu et vu de dos.

Cet officier supérieur s'est empressé de m'informer des circonstances de sa relâche à la Cochinchine : J'ai vu que vous aviez saisi cette nouvelle occasion de prouver l'attachement que vous conservez pour votre ancienne patrie ; et je vous sais gré de l'accueil que vous avez fait à M. de KERGARIOU et de l'empressement que vous avez mis à seconder ses démarches.

J'ai appris avec peine l'accident qui a empêché M. CHAIGNEAU de vous accompagner à Tourane, et vous m'obligerez en vous chargeant de lui témoigner le regret que j'en ai éprouvé.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Pair de France,
*Ministre Secrétaire d'Etat au Département
de la Marine et des Colonies.*

Signé : MOLÉ.

A. M. VANNIER, ancien officier français, Mandarin de 2^e classe
à la Cochinchine.

IX. - REPRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES.

Planche X. - Philippe VANNIER (1762-1842), vers 1835 (*Reproduction en couleurs d'un tableau de 0 m. 87 sur 0 m. 65, appartenant à M. Auguste VANNIER, petit-fils de Ph. Vannier.*)

Planche XI. - Philippe VANNIER (*Reproduction en noir du même tableau.*)

Planche XII. - La famille VANNIER (?) à Hué, vers 1818 (*Peinture chinoise sur verre, de 0 m. 49 sur 0 m. 35, appartenant à M. Auguste VANNIER. Les personnages seraient Philippe Vannier, sa femme Madeleine Sen et leur fils aîné Michel. Mais l'attribution n'est pas absolument certaine.*)

Planche XIII. - Magdeleine (ou Elizabeth) VANNIER (?). *Filles de Philippe Vannier et de Magdeleine Sen, vers 1825 - Peinture chinoise sur verre appartenant à M. Auguste VANNIER. - On ne saurait dire laquelle, sur les deux Planches XIII et XIV, est Magdeleine et laquelle est Elizabeth. D'ailleurs l'attribution elle-même est sans certitude.*)

Planche XIV. - Elizabeth (ou Magdeleine) VANNIER (?)
(*Voir la note à la Planche XIII.*)

Planche XV. - MAGDELEINE SEN (1791-1878), épouse de Philippe VANNIER, vers 1875 (*Photographie appartenant à M. Anguste VANNIER.*)

Planche XVI. - Michel VANNIER (1812- 1889), fils aîné de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN (*D'après une photographie prise en 1863, avec celles des Ambassadeurs annamites. - Archives du Muséum : Anthropologie.*)

Planche XVII. - Michel VANNIER (*voir la note à la Planche XVI.*)

Planche XVIII. - Marie VANNIER (1822-1882), fille de Philippe VANNIER et de Magdelaine SEN (*D'après une Photographie prise en 1863, avec celles des Ambassadeurs annamites. - Archives du Muséum : Anthropologie.*)

Planche XIX. - Marie VANNIER (*Voir la note à la Planche XVIII.*)

Planche XX. - Marie VANNIER (*Voir la note à la Planche XVIII.*)

Planche XXI. - Madame TILMAN-DELISLE, née Madeleine VANNIER (1814-1902), fille aînée de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN (*Photographie prise vers 1897. - A côté d'elle, M. Anguste Louis Vannier.*)

Planche XXII. - Emile, Philippe, Marcel VANNIER (1842-1888) Lieutenant de Vaisseau, fils aîné de Michel VANNIER, petit-fils de Philippe VANNIER (*Photographie prise vers 1875.*)

Planche XXIII. - Auguste, Louis VANNIER, Rédacteur des Postes, second fils de Michel VANNIER, petit-fils de Philippe VANNIER (*Photographie prise en 1912.*)

Planche XXIV. - Marcel Julien VANNIER. Sous-Chef de Gare au Canal de Suez. fils de Auguste, Louis VANNIER (*Photographie prise en juillet 1921.*)

Planche XXV. - Madame GEFFROY, née Anne Emmanuelle VANNIER, fille de Auguste, Louis VANNIER.

Planche XXVI. - Acte de mariage de Philippe VANNIER avec Magdeleine SEN (12 Novembre 1811) (*L'original, de la main de Mgr Labartette, est déposé au Greffe du Tribunal de Lorient, à l'appui de la transcription à l'Etat Civil de Lorient, du 10 mai 1826.*)

Planche XXVII. - Acte de naissance (12 octobre 1812) et de baptême de Michel VANNIER, fils aîné de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN (*L'original, de la main de Mgr Labartette, est déposé au Greffe du Tribunal de Lorient, à l'appui de transcription à l'Etat Civil de Lorient du 10 mai 1826.*)

Planche XXVIII. - Acte de naissance (11 novembre 1814) et de baptême de Magdeleine VANNIER, fille aînée de Philippe VANNIER et

auray le

a son Excellence

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Philippe Vannier Décoré, employé de la marine
militaire, après avoir fait les campagnes, sous les ordres
de M^r Boscville, chef de 1779, 1780, 1781, sous M^r de Grasse
partit de France le 28 mars 1788, arriva à Pondichéry,
lorsque Daron, ministre du Roi de Cochine chinois,
engageait le Sieur Vannier à suivre la première destination
de l'expédition pour la Cochine chinoise; en conséquence il
partit avec de Pondichéry et débarqua à Saigon
où le trouvait le Roi, qui vint de reconquérir cette
province; ce Prince trouva dans les communications et
les hommes de guerre, officiers, et quatre mille soldats
des forces telles qu'il lui permettait de remonter sa couronne.
Le pays devenu tranquille les Français s'y
établirent, tous y sont morts à la capture des
Siens Vannier et Chaigneau.

M Vannier dès ce moment joua un rôle d'autant plus
important qu'il se trouva placé près du Souverain,
aussi eut-il beaucoup pour la charge de secrétaire
de la Cour, et la confiance particulière du
Souverain. Les 24 ans qu'il vint de passer en
Cochine chinoise ont été employés à faire valoir la
nation française tant auprès du Prince tant auprès
des Français. Le Sieur Vannier n'est pas soufflé
d'une brèche en restant à l'étranger de son pays
~~Il était au service de la marine~~

~~cependant~~ s'il n'aurait eu l'espoir de lui des
relations de commerce également très avantageuses aux
deux royaumes, il en est devenu plus certain, que
le roi de Cochine Chine craignait, et détestait les Français
après les Anglais.

Le vint roi, ami des Français, était mort, son fils
lui succédant, M. Vannier, après avoir épousé
une cochinoise chrétienne, et ayant eu
jeunes enfants, a voulu donner une éducation
française, et religieuse, à sa nombreuse famille,
en conséquence, il a demandé au nouveau roi, la
permission de revenir en Europe, ce qui lui a été
accordé. Le roi avant son départ lui a fait promettre
de lui renvoyer ses enfants, afin de
rapporter en Cochine Chine ^{nos} ~~des~~ marchandises d'Europe,
qui seront utiles à son pays, et faciliteront les
relations commerciales entre les deux royaumes.

Le même roi qui ne connaissait que la famille des
Houabou des arts quelques fois certains vassaux
en lui parlant de conquérant d'Annam, qu'il
coopérerait à l'invasion, et à l'envahir. Il qu'il se
retablirait de relations avec la France, quant à ce
Houabou reviendrait sur le trône.

Quant M. de Kerguelen à la réception vint
en Cochine Chine, M. Vannier fut le recevoir au
nom du Roi, M. de Kerguelen ne fut pas admis
auprès de la personne, par défaut des formes
cérémoniales, n'ayant pas de lettres de créance.

Avant la mort ^{le} ~~son~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~reine~~ ~~qui~~ ~~il~~ ~~l'aurait~~

Charles & la justice et l'accusé favorable qu'il
en obtiendrait pour Louis XVI.

De Notre assemblée

Monsieur

la Bn le

Chevalier de la Légion d'Honneur à Paris du 26th août 1818.

Philippe de le 23 juin 1811

Nicolas de le 12th août 1812

Magdelaine de le 11th août 1814

Elisabeth de le 9th août 1815.

de Magdeleine SEN (*L'original, de la main de Mgr Labartette, est déposé au Greffe du Tribunal de Lorient, à l'appui de la transcription à L'Etat civil de Lorient, du 10 mai 1826*).

Planche XXIX. - Acte de naissance (9 novembre 1816) et de baptême de Elizabeth VANNIER, seconde fille de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN (*L'original, de la main de Mgr Labartette, est déposé au Greffe du Tribunal de Lorient, à l'appui de la transcription à l'Etat civil de Lorient, du 10 mai 1826*).

Planche XXX. - Signatures de Philippe VANNIER, de Magdeleine SEN DÕNG (SEN étant son nom personnel, et DÕNG le nom personnel de son père), et de Michel VANNIER à l'occasion du mariage de ce dernier, le 17 septembre 1838 (*Etat civil de Lorient*).

Planche XXXI. - Diplôme mandarin accordé à Philippe VANNIER, par Gia-Long, le 6 décembre 1802 (*Déjà reproduit, traduit et annoté par L. CADIÈRE : Les Diplômes et ordres de service de VANNIER et de CHAIGNEAU, dans B. A. V. H., 1922, pp.147-250 ; Planche LIII*).

Planche XXXII. - Diplôme mandarin accordé à Philippe VANNIER par Minh-Mang, le 11 octobre 1824 (*Déjà étudié par L. CADIÈRE : Les Diplômes et ordres de service de VANNIER et de CHAIGNEAU, dans B. A. V. H., 1922, pp. 168-169, Planche LXI*).

Planche XXXIII. - Diplôme de la Légion d'Honneur, de Philippe VANNIER. En haut, à gauche, décoration du même Ordre ; à droite, petite croix de St Louis ayant appartenu à Philippe VANNIER (*Archives Auguste VANNIER*).

Planche XXXIV. - Costume mandarin de Philippe VANNIER, vu par devant (*Les ailes du bonnet sont perdues - Appartient à M. Auguste VANNIER*).

Planche XXXV. - Costume mandarin de Philippe VANNIER, étendu et vu de dos.

Planche XXXVI^A. - Brouillon d'une lettre de Philippe VANNIER (*Voir explications au Document 54*).

Planche XXXVI^B. - Brouillon d'une lettre de Philippe VANNIER (*Voir explications au Document 54*).

Planche XXXVI^C. - Brouillon d'une lettre de Philippe VANNIER (*Voir explications au Document 54*).

Planche XXXVII. - Fin d'un brouillon de lettre où est mentionné le fils aîné de Philippe VANNIER, portant aussi le prénom de Philippe (*Voir explications au Document 55*).

Planche XXXVIII. - La tombe de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN, au cimetière de Lorient, avant la restauration, en septembre

1918 (*Voir renseignements et reproduction de la même photographie, dans: Les tombes de J.-B. CHAIGNEAU et de Ph. VANNIER, au cimetière de Lorient, par A. SALLES, dans B. A.V. H., 1921, pp. 47-56, Planche XLIII*).

Planche XXXIX. - La tombe de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN, au cimetière de Lorient ; avant la restauration, en septembre 1918 (*Voir renseignements et reproduction de la même Photographie, dans : Les tombes de J.-B. CHAIGNEAU et de Ph. VANNIER, au cimetière de Lorient, par A. SALLES, dans B.A.V.H., 1921, pp. 47-56, Planche XLIV*.)

Planche XL. - La tombe de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN, au cimetière de Lorient, après la restauration, en novembre 1920 (*Voir renseignements et reproduction de la même Photographie, dans : Les tombes de J.-B. CHAIGNEAU et de Ph. VANNIER, au cimetière de Lorient, par A. SALLES, dans B.A.V.H., 1921. pp. 47-56, Planche XLV*.)

X. - TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

D'après



François VANNIER
né à Chateauroux le . . . 1732.
mort à Auray le 11 Nivôse an 9
(31 Déc. 1800).

Marié à Auray le 22 Juillet
1760 avec Vincente, Françoise
JOANNIC née à Plumeret le 3
Juillet 1733; † à Auray le 19
Germinal an 4 (8 Avril 1796)
Capitaine Général des Fermes
du Roi pour Auray.

Frères de François VANNIER

Jean-Baptiste VANNIER né à Cha-
teauroux le 24 Janvier 1733.
†

Jean VANNIER né à Chateau-
roux le 12 Juin 1734 †.

Phillippe VANNIER
né à Auray le 6 Mars 1762.
mort à Lorient le 6 Juin 1842.
37 Rue du Port.

Grand Mandarin de la Cochin-
chine Croix de St. Louis et de
la Légion d'Honneur.

Marié à Hué le 12 Novembre
1811 avec Magdeleine SEN, née
à Hué le 1791.
morte à Lorient le 6 Avril 1878.

Frère et Sœurs de Ph. VANNIER

Marie Vincente VANNIER, née à
Locmariaquer le 29 Avril 1765
†

Périne, Yvonne VANNIER, née
à St. Malo 1766 † à
Auray le 23 Fructidor an 2
(9 Septembre 1794); mariée à
Claude, Michel GUERIN d'Auray.

Françoise, Vincente VANNIER
né à Saint Servan. . . . 1770;
† à Auray le 7 Août 1791.

Armand VANNIER né.
1771; † à Auray le 15 Juillet 1779.

Marie, Anne VANNIER née à
Auray le 13 Nov. 1777; † à Plu-
meret le 22 Août 1778.

Philippe VANNIER, né le 23
Juin 1811; mère non dénommée;
était décédé en 1835.

Michel VANNIER (NGUYỄN-VĂN-
LÊ), né à Hué le 12 Octobre
1812; mort à Lorient le 15 Mars
1889; marié à Lorient le 17
Septembre 1838 à Marie Emma-
nuelle, Catherine BAUDOUIN DE
MAISON BLANCHE, décédée à Saint-
Brieux fin Décembre 1892.

Commissaire-Preneur puis
Sous-Agent Comptable de la
Marine.

Magdeleine VANNIER,
née à Hué le 11 Novembre 1814;
morte à Lannion le 30 Septembre
1902; mariée à Lorient à BER-
NHARD J. B. L. le 21 Août 1833;
remariée le 30 Mai 1846 à TIL-
MAN DELISLE, ONÉSIME, Cosme,
Marie né à Elven (Finistère), le
27 Février 1811. Percepteur à
Guéméné.

Elisabeth VANNIER,
née à Hué le 9 Novembre 1816;
morte à Lannion le 2 Septembre
1892. Mariée à Lorient le 4 Avril
1842 à Lucien GRIMAULT de la
Noë avoué, né en 1801; † le 22
Avril 1878.

Marie VANNIER,
née à Hué le 27 décembre 1822;
morte à Paris, Batignolles, en
1882. Mariée à Lorient le 8
Août 1842 à MICHAU, P.B., décé-
dé en 1864.

Adèle, Louise VANNIER,
née à Lorient le 19 juillet 1827;
morte à Lorient le 4 Mars 1858;
mariée à Cléquer le 25 Octobre
1847 à M. A. P. JUBIER, décédé
en 1877, Capitaine baleinier.

Eugène, Auguste VANNIER,
né à Lorient le 24 mars 1831;
mort à . . . ? . . . le . . . ? . . .

Marié à Hué avec une Annamite dont il eut
au moins deux enfants.

Eugène, Philippe, Marcell VANNIER, né le 4
Novembre 1839 à Lorient; mort le 9 Décembre
1889 à Lorient.

Emile, Philippe VANNIER né le 24 Janvier 1841
à Lorient; mort le 16 Février 1841 à Lorient.

Emille, Philippe, Marcell VANNIER, né le 30
Juillet 1842 à Lorient; mort le 24 Décembre 1888 à
Quimper. Lieutenant de Vaisseau de 1^{ère} classe.

Marie Emmanuelle VANNIER née le 31 Mai
1845 à Lorient, morte le 13 octobre 1845 à
Lorient.

Auguste, Louis VANNIER, né le 4 Mai 1850 à
Lorient; marié à Quimper le 1^{er} Avril 1889 avec
Aurélien, Ernestine, Emilie JANIN. Rédacteur des
Postes et Télégraphes en retraite à Saint-Brieux.

Joseph, Onésime, Edouard TILMAN-DELISLE,
né à Guéméné (Morbihan) le 8 Mai 1847 mort;
à Saigon (Cochinchine) le 25 Juillet 1873. Aide-
médecin de la Marine.

Lucien, GRIMAULT de la Noë, né à Lannion le
2 Février 1848; † à Lannion le 7 Novembre 1910;
mariée à Brest le 4 Février 1886 avec Jeanne
de RULHIÈRE.

Elise, Marie, Magdeleine GRIMAULT de la Noë,
née à Lannion le 13 Mars 1843; † à Ploumilliau
le 22 Mai 1918; mariée à Lorient. . . . 1868
avec le Comte Raoul de MARCÉ.

Octave, Pierre MICHAU, né à Lorient le 12
Juillet 1844; mort à Pont-Scorff le 20 Juin
1845.

Ulysse, Pierre MICHAU, né à Lorient le 9 Avril
1846; tué à Bazeilles le 1^{er} Sept. 1870. Sergent
d'Infanterie de Marine.

Georges, Félix, Auguste JUBIER, né à Lorient
le 6 Juin 1849; † à Lorient le 16 Septembre
1873.

Maurice, Léon VANNIER, né à Alençon le 16
Janvier 1890; mort à Saint-Brieuc le 19 Mai
1896.

Marcel, Julien, VANNIER, né à Saint-Brieuc le
29 Août 1891; marié le 15 Septembre 1919 à
Lucie Rose BENARDON, née à Port-Tewfik le 13
Décembre 1894 (Suez). Sous-chef de gare au
Canal de Suez.

Anne, Emmanuelle VANNIER, née à Saint-
Brieuc le 5 Juil. 1920, avec Jean GEFFROY, Gref-
fier adjoint au Tribunal de Quingamp.

Auguste, Aurélien VANNIER, né à Saint-Brieuc
le 24 Janvier 1895; † à Saint-Brieuc le 25
Octobre 1895.

Louis, Lucien VANNIER, né à Saint-Brieuc le
28 Janvier 1902. Etudiant.

Lucien, GRIMAULT de la Noë, né à Brest le 22
Décembre 1886. Avocat à Lannion.

Léopold de MARCÉ, né à Lorient . . . 1869.
Demeurant 17, Place René Descartes. Poitiers.

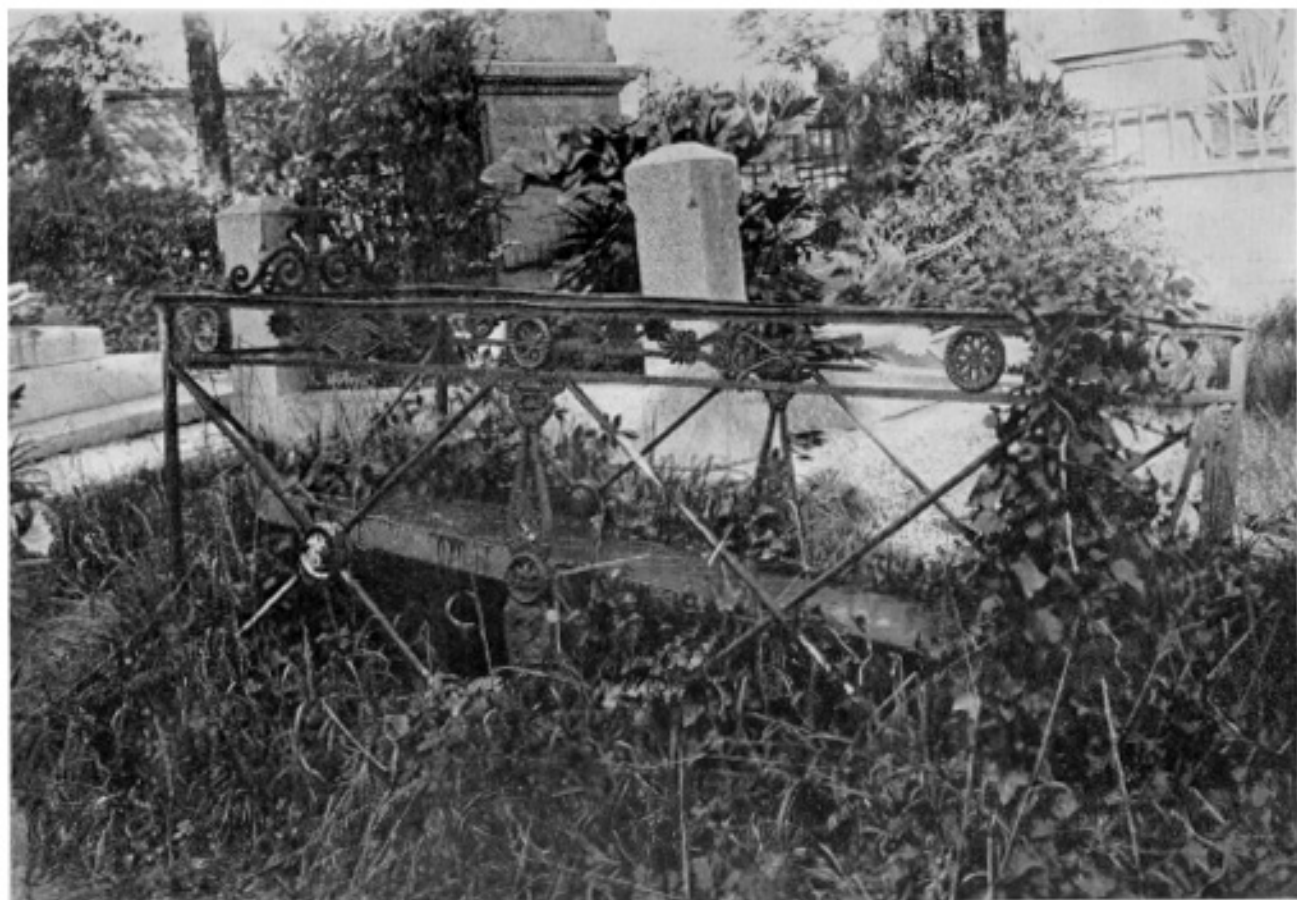


Planche XXXVIII. — La tombe de Philippe Vannier et de Magdeleine Sen, au cimetière de Lorient, avant la restauration, en Septembre 1918.

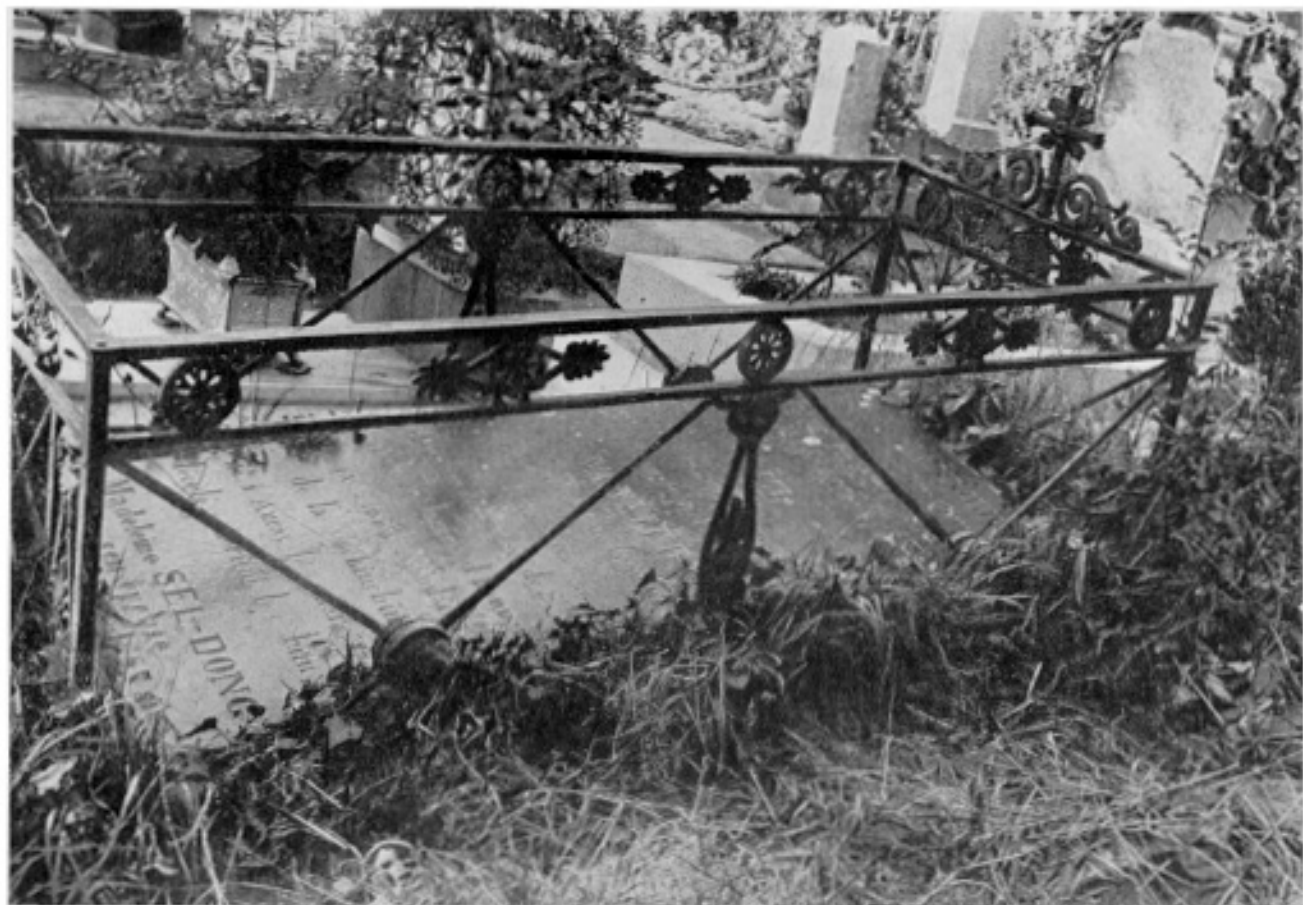


Planche XXXIX. — La tombe de Philippe Vannier et de Magdeleine Sen, au cimetière de Lorient, avant la restauration, en Septembre 1918.



Planche XL. — La tombe de Philippe Vannier et de Magdeleine Sen, au cimetière de Lorient, avant la restauration, en Novembre 1920.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I - Documents concernant les origines de Philippe VANNIER. Documents 1-9	121
II - Documents concernant les frères et les sœurs de Philippe VANNIER. Documents 10-13. . . .	126
III - Documents concernant Philippe VANNIER et Mag- deleine SEN. Documents 14-16	127
IV - Documents concernant les enfants de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN. Documents 17-29.	130
V - Documents concernant les petits-enfants et arri- ère-petits-enfants de Philippe VANNIER et de Magdeleine SEN. Documents 30-53	134
VI - Lettres diverses. Documents 54-67.	143
VII - Documents généalogiques et notes diverses Documents 68, notes 1-47.	160
VIII - Lettres sans classification. Documents 68-84 . .	168
IX - Reproductions photographiques. Planches X-XL .	183
X - Tableau généalogique	186





LE VIEUX AN-TINH

(Suite)

A mon excellent collaborateur
M. Tú-Tánh, en témoignage
de fidèle amitié.

II. LE BRETON.

Notre Bulletin N^o 3 de juillet-septembre 1934 annonçait une longue suite d'articles où monographies sur le « Vieux An-Tĩnh » (provinces actuelles de Nghệ-An et de Hà-Tĩnh). J'y faisais savoir que, en un premier « Livre » intitulé *Variétés*, je publierais de courtes notes sur des sujets que je n'ai pu entièrement élucider. La première de ces notes fut consacrée aux « Vieux canons en bronze et en fonte ». Depuis j'ai pu résoudre l'énigme se rapportant à deux canons en fonte, ce qui me permet d'établir une liaison entre ma première communication et la présente.

LIVRE PREMIER : VARIÉTÉS (1).

TITRE PREMIER (suite). — *Vieux canons en bronze et en fonte* (2).

Il m'est très agréable de rappeler que, grâce à la haute courtoisie de MM. le Directeur et le Sous-Directeur du Musée de l'Armée de

(1) Voir in-fine la carte indiquant les lieux cités.

(2) Voir Planches XLI, XLII

Hollande, à Doorwerth, deux canons hollandais en bronze datant du XVII^e siècle, et placés, l'un devant la Résidence Supérieure, à Hué, et, l'autre sur la pelouse de l'hôtel de la Résidence, à **Vĩnh**, ont pu être identifié.

Par lettres en date des 25 septembre et 12 novembre 1934, M. le Général-Major d'Artillerie F. A. HOEFER, et le Comte S. J. de Limbourg STIRUM, Directeur et Sous-Directeur dudit Musée, ont daigné, sur ma demande, préciser l'origine des deux canons en fonte placés devant l'entrée principale du Hành-Cung, à **Vĩnh**. Voici, en résumé, ce que disent ces deux lettres.

Les deux pièces en fonte présentant comme motif d'ornementation, à la hauteur des tourillons, une couronne royale et les inscriptions « B. P. & C^o; 27-2-8 » et « P. P. 16 » ont été fondues au début du XIX^{ème} siècle, à Luik (Liège) qui, alors, était en Hollande.

Mes aimables correspondants ont daigné ajouter : « Votre monographie sur les *Vieux canons en bronze et en fonte du Vieux An-Tĩnh* formera indiscutablement une pièce très intéressante pour notre bibliothèque ».

Je crois devoir signaler que, de nos jours, la fabrique d'armes d'Herstal, à Liège, poursuit l'œuvre de ses devanciers hollandais.

Mais le sujet n'est pas épuisé. Il est, en effet, singulier de constater que les Hollandais, par leurs comptoirs de Java, vraisemblablement, ont fourni des armes à l'empereur Gia-Long (1802-1820, quant au règne). Il y a là matière à des études dont l'intérêt n'échappera pas à ceux qui veulent bien s'intéresser à l'histoire des relations des Annamites avec les Européens. Le monde savant des Indes Néerlandaises pourrait certainement apporter sa contribution au chapitre se rapportant aux fournitures d'armes faites aux Annamites, au cours des périodes troublées s'étendant de la fin du XVIII^{ème} siècle jusqu'au règne de Gia-Long, y compris.



TITRE II. — *Ilots ethniques d'origine cham.*

L'objet du présent *essai* est double. Il tend, d'une part, à montrer l'utilité d'accepter l'*hypothèse de travail* suivant laquelle le domaine de la race cham se serait étendu jusqu'à la limite septentrionale de l'Annam (Thanh-Hoá). Cette hypothèse nous ferait accéder jusqu'aux

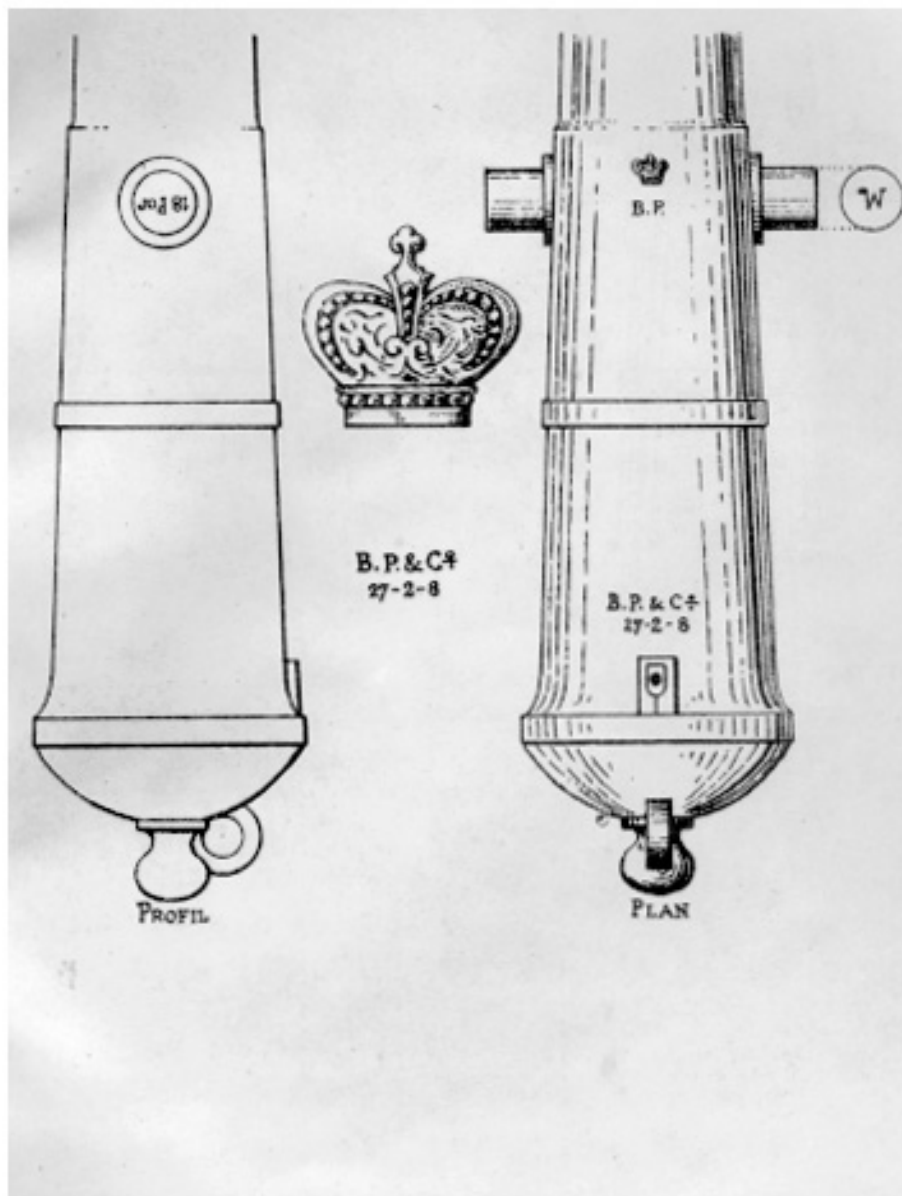


Planche XLI. — Canon hollandais en fonte, conservé au Hanh -Cung
de Vĩnh (Dessin de M. Ngô - Lương.)

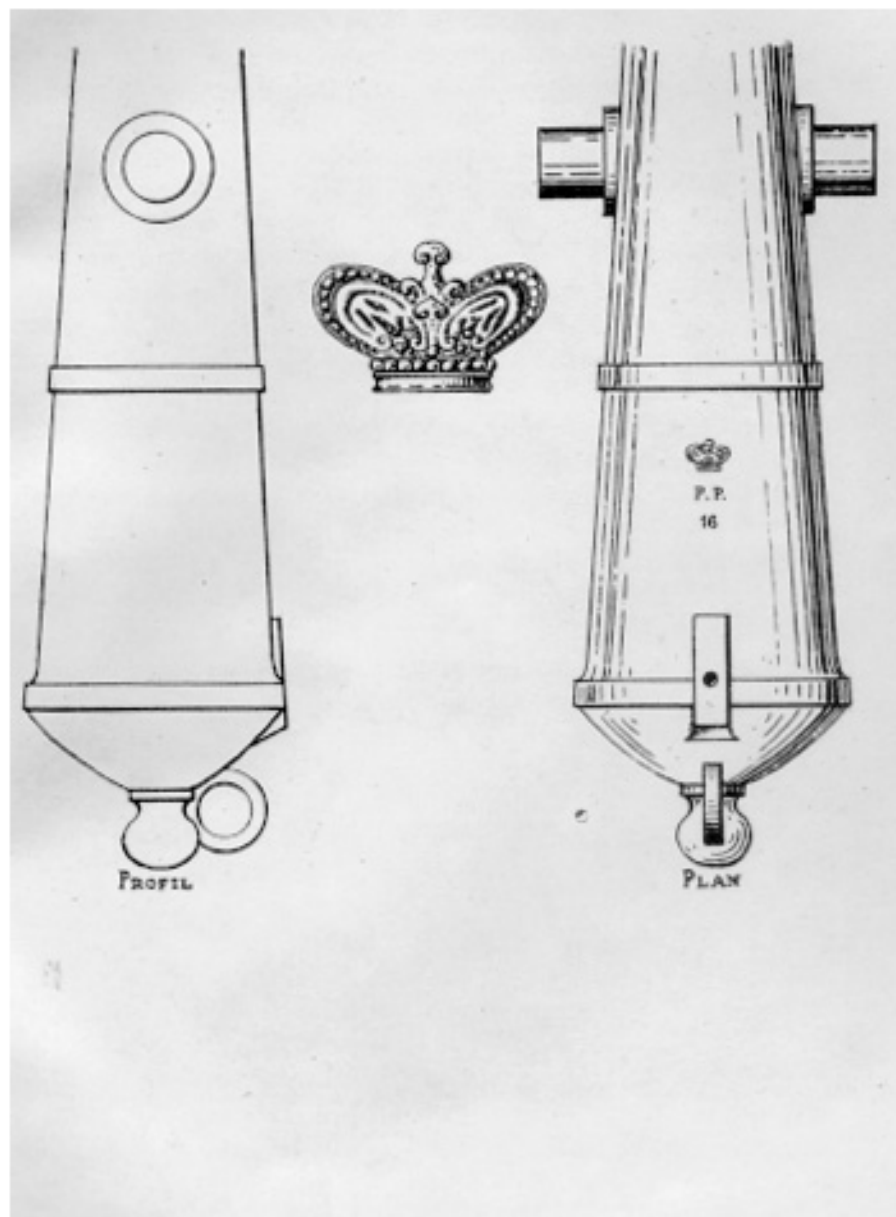


Planche XLII. — Canon hollandais en fonte, conservé au Hanh -Cung de Vinh (Dessin de M. Ngô - Lương.)

propylées de l'histoire d'Annam. Il veut, d'autre part, préciser qu'il est, dans le **An-Tiñh**, des villages composés de familles à ascendance cham certaine, qui furent fondés au cours de la période contemporaine (1).

D'après ces deux problèmes, il serait donc possible de retrouver parmi la population actuelle du Nord-Annam des habitants présentant quelques-uns des caractères anthropologiques propres à la race cham.

Quels sont ces caractères anthropologiques ? Il n'y a pas, à ma connaissance, de notes anthropologiques *comportant mensurations*.

HOLBÉ, dans sa somatique extrême-orientale, mentionne des habitants d'Annam et de Cochinchine *extrêmement basanés*. Voilà qui n'apporte qu'une bien faible contribution à notre étude.

Parlant d'après un témoignage du IV^{ème} siècle, un compilateur chinois du XIII^{ème} siècle, Ma Touan Lin, dit ce qui suit des ancêtres probables des Chams : « *ils ont les yeux profonds, le nez droit et saillant, les cheveux noirs et frisés* ».

M^{me} Jeanne LEUBA, dans son ouvrage sur *Les Chams d'autrefois et d'aujourd'hui* (2), s'appuyant sur une étude du Docteur A. REYNAUD, *Les Tsiams et les sauvages bruns de l'Indochine* (Paris, 1880), est plus précise. Les types anthropologiques cham, dit-elle, se distinguent fort bien des types annamites environnants. Ceci explique pourquoi la première impression que l'on éprouve en les voyant est si étrange ; pourquoi l'on croit retrouver en eux des *gitanes*. L'épiderme de bronze chaud n'est plus la peau jaune de l'Annamite. Les extrémités n'ont pas l'exiguité trop frêle des mains annamites. La tête est moins volumineuse, le profil se redresse, diffère du profil annamite où le nez, presque dépourvu de base, paraît manquer de support cartilagineux. Les yeux plus vifs, plus ardents sous des sourcils plus fournis, s'ouvrent mieux sous une paupière qui n'est pas bridée. La bouche, ironique et fine, est garnie de dents larges et blanches. En somme beaucoup présentent un fin visage arien.

En l'absence de mensurations anthropologiques, force nous est donc de nous contenter des données fournies par les auteurs que nous venons de citer. Elles sont d'ailleurs suffisantes pour distinguer d'un Annamite pur certains indigènes à ascendance cham, et dont on

(1) On trouvera à la fin du Titre II une *Bibliographie*.

(2) *Revue Indochinoise*, Hanoï, 1915. Du même auteur : *Un Royaume disparu. Les Chams et leur art* ; Paris, G. VAN OEST, 1923.

peut résumer les caractères différentiels dans la formule simpliste suivante :

Peau basanée ; cheveux crépus ; profil droit ; yeux bruns largement ouverts ; paupitres non bridées ; sourcils très fournis.

Il est des auteurs qui affirment que les Cham sont d'origine malayo-polynésienne. D'autres disent qu'il faut chercher le berceau de la race malaise en Indochine, dans l'ancien royaume de Champa, d'où elle se serait répandue sur l'Insulinde, dans les divers pays malais et jusqu'en Polynésie. Pour concilier les deux théories, dit un dernier auteur, il serait peut-être légitime d'affirmer que la partie de la Mer de Chine encerclée par la Malaisie et l'Indochine fut la « mare nostrum » de la race cham. A vrai dire, les uns et les autres n'ont pu émettre que des hypothèses parfois hasardées au sujet du berceau de la race cham.

Les documents ostéologiques découverts dans les stations préhistoriques du Nord-Annam et du Quảng-Binh ont démontré que les premiers occupants du sol (au Néolithique) étaient des *négroïdes*, mais cela ne permet pas d'affirmer que les Cham descendent de ces *négroïdes*.

Le mouvement d'expansion des Annamites du Tonkin vers le Sud se placerait au III^e m^e siècle avant notre ère. Les Annamites, après des luttes séculaires, ont soumis les Cham, mais ne les ont pas exterminés, ainsi que, sans plus ample informé, l'affirment certains auteurs.

Il y aurait eu fusion entre les deux races. Il est donc possible de retrouver des indigènes présentant quelques-uns des caractères différentiels souligné cidessus.

Je n'entreprendrai pas de résumer l'œuvre magistrale de M. Georges MASPERO : *Le Royaume de Champa* (1). Je vais simplement tenter de démontrer qu'il serait peut-être possible d'y ajouter un *complément* qui tendrait à reporter la limite septentrionale du domaine de la race cham jusqu'à la chaîne calcaire du **Nga-Son**, qui sépare le Thanh-Hoá du Tonkin. C'est une modeste contribution à ce travail que j'apporte par la première partie du présent « essai ».

A la solution de ce problème des plus difficiles, le Thanh-Hoá n'apporte, à ma connaissance, que deux faibles données. Mais il est vraisemblable, j'en ai la conviction, que des recherches ultérieures

(1) Revue *Toung-Pao* ; 1910-1913, Leide. Cette « revue » fait partie de notre bibliothèque des A. V. H. Deuxième édition : Paris, G. Van Oest, 1928.

fourniront de nouveaux arguments. Ces deux indices sont la découverte d'une *cuve à eau lustrale*, placée devant l'entrée de l'une des grottes du Nga-Sun, et l'existence probable d'une *antique citadelle cham*.

En ce qui concerne le **An-Tĩnh**, mes arguments sont plus probants. Ils se rapportent à six ordres de considération d'importance inégale, que nous allons étudier successivement :

a) Au premier siècle de notre ère, la « commanderie de **Nhật-Nam** » (Je-Nan kioun ; **Nhật-Nam-quân**, en annamite) était l'extrême limite des pays nominalement soumis à la domination chinoise. La biographie de Ma-Yuân (ann : **Mã-Viên**) dit que ce général chinois arrivé à Kiao-tche (ann : **Giao-Chi** = Tonkin + Nord-Annam), éleva une *colonne de bronze* pour marquer la frontière méridionale des Hán postérieur (1^{er} siècle ap. J.-C.), et on ne saurait, d'après les Annales sino-annamites, placer cette limite plus au Sud que le **Nhật-Nam** (**An-Tĩnh**). De fait, la colline portant la côte 169 (1), et située sur la rive gauche du Lam-Giang (ou Sông Cấm), à une dizaine de kilomètres au Sud-Ouest de Vĩnh, porte, entre autres noms, celui de « **Núi Đồng-Trụ** », c'est-à-dire *Montagne de la Colonne de Bronze* (2). Au 1^{er} siècle de notre ère, ce fut donc le Lam-Giang qui servit de frontière entre les territoires soumis aux Chinois et le domaine de la race cham, qui régnait encore sur le Hà-Tĩnh actuel. Mais il n'en est pas moins vrai que la domination chinoise dans le Nghệ-An et le Thanh-Hoá actuels, devait demeurer précaire pendant plusieurs siècles ; ce que nous verrons plus loin.

b) La biographie de Mai-Thúc-Loan, surnommé par les Chinois Hắc-Đê, c'est-à-dire *l'Empereur Noir*, paraît suggestive. Il est dit dans les textes chinois (recopiés par les historiens annamites) que, au VII^{ème} siècle, le chef féodal du Dương-Lâm (région méridionale et maritime du Hà-Tĩnh), nommé Mai-Thúc-Loan, après avoir chassé les gouverneurs chinois de la dynastie des **Đường**, fonda un royaume dans le **Nhật-Nam** et que son pouvoir s'étendit jusque dans le Thanh-Hoá Il établit sa capitale sur la rive gauche du Sông-Cấm (village actuel de Xa-Nam, chef-lieu du *huyện* de Nam-Đàn) en amont

(1) Voir Planche XLIII.

(2) Il apparaît, d'après les textes et les traditions locales, que la colline de la côte 169 fut fortifiée par **Mã-Viên**. L'ouvrage est connu sous le nom de Lam-Thành. L'histoire de cette antique citadelle sera retracée dans l'ouvrage se rapportant spécialement aux *Lieux historiques du An-Tĩnh*.

de **Vĩnh** (1). Mais le détail important à retenir, c'est que les Annales chinoises précisent qu'il avait la *peau extrêmement basanée* et les *cheveux crépus*. Etant donnés ces deux caractères différentiels, n'est-on pas en droit d'affirmer que Mai-Thúc-Loan était Cham, et, par suite, que le domaine de la race cham s'étendait encore jusque dans le **An-Tĩnh**, au VII^{ème} siècle ? (2)

c) A quelques kilomètres en aval de Xa-Nam se trouve une région appelée *Xiêm-Thành-Xứ*, c'est-à-dire le *Pays de la Citadelle Cham* (3). Aujourd'hui encore subsistent les ruines des remparts de cette antique citadelle. Malheureusement je n'ai pu recueillir aucune précision sur la date de la fondation de cette capitale (4). Hypothétiquement, elle remonterait au VI^{ème} siècle ou au VIII^{ème} siècle. Occasionnellement nous aurons de nouveau à traiter de cette question.

Vers la même époque, dans le Sud du Hà-Tĩnh, près du *phủ* actuel de Kỵ-Anh, sur le territoire de Xuân-Thủy, s'élevait une autre citadelle cham. La trace de ses murs subsiste encore.

d) Au cours de travaux entrepris pour remblayer les terrains occupés par le Collège de Vĩnh, des poteries anciennes furent recueillies. L'une d'elles me fut offerte par un ami annamite. Il s'agirait d'un pot d'origine cham remontant, chronologiquement, à la dynastie chinoise des Song (ann : Tống ; V^{ème} siècle).

e) On trouve dans le Nord-Annam des *pierres phalliformes* dressées devant quelques sanctuaires. Les Annamites les considèrent comme des génies. Mais le *linga* est l'emblème phallique sous lequel les Cham vénéraient Civa l'un des dieux de la Trimurti indienne (Trinité hindoue : Brahma, Vishnou, Civa). Un inventaire des *emblèmes phalliques* apporterait une contribution à l'étude de l'extension du domaine de la race cham vers le Nord, jusqu'à la chaîne de **Nga-Sơn** (5).

f) Un dernier ordre de considérations à exposer se rapporte à la traduction des textes chinois ayant trait au Champa. Nous constaterons ainsi que, pour la période antérieure au X^{ème} siècle, l'histoire

(1) Voir Planche XLIV.

(2) La biographie de Mai-Thúc-Loan fera l'objet d'un chapitre spécial, dans une étude en préparation : *Les Hommes illustres du An-Tĩnh*.

(3) Voir Planche XLV.

(4) L'histoire de cette antique citadelle sera retracée dans l'ouvrage intitulé : *Les lieux et monuments historiques ou légendaires du An-Tĩnh*.

(5) Voir Planche XLVI : ancien sanctuaire cham annamitisé.



Planche XLIII. — La Montagne de la Colonne de bronze, et son antique citadelle (Cliché Le Breton).



Planche XLIV. — Le temple de l'Empereur Noir (Cliché Le Breton).



Planche XLV. — La Citadelle du Roi cham (Cliché Le Breton).

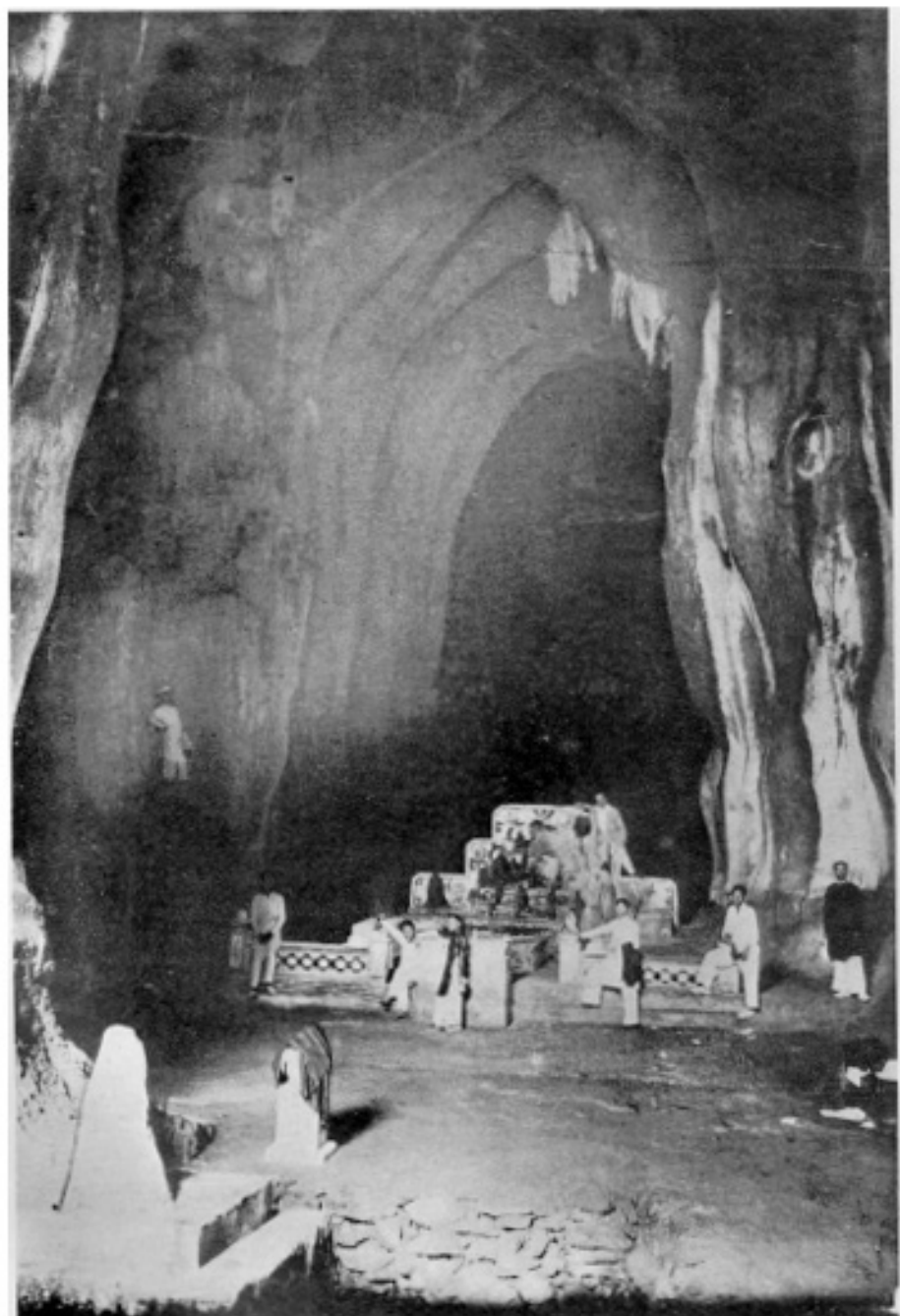


Planche XLVI. — La Grotte de Llac-Son, et le linga au premier plan, à gauche.
(Cliché Le Breton).

des Cham du Nord-Annam demeure obscure. Nombre de documents anciens restent à dépouiller pour lever le voile qui recouvre l'histoire des premiers âges du Champa, dans la partie la plus septentrionale de l'Annam.

Au X^{ème} siècle, le **Đại-Cử-Việt** fut constitué en royaume par **Đinh-Bộ-Lãnh** (originaire du Ninh-Bình, fondateur de l'une des premières dynasties nationales annamites. Mais il ne régna effectivement que sur la partie du Tonkin située au Sud du Fleuve Rouge, et sur le Nord-Annam. Succédant à la Chine sur la frontière du Champa, il continua la lutte contre ce royaume. Le récit de ces luttes permet de reconstituer, en partie, l'histoire des premiers contacts entre le Champa et le **Đại-Việt** vers les débuts de l'expansion de la race annamite dans le Nord-Annam. A partir du X^{ème} siècle, l'obscurité commence à se dissiper : nous entrons dans la période à coup sûr véridique de l'histoire du grand mouvement d'expansion des Annamites vers le Sud à partir du Tonkin, mouvement qui ne se termine qu'au XVIII^{ème} siècle par la conquête définitive de tout le domaine de la race cham, jusqu'à la Cochinchine, à l'exception de quelques territoires réservés situés dans le **Binh-Thuận**, derniers vestiges d'un royaume qui brilla autrefois par sa civilisation remarquable et sa grande puissance.

Les Chinois ont donné au Champa les noms de *Lin-Yi* (林邑 **Lâm-Âp**), *Houan Wang* (環王 **Hoàn-Vương**, à partir du VIII^{ème} siècle, 758) et *Tch'eng-Kheng* (占城 **Chiêm-Thành**, à partir du IX^{ème} siècle, 877) ; le dernier nom seul pourrait être la transcription du sanscrit *Campâ*. Les Annales annamites nous donnent les noms de **Lâm-Ap** et de **Chiêm-Thành**.

Mais de nos jours, au **An-Tĩnh**, dans le populaire annamite, **Chiêm-Thành** est devenu *Xiêm*, et les lettrés n'emploient que le mot **Lôi** pour désigner les Cham (1).

C'est au II^{ème} siècle seulement (137) que les textes chinois donnent pour la première fois un renseignement précis, à propos des K'iu Lên (ann. Khu-Liên 區憐), dont il sera question plus loin.

Lorsque les Chams apparaissent dans l'histoire, ils étaient déjà empreints de civilisation indienne : religion, écriture, mœurs, idées, administration, lois. La religion principale des Cham était l'Hin-

(1) **Xiêm** 占 ; **Lôi** 来. Dans le **An-Tĩnh**, l'expression « **ngườilôi** » est péjorative, elle est synonyme de « barbares », « sauvages ».

douisme, c'est-à-dire l'adoration de la Trimurti indienne : Brahma, Vischnou et Civa, et des épouses de ces deux derniers. Des dieux de la Trinité hindoue, Civa tenait le premier rang, on le vénérât sous forme de *linga*. Mais les Cham pratiquaient également le Bouddhisme.

Certaines divisions territoriales étaient *féodales*, elles constituaient l'apanage d'un *seigneur*. Notons en passant que les Annamites n'ont jamais connu le régime féodal.

Ce que nous appelons aujourd'hui le Tonkin était le Nan-Yuê (南越 Nam-Việt en annamite.) Le royaume de Nam-Việt fut constitué en 208 A.D. par le général chinois Tchao-T'ô (趙佗 Triệu-Đà),

Hiao Wou-Ti (孝武帝 Hiêu-Vô-Dê, de la dynastie des Hán antérieurs, régna de 140 à 86 A. D.) partage le territoire en neuf kiun ou commanderies (郡; ann. : *quận*) dont la plus méridionale était celle de Je-Nan (日南 Nhật-Nam). Ce *quận* de Nhật-Nam était formé du territoire d'un ancien royaume appelé Yue Tchang (Việt-Thương) dont, à vrai dire, on ne connaît guère que le nom, et ses habitants demeuraient insoumis et se soulevaient continuellement. A la biographie de Mă-Việt, nous avons dit que c'était le Lam-Giang (ou Sông-Cả, le fleuve de Vĩnh) qui, au 1^{ère} siècle, servait de frontière entre le Nhật-Nam et le domaine cham, mais cette frontière ne fut sans doute, à cette époque, que purement nominale.

Quels étaient ces habitants insoumis du Nhật-Nam ? Les Annales chinoises placent à la fin de la dynastie des Hán, en 192, la révolte d'un chef féodal dont le nom de Famille était K'iu et le nom personnel Lên et c'est par le terme K'iu-Lên (ann. *Khu-Liên*) que les textes chinois désignent d'une façon générique les Cham du Nord-Annam. C'est de la seigneurie de Khu-Liên que partit le mouvement insurrectionnel de l'an 192, et cette seigneurie se situerait dans la plaine côtière du Hà-Tĩnh. Khu-Liên s'emparât du Nhật-Nam où il se proclama roi. Puis il pénétra dans le Cửu-Chân (Thanh-Hoá). Les Chinois durent chercher un refuge dans le Giao-Chi (Tonkin) et se contentèrent désormais du tribut et des marques extérieures de respect. Les insurgés capables de prendre l'autorité sur les autres furent nommés Hâu et Liêt-Thô.

Au début du III^{ème} siècle, à trois reprises différentes, les Cham pénétrèrent de nouveau dans le Cửu-Chân. Les textes chinois parlent d'un chef cham du district de Tày-Quyên, au Nhật-Nam, qui se fit proclamer roi. Son fils envahit le Cửu-Chân, dans la seconde moitié du III^{ème} siècle. Battu, il perdit les territoires correspondant au Hà-Tĩnh actuel, et le Hoành-Sơn, le Chaînon transversal des Annamites,

devint la frontière nominale entre les pays soumis aux Chinois et le royaume de Champa.

De 399 à 443, des Seigneurs cham de la famille des **Phạm** ravagèrent annuellement le **Cửu-Đức (An-Tĩnh)** et le **Cửu-Chân (Thanh-Hoá)**. En 433, **Phạm-Dương-Mai** chargea un ambassadeur de demander à l'empereur **Yi-Long (義隆 ann. Nghĩa-Long)** de la dynastie des Song (ann. **Tống**) que le gouvernement de tout le Nord-Annam lui soit donné. **Nghĩa-Long** refusa. **Dương-Mai**, irrité, redoubla ses attaques contre le **Giao-Châu (Tonkin)**. Mais le gouverneur chinois, **Đàn-Hoa-Chi**, l'obligea à demander la paix. L'armée chinoise garda la frontière au **Hoành-Sơn (1)**.

Au début du VI^{ème} siècle le gouverneur du *châu* de **Giao (Tonkin)** était **Tiêu-Tư**. Il se rendit odieux. Un Annamite du nom de **Lý-Bôn (2)**, Inspecteur des troupes du **Cửu-Đức (An-Tĩnh)**, appela ses compatriotes à s'affranchir de la domination chinoise. En 544, il se proclame **Nam-Việt-Đề, empereur du Nam-Việt (Tonkin et Nord-Annam)**, fonde la dynastie des **Lý** antérieurs (544-602), et donne à son royaume le nom de **Vạn-Xuân**. Mais alors le roi cham **Rudravarnam** (ann. **Cao Thức Luât Đa Bạt Ma**) crut le moment favorable pour étendre son empire au Nord et envahit le **Cửu-Đức (An-Tĩnh)**, les habitants du pays à ascendance cham durent l'aider dans cette tâche. Défait, il réintégra son royaume, au Sud du **Hoành-Sơn**.

En 598, les troupes chinoises du **Hoàn-Châu (An-Tĩnh)** envahissent la partie Nord du domaine cham, le **Quảng-Bình** actuel.

Dans le courant du VII^{ème} siècle, l'*Empereur Noir*, **Mai-Thúc-Loan**, provoque une immense invasion cham dans le Nord-Annam, mais sans obtenir de succès durable.

En 780, l'empereur chinois **To Tsong (ann. Đức-Tôn)**, de la dynastie des **Đường**, était fort occupé à lutter contre ses grands vassaux. Le

(1) Voir Planche XLVII. Le **Hoành-Sơn**, ou Montagne transversale, dénommée Porte d'Annam. Pour découvrir la porte, c'est-à-dire le monument en briques qui donnait passage à la Route Mandarine, suivre, de droite à gauche, l'ancienne Route Mandarine, formant la corde de la nouvelle Route Coloniale (gros trait blanc) : elle se trouve au sommet de l'arête. Le faite de cette arête montagneuse fut fortifié par les Cham à la fin de X^e siècle. Ces travaux de défense furent restaurés par les Seigneurs du Tonkin, les **Trịnh**, dès le début de leurs luttes contre les Seigneurs de Hué, les **Nguyễn**, au XVI^e siècle. De toutes ces fortifications il ne reste plus aujourd'hui que quelques vertiges. La Planche est orientée Nord-Sud, de gauche à droite.

(2) Notons que ses ancêtres étaient Chinois. En effet, son aïeul à la 7^{ème} génération vint s'installer au Tonkin, sous la dynastie des Hán.

roi cham Indravarman profite de l'anarchie qui trouble la Chine pour envahir les *châu* de Hoàn et de **Ái**. Le Hoàn-Châu, c'était l'ancien **Nhật-Nam**, dénommé plus tard **Cửu-Đức**; c'est-à-dire, le **Nghệ-Tĩnh** (**An-Tĩnh**); le **Ái-Châu**, c'était l'ancien **Cửu-Chân**, l'actuel **Thanh-Hóa**

En 802-803, les Chams envahissent de nouveau les *châu* de Hoàn et de **Ái**. Six ans après, ils entreprennent une nouvelle expédition. Mais le gouverneur général chinois, Trung-châu, les obligea à battre en retraite, puis pour punir les habitants des deux *châu* qui avaient prêté assistance aux armées cham, il en fit un tel carnage que trente mille d'entre eux furent tués. En regagnant le Tonkin; il emmenait en captivité cinquante-neuf princes. Le passage ayant trait au carnage ne semble-t-il pas prouver que les Cham du **Quảng-Bình** avaient conservé des intelligences dans la place, et ce ne pouvait être que parmi les populations à ascendance cham ? *Hypothèse de travail* qu'il ne faudrait pas, à mon avis, rejeter. Jusqu'au X^{ème} siècle, il n'y aurait eu *qu'infiltration* annamite et non pas conquête proprement dite; dans le **An-Tĩnh**, la masse de la population était d'origine cham.

En résumé, quant aux faits qui s'écoulèrent entre les 1^{er} et X^{er} siècles de notre ère, ces nombreuses périodes de reflux et de jussant de la race cham ne tendent-elles pas à démontrer que les premiers occupants du sol, dans le Nord-Annam, furent les Cham ?

Dans la seconde moitié du X^{ème} siècle, les gouverneurs chinois profitent de l'anarchie qui régnait en Chine, dynastie des **Tống**, pour se tailler des fiefs indépendants; ce fut ce que l'on a appelé la *Révolte des Douze Sứ-Quân*. En 965, le **Thứ-Sứ** du Hoàn-Châu (**An-Tĩnh**), **Đinh-Bộ-Lãnh** soumet les « Douze Sứ-Quân », puis se proclame **Hoàng-Đê** (empereur), donne à son royaume le nom **Đại-Cổ-Việt** (ou **Đại-Cổ**), et fixe sa capitale à **Hoá-Lư** (dans le **Ninh-Bình** actuel) **Đinh-Bộ-Lãnh**; semble-t-il, était purement Annamite, il faudrait donc le considérer comme le fondateur de la première dynastie nationale véritablement annamite.

Lê-Hoàn et son fils (dynastie annamite des Lê antérieurs, 980-1010) assurent la conquête définitive du **Hà-Tĩnh** (territoire actuel) demeuré insoumis. La limite entre les domaines des deux races cham et annamite fût ainsi reportée jusqu'au **Hoành-Sơn**, massif granitique qui va s'envoyer dans la Mer de Chine, et dont le faite constitue de nos jours la frontière administrative entre les deux provinces de **Hà-Tĩnh** et de **Quảng-Bình**. C'est le *Chaînon Transversal* (traduction exacte) des historiens annamites, dénommé *Massif de la Porte-d'Annam* par les Français. Il est à noter que, au XI^{ème} siècle, le



AÉRO M^{re} INDOCHINE
Porte d'ANNAM.

Planche XLVII. — La Porte d'Annam (Cliché AÉRONAUTIQUE MILITAIRE DE L'INDOCHINE).

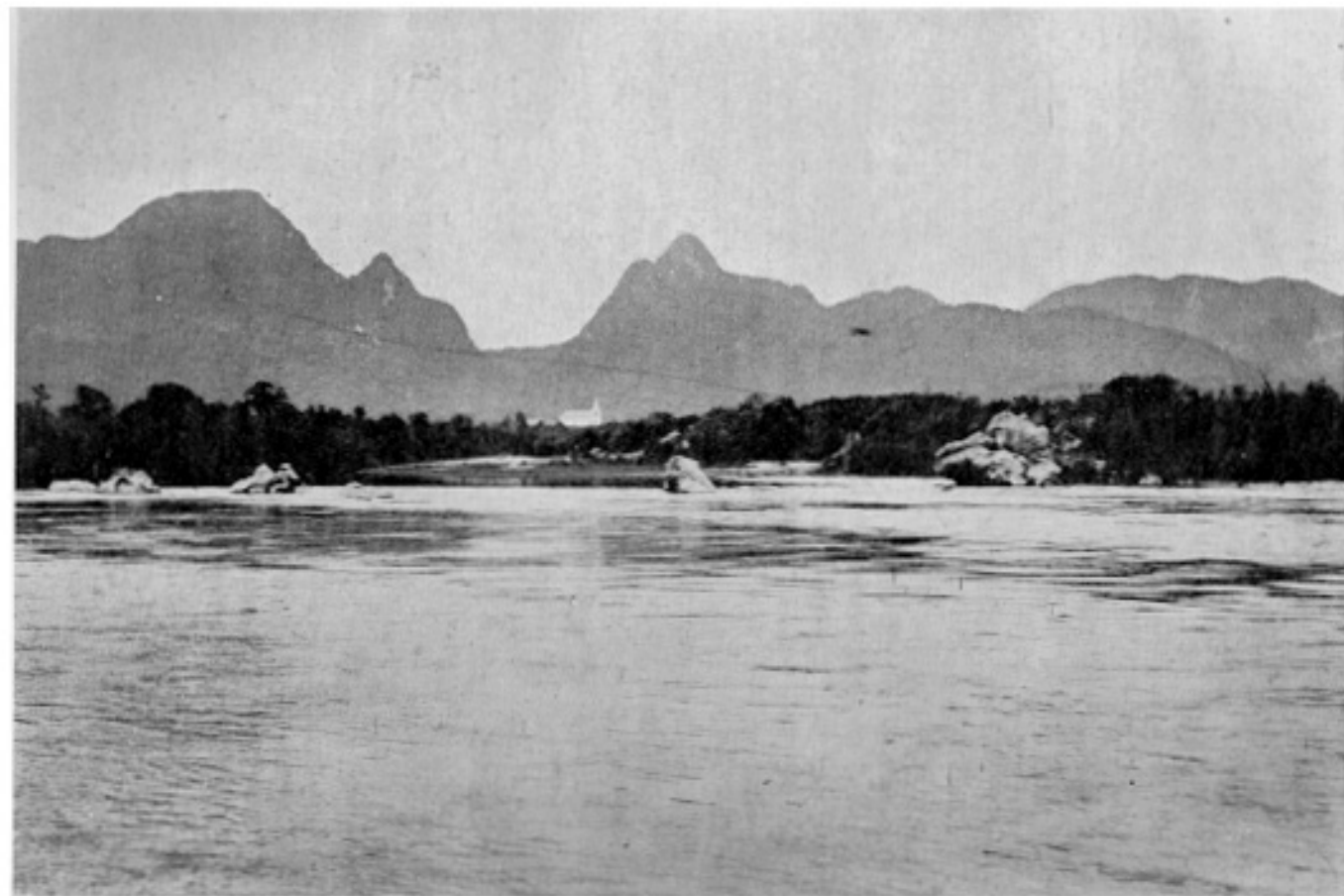


Planche XLVIII. — Un aspect de la région de Vinh -Khuong, où Vinh -Hoà. (Cliché Le Breton).

Hoành-Sơn demeure occupé par les Cham, qui en fortifièrent les défilés. Dans les textes annamites, les ruines de ces ouvrages cham sont connus sous le nom de *Lâm-ấp phê lũy*, c'est-à-dire la *Muraille abandonnée du Champa* (1).

Il s'agit maintenant de faire connaître les flots *ethniques d'origine cham* qui se créèrent du X^e au XV^e siècle, et au sujet desquels j'apporte des données certaines. Je vais tout d'abord mouler les enseignements qu'ils nous apportent dans le cadre de l'histoire générale d'Annam, afin de bien coordonner les faits relatifs à ces fondations. Ce n'est qu'ensuite que j'entrerais dans le détail des origines de ces « îlots ».

En 1043, au printemps, les Cham pillent le Nord-Annam. Lý-Thái-Tôn (Phật-Mã, deuxième roi de la dynastie annamite des Lý postérieurs, dynastie qui devait régner de 1009 à 1224) envahit le Champa jusqu'au Bình-Định actuel. Thái-Tôn regagna le camp de Nghê-An et répartit les prisonniers au nombre de plus de cinq mille en différents villages qu'il forma dans le Vĩnh-Khương 永康 (2), au Nghê-An, et le Đăng-Châu (dans la province actuelle de Hưng-Hóa, Tonkin). L'histoire de l'installation d'une fraction de ces prisonniers dans la région de Vĩnh-Khương (aujourd'hui Vĩnh-Hoà) sera retracée plus loin.

En 1064, à la suite d'une campagne heureuse, la limite méridionale de l'Annam est reportée jusqu'au massif schisteux de Đá-Bụt, dont les derniers mamelons vont s'ensevelir sous les dunes littorales. Ce massif forme la frontière naturelle entre les provinces actuelles de Quảng-Bình et de Quảng-Trị. La conquête définitive du Quảng-Bình était assurée. Le mouvement d'expansion des Annamites se poursuivait alors jusqu'au fleuve de Quảng-Trị (chef-lieu), dont l'embouchure porte le nom de Cửa-Việt, mais l'occupation de ce territoire compris entre le NúiĐá-Bụt et ce fleuve devait demeurer précaire jusqu'au XIII^{ème} siècle, ce qu'attestent de nombreux soulèvements de la population d'origine cham. Bien plus, les Cham ne renoncent pas à leur prétention de reconquérir tout le domaine septentrional de leurs ancêtres, ainsi que le prouvent leurs incursions dans le An-Tĩnh, *par voie de mer*, au cours des XI^{ème} et XII^{ème} siècles.

(1) La Conquête définitive du domaine cham jusqu'au **Hoành-Sơn** fut consacrée par la dynastie annamite de Lý postérieurs, soit au début du XI^{ème} siècle.

(2) Voir Planche XLVIII : Un aspect de la région de **Vĩnh-Khương**, ou **Vĩnh-Hòa**; rapide de **Mồ-Đieu**, « le Bec de l'Epervier, rocher à droite sur la Planche, passage dangereux à la saison des hautes eaux.

En Août 1203, un roi cham, renversé par un usurpateur, arrive au port de **Cơ-La** (1), suivi de sa famille et de ses fidèles, sur une flotte de plus de deux cents jonques, et y demande asile. La Cour d'Annam dépêcha **Di-Mông** avec mission de prendre des renseignements sur les intentions du souverain déchu. **Di-Mông**, voyant une telle flotte, confia ses doutes à **Phạm-Giễn**, gouverneur du **Nghệ-Tĩnh**. Le roi cham dut reprendre la mer. L'histoire ne nous dit pas ce qu'il devint.

Les textes annamites mentionnent des attaques des Cham au *châu* de **Nghệ-An**, en 1216 et 1218. Le gouverneur du *châu*, **Lý-Bất-Nhiêm** les dispersa.

A la dynastie des **Lý** succède celle des **Trần**, dont le premier souverain, **Trần-Cánh**, prit le nom de **Trần-Thái-Tôn** en accédant au tronc (1225). La dynastie des **Trần** ne devait pas tarder à recommencer contre le Champa la lutte que les derniers rois **Lý** n'avaient pu soutenir. Depuis que la dynastie des **Lý** s'affaiblissait, disent les Annales annamites, les Cham, constamment, *au moyen de bateaux légers*, ne cessaient de piller les populations côtières du **Đại-Việt**. Dès que l'empereur **Thái-Tôn** eut pris la direction des affaires, il envoya un ambassadeur faire des remontrances au roi du Champa. Celui-ci répondit en demandant la restitution des terres anciennes (province actuelle de **Quảng-Bình**, et partie Nord du **Quảng-Trị**). **Thái-Tôn**, irrité, prit lui-même le commandement d'une expédition contre le Champa (1252). Il ramena la reine cham **Bồ-Đa-La** et un grand nombre de prisonniers. Un contingent de ces prisonniers fut établi dans le **An-Tĩnh** dans la vallée du **Sông Cấm**, sur des alluvions fluviales nouvellement exondées, partie dans la région de **Vĩnh-Khương** (déjà nommée), partie dans le *huyện* de **Nam-Đàn** (canton de **Nam-Kim**, rive droite) et dans le *phủ* de **Hưng-Nguyên** (rive gauche). Malheureusement, je fus appelé à continuer mes services à Hué avant d'avoir pu élucider complètement cette question. De nouvelles recherches seront nécessaires, avant de pouvoir préciser quels sont les villages qui furent alors fondés par ces prisonniers cham.

Sous l'empereur **Trần-Anh-Tôn** (1293-1311), la frontière fut reportée au chaînon transversal granitique, séparant Hué de Tourane, et que les Français ont surnommé le « Massif du Col des Nuages ». Ce fut à la suite du mariage du roi cham **Chê-Mân** avec l'une des

(1) Le **Cửa-Nhường** actuel, embouchure du fleuve du *huyện* de **Cẩm-Xuyên**. Il s'agit du **Kỳ-Anh-Nương Hải-Khẩu** des historiens annamites, car, autrefois, le **Cẩm-Xuyên** fit partie du *phủ* de **Kỳ-Anh**.

sœurs de Anh-Tôn (1306). Cet épisode souligné intentionnellement est important à retenir, car c'est la clef qui ouvre le secret de l'installation au **An-Tĩnh** des deux princes cham **Chê-Ma-Nò** et **Chê-Sơn-Nò**, à la fin du XIV^{ème} siècle, installation qui sera plus loin retracée en détail.

A partir de 1361, le roi cham **Chê-Bông-Nga** commence les campagnes victorieuses qui se succéderont presque sans interruption jusqu'à sa mort (1390). Je ne parlerai que des campagnes les plus retentissantes, en particulier, celles dont le **An-Tĩnh** fut le théâtre,

Chê-Bông-Nga pille le Nord-Annam et le Tonkin en 1371 (par voie de mer). Les Annamites organisèrent, en 1377, une offensive dont le résultat fut désastreux : l'empereur d'Annam, **Trần-Duệ-Tôn**, fut tué devant Cha-Ban (Vijaya ; actuel Binh-Dinh) et le prince Húc (ou Huê) fait prisonnier. La même année, **Chê-Bông-Nga** fait voile vers le Nord-Annam et le Tonkin, qu'il livre au pillage. Il avait donné l'une de ses filles en mariage à son prisonnier, le prince Húc. En 1378, il conduit ce prince au **An-Tĩnh** et l'installe roi. En montant sur le trône, Húc prit le titre de **Ngũ Cầu-Vương**.

En 1380, **Bông-Nga** réapparaît au **An-Tĩnh**, pille le Thanh-Hoá et s'avance vers Hanoi.

En 1382, **Bông-Nga** envahit à nouveau le Thanh-Hoá. Il est battu par Lê-Quý-Ly sur les bords du Ngũ-Giang (l'actuel Lạch-Trường, l'un des éffluents du Sông-Mã), et par Nguyễn-Đá-Phương, au port de Trần-Phú (à la limite du Thanh-Hóa et du Tonkin). Mais les Cham restent maîtres du **An-Tĩnh**.

Bông-Nga entre de nouveau en campagne en 1389. Nouvelles victoires. Mais **Trần-Khắc-Chơn** sauva l'Annam à Hải-Triệu (Hưng-Yên ; Tonkin). La tête de **Chê-Bông-Nga** fut portée au vieux roi **Nghệ-Tôn** (1390) (1).

Le royaume d'Annam était sauvé d'une invasion où peut-être son indépendance eût sombré. Il est à noter que les Cham durent tous leurs succès à leur flotte.

Le général cham La-Khai (ou La-Khởi) rallie les troupes et rejoint le Champa. Il se fait proclamer roi. Les deux fils de **Chê-Bông-Nga**, **Chê-Ma-Nò-Đã-Nan** et **Chê-Sơn-Nò**, s'enfuient et vont demander asile à la cour annamite des **Trần** ; **Chê-Ma-Nò**, l'aîné, fut promu à la dignité de **Hiếu-Chánh** (校正 Grand Officier, ou

(1) Voir « Les Hommes illustres du Thanh-Hóa » par H. LE BRETON. Revue Indochinoise, 1919-1920.

prince feudataire de premier rang), et Chê-Son-Nô à celle de **Á-Hầu** (亞侯 Prince feudataire du second rang). L'histoire de l'installation de ces princes au **An-Tĩnh**, avons-nous déjà dit, sera retracée plus loin.

Sous le règne de Lê-Thái-Tôn (1433-1442), les Cham envahissent, par voie de mer, le Hòa-Châu (formant aujourd'hui les provinces de **Thừa-Thiên** et de **Quảng-Trị**). Les généraux annamites Lê-Khôi et Lê-Chiêc les repoussent et envahissent le domaine septentrional de la race cham, le **Quảng-Nam** actuel. Si je cite cet épisode qui s'est passé en dehors du **An-Tĩnh**, c'est que Lê-Khôi installa ses prisonniers cham sur des territoires dont il sera parlé au chapitre réservé aux « îlots » chams qui se formèrent après l'annamitisation du *Vieux An-Tĩnh* (1).

Des six ordres de considérations qui précèdent, de la biographie de **Mã-Viên** jusqu'à l'exposé du mouvement d'expansion vers le Sud des Annamites, il me semble possible de dégager une conclusion générale : les premiers occupants du sol, dans toute la région côtière du Nord-Annam, furent bien des Chams.

A ne considérer que l'histoire des étapes successives du recul des Cham vers le Sud, il serait peut-être possible de distinguer quatre périodes, à savoir :

Première période. — Quant à la partie de cette période antérieure au I^{er} siècle de notre ère, nous ne savons rien. Au 1^{er} siècle, **Mã-Viên** élève une colonne de bronze sur la rive gauche du **Lam-Giang** (Sông **Cả**, fleuve de **Vịnh**), ce qui tend à démontrer que ce fleuve constitua alors la frontière sino-cham. Néanmoins le **Cửu-Chân** (Thanh-Hoá et Nghệ-An actuels) n'est que *nominalement* soumis à la domination chinoise. Ce que prouverait, en particulier, le règne de *l'Empereur Noir* (VII^{ème} siècle).

Deuxième période. — Du VII^{ème} siècle jusqu'à l'avènement du fondateur de la dynastie annamite des Ngô (Ngô-Quyên ; 939-944), la présence des Annamites dans le **An-Tĩnh** pourrait être considérée

(1) Arrivé à la fin de ce résumé des luttes séculaires entre les Chams et les Annamites, il y a lieu de noter que toutes les incursions victorieuses des Cham dans le **Đại-Việt** furent faites par *voie de mer*. C'est sur terre que les Annamites remportèrent leurs grandes victoires. Cette opposition entre les aptitudes guerrières des deux races tend à démontrer que si les Annamites avaient été de hardis marins, ils auraient peut-être pu asservir les Cham en peu de siècles.

comme une *infiltration* et non comme une occupation. Encore est-il que la puissance annamite dans le **Hà-Tĩnh** (actuel) n'apparaît que purement nominale. En effet, d'après le *Đại-Nam nhất thống chí* (monographie du **Hà-Tĩnh**), le **Nam-Giai Sơn**, c'est-à-dire la *Montagne de la Frontière Méridionale* (1), était la limite entre les domaines de la race cham et de la race annamite à la fin du X^{ème} siècle (dynastie cham d'Indrapura : 860 à 986).

Troisième période. — L'avènement de **Đinh-Bộ-Lãnh** prépare l'annexion complète du pays d'**An-Tĩnh**. La conquête définitive de la partie Sud de ce pays (le **Hà-Tĩnh**) fut consacrée définitivement par **Lê-Hoàn** et son fils (dynastie annamite des **Lê** antérieurs : 980-1010). La frontière entre l'Annam et le Champa fut alors le **Hoành-Sơn**, dont les défilés furent fortifiés par les Chams (*Muraille abandonnée du Champa*).

Ainsi, on pourrait peut-être dire que la fusion entre les deux races cham et annamite dans le **An-Tĩnh** n'a commencé à s'opérer qu'à partir du X^{ème} siècle. Mais l'occupation annamite demeure précaire, ainsi que le prouvent les retours offensifs des Cham aux XI^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, tous exécutés avec leur flotte, considération qui n'est pas sans importance.

Quatrième période. — Ce ne serait qu'à partir du XIV^{ème} siècle qu'il faudrait parler d'*annamitisation* complète du « Vieux **An-Tĩnh** », époque au cours de laquelle la dynastie annamite des **Trần** porta sa frontière jusqu'au Massif du Col des Nuages séparant Hué de Tourane. Néanmoins, sous cette même dynastie, le Nord-Annam eut encore à subir le dernier des soubresauts des luttes séculaires entre les deux races : à la fin du XIV^{ème} siècle, conduits par **Chê-Bông-Nga**, les Cham furent bien près de reprendre la partie la plus septentrionale du domaine de leurs ancêtres, le Nord-Annam.

Géographiquement, et en ce qui concerne exclusivement le Nord-Annam, les étapes de recul de la race cham vers le Sud, pourraient se traduire par les accidents naturels suivants :

a) Le **Nga-Sơn** (chaîne calcaire séparant le Thanh-Hóa du Tonkin), d'une date inconnue jusqu'au 1^{er} siècle de notre ère.

(1) Cette montagne est située à 8 km, au Nord du chef-lieu actuel de la Province de **Hà-Tĩnh**, sur la rive droite du **Cửa-Sót** (embouchure du fleuve de la ville de **Hà-Tĩnh**).

- b) Le *Lam-Giang* (Sông Cả, fleuve de Vĩnh) du 1^{er} au VIII^{ème} siècles.
- c) Le *Nam-Giai-Son*, du VIII^{ème} siècle jusqu'à la fin du X^{ème} siècle.
- d) Le *Hoành-Son*, à partir du XI^{ème} siècle (1).

Toute cette longue histoire, qui s'étend des temps anciens jusqu'au XIV^{ème} siècle, tend à expliquer et faire mieux comprendre la possibilité de retrouver parmi les habitants actuels du An-Tĩnh des gens présentant certains des caractères anthropologiques cham précisés au début du présent essai.

Je vais consacrer la dernière partie de mon travail à l'étude des « ilots » cham que les Annamites créèrent dans le An-Tĩnh. Sur ces « ilots », nul doute n'est possible, car ils furent constitués sous la période contemporaine, à coup sûr historique. Leur histoire m'a conduit à les diviser en deux catégories.

(1) A ne tenir compte que des *chainons transversaux* (détaches de la Cordillère Annamitique et qui vont s'envoyer dans la Mer de Chine, divisant ainsi l'Annam en *compartiments*) et du *môle* du Varella (séparant l'Annam de la Cochinchine, les provinces du Sud-Annam y comprises) je marquerais les étapes du mouvement d'expansion de la race annamite vers le Sud, postérieures au X^{ème} siècle, de la façon suivante :

e) Fin du XI^{ème} siècle : le *Massif de Đá-Bụt* (limite naturelle entre le Quảng-Binh et le Quảng-Trị).

f) Au début du XIX^{ème} siècle : le *Massif du Col des Nuages* (entre Huê et Tourane).

g) Au XV^{ème} siècle : le *Môle du Varella*.

Ici, des précisions d'ordre purement historiques s'imposent. Les Annales annamites mentionnent, au règne de Lê-Thánh-Tôn, des attaques des Cham sur le Hoà-Châu (provinces actuelles de Quảng-Trị et de Thừa-Thiên = Hué).

Lê-Thánh-Tôn, en 1471, lance la flotte et l'armée annamites contre le Champa. Les Cham sont mis en déroute au Quảng-Ngãi (actuel). Vijaya est investie (capitale du royaume cham, dont on retrouve les ruines dans la province annamite actuelle de Bình-Định=Quế-Nhơn). Soixante mille cham sont passés au fil de l'épée, et trente mille faits prisonniers. Le roi cham s'enfuit dans la montagne, mais peu après fut arrêté. Il mourut à bord de la jonque qui l'emmenait dans le Nghệ-An. (Il n'était pas seul. Où furent installés les autres prisonniers ? Enigme).

La montagne qui sépare les provinces actuelles de Phú-Yên et de Khanh-Hóa, et se prolonge en mer par le Cap Varella, forma désormais la frontière entre l'Annam et le Champa. Une borne en pierre y fut dressée, c'est pourquoi les Annamites ont donné à cette montagne le nom de « Thạch-Bí-Sơn », c'est-à-dire le *Montagne de la Borne en Pierre*.

Les Annamites s'emparèrent des derniers territoires cham (Sud-Annam) à la fin du XV^{ème} siècle et au début du XVIII^{ème}.

A) Groupements de population cham ayant pour origine des *camps de concentration* ou d'installation de prisonniers ;

B) Groupements de population ayant pour origine des familles princières cham auxquelles la dynastie annamite des **Trần** offrit un *refuge* sur la terre d'Annam.

A étudier ces groupements ou ilots j'ai été amené à dégager des conclusions générales qu'il importe tout d'abord d'exposer, afin d'éviter de nombreuses répétitions.

Ces anciens prisonniers ou réfugiés cham sont devenus, de nos jours, ce que nous pourrions appeler des *Annamites d'adoption*. Néanmoins un certain particularisme subsiste encore, c'est que, généralement, ils se marient entre eux ; cela tient peut-être à un certain ostracisme dont ils sont encore de nos jours victimes de la part des Annamites. Ils ont tenu à faire oublier qu'ils descendaient d'une race de vaincus, et c'est pourquoi ils adoptèrent des noms de famille annamites, et les premiers noms de villages rappelant la condition de prisonniers furent modifiés à l'avènement de Gia-Long (1802-1820), fondateur de la dynastie régnante des **Nguyễn**. Ces Cham sont aujourd'hui, au point de vue du régime politique (organisation communale), complètement intégrés dans la nation annamite.

Au retour d'expéditions au Xiêm-Thành (Champa), les généraux annamites établissaient leurs prisonniers sur des terres que l'empereur d'Annam leur donnait en apanage en récompense des services rendus à la dynastie. L'étude des villages ainsi formés m'a permis de distinguer deux catégories :

1°) Ceux qui furent désignés sous le nom générique de « **sở-tại** », expression des plus précises, car elle signifie : « *lieux* » où les prisonniers cham étaient « *astreints à résider* » ; aujourd'hui, par abréviation, on dit tout simplement « **sở** » Les habitants des « **sở-tại** » jouissaient d'une liberté relative.

2°) D'autres lieux reçurent le nom de « **vệ-sở** ». Un « **vệ** » était une *garnison annamite*. Un **vệ-sở** était donc un véritable *camp de concentration* de prisonniers chams placé sous la surveillance directe d'un poste militaire annamite.

Notons, d'après cette distinction en deux catégories, que l'expression **vệ-sở** est beaucoup plus péjorative que **sở-tại**. De nos jours encore, les Annamites du Nghệ-Tĩnh emploient les expressions **làng-sở** et **vệ-sở**, pour désigner ces deux catégories de villages, et ils désignent parfois leurs habitants sous les expressions outrageantes : *ngườ*̣*i làng-sở* ou *ngườ*̣*i vệ-sở*.

Qu'il suffise de prendre un seul exemple dans chacune de ces deux catégories de village, — sans entrer dans le détail de leur historique, qui sera retracé plus loin, — et nous aurons une idée suffisamment claire des points les plus importants de leur histoire.

A. — Le village de **Đông-Sổ** (1) fut fondé au début du XV^{ème} siècle sur des lais de mer nouvellement exondés. Plus tard, il prend le nom de **Đông-Sô**, s'inspirant de l'amoncellement de rochers naturels qui se trouvent sur son territoire. Il s'appelle **Phú-Ích** depuis la période Gia-Long (1802-1820). Ainsi les descendants des prisonniers cham parvinrent à faire disparaître les expressions rappelant la servitude de leurs ancêtres.

B. — Le village de **Vệ-Sổ** fut fondé vers le milieu du XV^{ème} siècle, sur des alluvions abandonnées par le Lam-Giang et s'étalant au pied de Lam-Thành, immense citadelle aujourd'hui en ruines qui formait alors le chef-lieu du An-Tĩnh. La garnison de Lam-Thành était chargée de la surveillance des prisonniers cham cantonnés à **Vệ-Sổ**. Lors du transfert du chef-lieu à **An-Trường** (1805), le poste militaire de Lam-Thành fut supprimé. A cette date les descendants des prisonniers cham firent donner, par faveur royale, à leur village le nom de **Vệ-Chính**, signifiant *garnison principale*. Ce nom rappelle bien qu'en ce lieu était fixée autrefois la portion centrale de toutes les troupes annamites du An-Tĩnh, mais le souvenir de l'ancien servage cham fut effacé par cette nouvelle dénomination (2).

Le même sentiment de honte fit que les Cham adoptèrent des noms de famille annamites ; mais leur origine se révèle encore néanmoins par le « caractère intercalaire » (chữ lót) de leur nom complet. Prenons par exemple un habitant de ces anciens « **sở-tại** » ou « **vệ-sở** » s'appelant **Nguyễn-Chê-Mân** : son nom propre est **Mân**, son nom de famille est **Nguyễn**, purement annamite. Mais le caractère intercalaire

(1) Voir Planche XLIX.

(2) Voir Planche L. De Lam-Thành ne subsistent plus aujourd'hui que les remparts (revoir la planche XLIII). Nous avons déjà dit que l'histoire de cette antique citadelle, qui remonte jusqu'au 1^{er} siècle de notre ère, fera l'objet d'une monographie spéciale, au cours de l'ouvrage intitulé « *Les lieux et monuments historiques du An-Tĩnh* ». Du VIII^{ème} siècle jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, Lam-Thành constitua le chef-lieu du An-Tĩnh (ou **Nghệ-Tĩnh** : provinces actuelles de **Nghệ-An** et de **Hà-tĩnh** réunies). Le chef-lieu fut transféré à **An-Trường** en la 3^e année de la période Gia-Long (1805), puis au lieu actuel en la 12^e année de la période Minh-Mạng (1832). **An-Trường** était situé à l'Est des terrains qu'occupent actuellement les « Ateliers des Chemins de Fer » et le « Camp d'Aviation » de **Trường-Thị** (entre **Vĩnh** et **Bến-Thủy**).



Planche XLIX. — La région de Đông -Sở.(Cliché Le Breton).



Planche L. — Le village actuel de Vê-Chinh (Cliché Le Breton).

Chê est le nom de famille du premier ancêtre cham emmené prisonnier au An-Tĩnh. Je dois cette découverte à mon excellent collaborateur et ami, M. Tú TỈNH qui m'apprit comment on pouvait reconnaître d'après le *Registre matricule* du collège de Vĩnh, les élèves à ascendance cham. Il semble démontré que les Cham crurent opportun de s'annamitiser définitivement et de prendre un nom de clan des vainqueurs. Si l'on voulait un jour éclaircir la question du peuplement de tous les anciens pays cham et de leur annamitisation, on trouverait de précieux renseignements dans l'histoire des clans familiaux, en traduisant les *gia-phổ-ký* (1).

Viennent enfin les « ilots » qui furent constitués par des familles princières chassées du Champa par des usurpateurs. Ces familles se

(1) *Gia-phổ-ký* peut se traduire ainsi : *Registre généalogique et Annales d'un clan familial*. Mais cette traduction ne donne qu'une bien faible idée de l'importance considérable que le chercheur doit attacher à ces documents. Qu'il me suffise de dire, ici, que les *gia-phổ-ký* aident à l'enseignement de l'histoire, de la littérature, des mœurs, et même, si étrange que cela puisse paraître, de la paléogéographie (par exemple : tracé des lignes de rivages et du contour des lagunes aux XIV^e et XV^{ème} siècles). Dans ces quatre domaines, j'apporterai des contributions toutes nouvelles par une monographie en préparation : *Les Familles illustres du An-Tĩnh*.

En ce qui concerne spécialement les sciences historiques, qui, seules, nous préoccupent en le présent « essai », je vais faire connaître quelques-unes des observations résultant de mes découvertes. J'ai souvent soutenu cette thèse que ceux qui voudront bien refondre l'*Histoire Générale du Pays d'Annam* (y compris le Tonkin et la Cochinchine, devront entre autres documents à dépouiller, porter leurs recherches sur les *gia-phổ-ký*. Les historiens se sont montrés jusqu'ici bien négligents pour ces recherches, et c'est grand dommage. C'est que, en effet, l'expérience que j'ai acquise par l'étude des *Annales* de quelques clans célèbres me permet d'affirmer que ces documents sont l'une des sources les plus précieuses de l'Histoire du Đai-Việt, car l'on peut y puiser des renseignements inconnus même des Annamites, et, bien plus, corriger ou compléter certaines notions enseignées par les *Annales Impériales*. L'Histoire, celle qui s'orne d'une majuscule impressionnante, n'est-elle pas faite de la synthèse de *monographies régionales* ? Il y a matière à thèses substantielles dans les *gia-phổ-ký*. Il faut espérer que l'étude de ces documents tentera, un jour prochain, les jeunes Licenciés annamites, retour, des Facultés de France, désireux d'obtenir le grade de Docteur autrement que par des travaux n'ayant aucun rapport avec les choses et hommes de leur pays, le Đai-Việt. Je me permets d'adresser le même conseil à mes jeunes collègues, nouveaux venus à la Colonie, qui négligent par trop l'étude de la vie et de l'âme des Annamites. Mais qu'ils se disent bien qu'ils ne pourront soutenir des thèses vraiment magistrale qu'à la condition de s'astreindre à l'étude de la langue annamite, sans la connaissance de laquelle toute traduction ne peut être qu'une trahison.

fixèrent sur des domaines que leur accorda la dynastie annamite des **Trần**. Les villages ainsi créés furent pour toujours exempts de toutes charges. Les clans familiaux constituant ces « ilots » ne renient nullement leur origine, bien au contraire, ils s'honorent d'être les descendants d'une famille de sang royal, et ils se sont empressés de me communiquer leurs « **gia-phổ-ký** », où est retracée l'origine de leur *domaine*, et la date de fondation des villages où s'installèrent leurs ancêtres, à la fin du XIV^{ème} siècle. L'histoire de ces « ilots » d'un ordre tout spécial, sera retracée plus loin.

En résumé, on pourrait diviser en trois classes l'étude des groupements de population cham qui furent constitués dans le **An-Tĩnh** du XI^e au XV^e siècles par des prisonniers ou des réfugiés :

- 1°) les « **V+S&** » ou camps de concentration ;
- 2°) les « **sở-tại** » ou camps d'installation ;
- 3°) les « **phong** » ou do naines.

Cette classification tient peu de compte de l'ordre chronologique des faits, et beaucoup plus de l'ordre plus ou moins servile à attacher à l'origine de ces fondations.

Nous allons ainsi étudier successivement :

A) Les « **(V+S&** » des *phủ* (préfectures) actuels de **Hưng-Nguyễn** et de **Diễn-Châu**.

B) Les « **sở-tại** » des *huyện* (sous-préfectures) actuels de **Vĩnh-Hóa**, **Nam-Đàn** et **Nghị-Lộc**.

C) Les « **phong** » du *huyện* de **Nghị-Lộc**.

A). - Les « **vệ-sở** » du *phủ* de **Hưng-Nguyễn** furent fondés au XV^e siècle par **Lê-Khôi**, au retour d'expéditions contre le Champs. Le chef-lieu du **An-Tĩnh** était alors établi, dans la citadelle de **Lam-Thành**. **Lê-Khôi** installa ses prisonniers cham sur les alluvions fluviales du **Lam-Giang** nouvellement exondées et qu'il reçut en apanage, à l'occasion de ses victoires. Ces prisonniers furent placés sous la surveillance directe de la garnison de **Lam-Thành**. L'asservissement de ces prisonniers cham est nettement marquée par les statues dites « **ông-phổng** » (dont il sera question dans une note spéciale), que l'on trouve dans le temple consacré à la mémoire de **Lê-Khôi**. Le « **vệ-sở** » le plus important était situé au pied même de **Lam-Thành**, il forme aujourd'hui le village appelé **Vệ-Chính**, dont nous venons de retracer ci-dessus l'origine. La date de sa fondation est précisée par la stèle placée devant le temple dédié au culte de **Lê-Khôi**. La vie de

Lê-Kh& fera l'objet d'une monographie spéciale dans l'ouvrage qui sera consacré aux *Hommes illustres* du An-Tĩnh; en voici un aperçu :

Apprenant la mort de Lê-Lợi, le roi du Champa dirigea une expédition contre le Hòa-Châu(Quần 黎 季 子)

« vậ-sở »

1010-1223), envahit le domaine septentrional de la race cham (province actuelle de **Quảng-Bình**). En 1043, au printemps, les chams, venus par voie de mer, pillent le Nord-Annam. Par représailles, le roi **Lý-Thái-Tôn (Phật-Mã)** pousse une incursion qui atteint la capitale du Champa (province actuelle de **Bình-Định**).

Thái-Tôn regagna le *camp de Nghệ-Tĩnh* et répartit plusieurs milliers de prisonniers en différents villages qu'il créa dans la région de **Vĩnh-Khương** (auj. **Vĩnh-Hóa**). A ce premier contingent de prisonniers, par la suite, en vinrent se joindre d'autres. En 1064, le Champa ouvre les hostilités sur les frontières du **Đại-Việt** (Annam) qui étaient alors formées par le **Hoành-Sơn**. Par représailles, **Lý-Thánh-Tôn** (1054-1072), en l'année 1069, ravage le Champa. Le roi cham est fait prisonnier. **Thánh-Tôn** lui rend la liberté moyennant l'abandon des trois provinces septentrionales du Champa dont les Annamites font les *châu* de **Bồ-Chánh**, de **Đại-Lý** et de **Ma-Linh** (soit le **Quảng-Bình** actuel et le Nord du **Quảng-Trị**). C'était porter la frontière annamite à **Cửa-Việt** (embouchure du fleuve de **Quảng-Trị**). En la troisième année du règne de **Lý-Nhơn-Tôn** (1072-1127), une expédition contre le Champa fut confiée à **Lý-Thương-Kiệt** qui subit une défaite. Il fut envoyé en disgrâce dans la région de **Vĩnh-Khương**, et eut sous sa garde les camps de prisonniers cham. **Thương-Kiệt** fixa sa résidence dans la citadelle de **Khả-Lưu**, dont on retrouve encore la trace des remparts sur la rive gauche du **Lam-Giang** (**Sông Cỏ**). Il est à remarquer que, au XI^e siècle, la région de **Vĩnh-Khương** était complètement inculte et presque inhabitée. On peut donc dire que cette région fut colonisée par des prisonniers cham sous la garde de mandarins et soldats annamites.

Sept autres villages furent fondés de la même façon sur les bords du **Lam-Giang**, mais au XIII^e siècle, trois dans le *huyện* de **Nam-Đàn** (canton de **Nam-Kim** rive droite) et quatre dans le *phủ* de **Hưng-Nguyên** (rive gauche). Mais je dus quitter **Vinh**, pour continuer mes services à **Huế**, alors que je n'avais pu retracer leur histoire avec précision. J'ai déjà fait allusion à ces villages à propos de l'expédition conduite par le fondateur de la dynastie des **Trần** contre le Champa.

Je suis exactement renseigné sur les « ilots » qui furent créés au début du XV^e siècle, dans le *huyện* actuel de **Nghị-Lộc**. Je dois ma documentation au « *gia-phổ-ký* » du clan des **Nguyễn** de **Thương-Xa**, d'où j'extraits les faits suivants :

Sur la rive Sud de l'estuaire dit « **Cửa-Lò** », dans la région de **Thương-Xa**, vivait, à la fin du XIV^e siècle, une famille de saulniers.

L'un deux, Nguyễn-Xí, fut compagnons d'armes de **Lê-Lợi**, fondateur de la dynastie des Lê postérieurs, qui bouta définitivement les Chinois hors du **Đại-Việt**, au début du XV^e siècle. Pour services rendus à la nouvelle dynastie, Nguyễn-Xí fut agrégé à la famille royale, et prit le nom de Lê-Xí. De plus, Lê-Xí reçut en apanage les lais de mer nouvellement exondés de la région de **Thương-Xa** et de la ligne de rivage comprise entre **Cửa-Lo** et **Cửa-Hội** (embouchure du **Sông Cả**).

D'une campagne au Champa, Lê-Xí ramena des prisonniers qu'il établit sur les bords du **Bàu-Ô** (traduction : étang d'eau stagnante ou étang d'eau salée). Ce « **bàu** » porte, dans le **Đại-Nam nhât thồng chí**, le nom de **Hồ-Nước-Biển** (étang d'eau de mer). C'était, en effet, à cette époque, une petite lagune, communiquant avec la mer par une passe, définitivement comblée depuis plus d'un siècle (période Gia-Long, début du XIX^e siècle). Le village fondé par Lê-Xí pour ses prisonniers chams reçut le nom de **Đông-Sổ**, puis, plus tard, ceux de **Đông-Sổ**, et de **Phú-Ích**. Au XV^e siècle le territoire dévolu aux prisonniers cham était exclusivement formé d'alluvions marines ou lagunaires *complètement incultes*. La mise en valeur de ce territoire fut donc à l'origine, le résultat de la main-d'oeuvre fournie par des prisonniers cham (1).

C. — Les *domaines* cham du *huyện* de **Nghị-Lộc** furent constitués à la fin du XV^e siècle. J'ai pu retracer leur histoire grâce aux *gia-phổ-ký* des clans familiaux fixés sur les territoires de **Thụ-Lũng** (branche aînée) et de **Cầm-Trường** (branche cadette). Le premier de ces registres généalogiques débute par un véritable précis historique où sont retracées les vicissitudes de la destinée que subirent certains princes de la famille royale des **Chê** du Champa au cours du XIV^e siècle. Il explique et fait mieux comprendre les raisons pour lesquelles la dynastie annamite des **Trần** éleva à la dignité de *feudataires*, au même titre que des princes annamites, des membres de la dynastie cham des **Chê** qui vinrent lui demander asile. Les faits rapportés par ce précis sont d'une authenticité absolue, ce que prouve un rapprochement avec les Annales annamites. Bien plus, il complète ces Annales sur quelques points de détail. Un résumé de ce document suffit à lui seul pour retracer l'origine des *domaines* cham du **Nghị-**

(1) Dans la même région maritime, d'autres territoires appartenant à Lê-Xí (Nguyễn-Xí) furent mis en valeur par ses prisonniers chams.

Lộc, je n'y apporte aucune modification sauf en ce qui concerne l'indication des dates à la manière d'Occident (1).

En 1306, disent les annales familiales des **Chê**, le roi du Champa, **Chê-Màn**, épousa une des sœurs de **Trần-Anh-Tôn** (1293-1311), et fit alors cession des deux provinces de Ô et de Lý auxquelles Anh-Tôn donna les noms de **Thuận-Châu** et **Hoà-Châu**, formant aujourd'hui la province de **Thừa-Thiên**. Mais les Chams habitant Ô et Lý supportaient mal la domination annamite. En 1312, Anh-Tôn marche en personne contre le **Chiêm-Thành**. Le roi **Chê-Chi** est fait prisonnier et emmené à Hanoi, et son frère **Chê-Da** fut chargé du Gouvernement du Champa.

Le roi Cham, **Chê-Nang**, crut pouvoir profiter de l'avènement d'un nouvel empereur, **Trần-Minh-Tôn** (1314-1329), pour tenter de reconquérir les territoires de Ô et de Lý. Vaincu, il se refugia à Java (1318). **Minh-Tôn** nomma Vice-Roi du Champa le chef militaire cham **Chê-A-Nan**. A sa mort (1342) le gendre de ce vice-roi, **Trà-Hoà-Bồ-Đế**, usurpa le Trône. Son beau-frère, **Chê-Mỗ**, se réfugia à la cour d'Annam, et sollicita son appui contre l'usurpateur. **Trần-Dụ-Tôn** (1341-1369) entreprit une expédition, et **Chê-Mỗ** monta sur le trône. Son fils **Bông-Nga** fut le plus terrible des ennemis qu'ait jamais connu l'Annam (Il s'agit de **Chê-Bông-Nga**, dont nous avons relaté les incursions dans le Nord-Annam et le Tonkin de 1361 à 1390). Il fut battu et tué par **Trần-khắc-Chàn** à **Hải-Triệu** (Tonkin). Le chef des troupes cham **La-Khởi**, après avoir incinéré le corps de son roi, rallia les troupes et rejoignit le Champa par la « route des montagnes ». Une fois au Champa, il se fit proclamer roi. Les deux fils de **Chê-Bông-Nga**, **Chê-Ma-Nò-Đã-Nan** (l'aîné) et **Chê-Sơn-Mò** allèrent chercher refuge à la cour des **Trần**, L'empereur d'Annam, **Thuận-Tôn** (1388-1398), promut **Chê-Ma-Nò** à la dignité de **Hiệu-Chánh** (Grand officier), et **Chê-Sơn-Nò** à celle de **Á-Hầu** (prince feudataire du second rang). Le *gia-phả-ký* des descendants de **Chê-Ma-Nò** ajoute que ce prince reçut en outre le titre de « Grand Marquis de

(1) Le lecteur voudra bien faire le rapprochement nécessaire entre les *Annales impériales* et les *Annales familiales* du clan des **Chê** du **An-Tĩnh**, en se reportant au résumé historique exposé plus haut pour compter de 1306 jusqu'à la fin du XIV^e siècle.

Dans la discussion d'ordre historique qui explique les raisons pour lesquelles les **Trần** accordèrent asile aux **Chê**, la position centrale où nous nous devons tenir et qui commande tout le reste, c'est que, depuis le début du XIV^e siècle (1306), les deux dynasties annamite et cham étaient unies par les liens du sang.

Cổ-Lũy-Đông ». De plus, **Thuận-Tân** accorda à ses nouveaux feudataires les fiefs de **Thụ-Lũng** et de **Cầm-Trường**, détachés du domaine de la couronne.

Quand il s'agit de retracer l'histoire des « ilots ethniques cham de formation récente », ayant pour origine des princes qui vinrent demander asile à leurs alliés, les **Triển**, la tâche est relativement facile, car ces réfugiés devinrent, par la grâce d'une dynastie annamite, des *feudataires* d'adoption, pourrait-on dire, aussi ne cachent-ils nullement leur origine. Mais quand l'historien veut retracer le passé des « ilots » constitués pas des prisonniers, il se heurte à un mutisme absolu, et ne peut obtenir communications des registres familiaux qui pourraient lui permettre d'élucider la question de la fondation des « **Vệ-sở** » et des « **Sở-tại** ». Reste une seule ressource, la traduction des *gia-phổ-ký* de familles annamites, descendant de grands généraux qui, après des campagnes victorieuses au Champa, installèrent sur leurs apanages des prisonniers cham. Une autre source de cette histoire est la traduction des stèles placées devant les temples consacrés à la mémoire de grands chefs ou mandarins annamites. Enfin viennent s'ajouter certains passages extraits des Annales Annamites. Tout cela est oeuvre de longue haleine. C'est dire que je n'ai pu apporter qu'une première contribution à l'étude de « îlots » fondés par des prisonniers cham. Je laisse aux « jeunes » qui viendront après moi le soin de parfaire le résultat de mes recherches.

Mes quatre années de reconnaissances dans le **An-Tĩnh** m'ont enseigné que la méthode à suivre pour retracer l'histoire du domaine cham dans le Nord-Annam, à compter des derniers siècles avant notre ère, serait la suivante :

A. — Partir à la découverte des vestiges d'une antique occupation cham.

B. — Compléter l'étude des « ilots » qui furent constitués au cours de la période contemporaine à coup sûr historique.

Cette méthode imposerait le programme suivant :

1°) Retracer l'histoire des *noms de lieux* : montagnes, fleuves, villages, temples et lieux historiques ou légendaires.

2°) Etudier les régions dénommées par les Annamites **Xiêm-Thành Xứ** (Pays cham), et, où l'on découvre parfois les ruines d'antiques *citadelles cham*.

3°) Reconnaître et fouiller les anciens vestiges de monuments

cham considérés comme *linh* (soumis à des forces mystérieuses) ou *câm* (défendus, interdits) et les bois *sacrés ou forêts interdites* qui revêtent les côteaux et les petites levées de terre de la plaine côtière.

4°) Explorer les grottes, où l'on retrouve parfois d'anciens sanctuaires cham, aujourd'hui annamitisés, et des inscriptions (1).

5°) Rechercher les *pierres phalliformes*, et aussi pierres ou briques réemployées dans la construction des anciens monuments.

6°) Composer un recueil de *légendes* faisant une allusion plus ou moins vague à des souvenirs cham.

7°) Dépouiller les sources locales de l'Histoire d'Annam, c'est-à-dire les travaux manuscrits anciens, composés sous les dynasties des Trần et des Lê, par des lettrés, et consacrés à *l'histoire régionale* du An-Tĩnh.

8°) Traduire les *gia-phổ-ký* des clans familiaux célèbres.

9°) Traduire les *sự-tích* communaux, susceptibles de donner de précieux renseignements sur l'origine de la fondation de certains villages.

10°) Rédiger la monographie de tous les *temples anciens*, où l'on a parfois la surprise de découvrir des objets de culte rappelant l'existence des Cham dans le An-Tĩnh d'autrefois.

Conclusions générales. — Faute d'une documentation suffisante, le présent essai présente bien des points obscurs et des sujets de controverses. Au moins me suis-je attaché à fournir tous éléments d'études à qui voudrait poursuivre de nouvelles recherches.

Les Cham du An-Tĩnh se sont fondus avec la population annamite. Il n'est plus possible de retrouver parmi eux la trace du type anthropologique antique autrement que par de fugitives impressions toutes de nuances et difficiles à définir. C'est très exceptionnellement que quelques-uns des caractères différentiels de la race se retrouvent parmi les familles à ascendance cham certaine. Un rapprochement entre les deux Planches LII et LIII (2) représentant l'une cinq *linh cham* du Bình-Thuận et l'autre la *famille cham* de Thụ-Lũng (Nghệ-An) est quelque peu suggestif : chez les derniers représentants de la race cham vivant actuellement dans le Sud-Annam la pureté du type ancestral est altérée, mais beaucoup moins que chez les descendants d'une famille royale cham fixée dans le Nghệ-An depuis la fin du XIV^{ème} siècle. Cependant, chez le chef de clan actuel des Chê de

(1) Voir Planche LI et revoir la planche XLVI.

(2) Voir Planches LII et LIII.



Planche LI. — Inscription chame de la grotte de Lạc -Son, dite de Minh -Cầm.(Cliché Le Breton).



Planche LII. — Tirailleurs de race chame originaires du Bình -Thuận (Cliché Le Breton).



Planche LIII. — Le clan des Chế, de Thụ -Lũng. (Cliché Le Breton).

Thự-Lũng, en particulier, l'un des caractères différentiels de sa race s'est conservé, celui fixé par les yeux.

Au An-Tĩnh, dans le populaire annamite, le mot *Chiêm* 占, désignant les anciens Cham, a cessé d'être compris : Chiêm est devenu *Xiêm*. Mais les lettrés emploient de préférence le mot *Lôi* 来. Ainsi, l'antique citadelle située sur le territoire du village actuel de Long-Môn (canton de Lâm-Thỉnh, *huyện* de Nam-Đàn, province de Nghệ-An) est connue dans le populaire sous le nom de *Xiêm-Thành* (la citadelle cham), alors que les lettrés la désignent par l'expression *Lôi-Vương Thành* (la citadelle du Roi Cham). Les distinctions dans les appellations de ce genre sont précieuses à connaître pour le chercheur.

Le conquérant chinois, puis, venu à sa suite, le conquérant annamite, et aussi la végétation et le temps ont presque tout détruit de ce qui pouvait rester des anciens vestiges de la civilisation cham dans le An-Tĩnh et le Thanh-hoá. Mais il n'en demeure pas moins probable que le domaine de cette civilisation s'est étendue sur tout le Nord-Annam dans les temps anciens.

Au X^{ème} siècle, le « Vieux An-Tĩnh » est annamitisé, mais, entre ce siècle et la fin du XV^{ème}, des apports furent constitués en ce pays par des prisonniers et des réfugiés chams.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

E. AYMONIER. — *Notes sur l'Annam, Excursions et Reconnaissances*, Saigon, Imprimerie coloniale, 1884-1885.

Légendes historiques des Chams, *ibid.*, 1890.

Les Tchames et leurs religions, *Rev. hist. religions* 1891.

Première étude sur les inscriptions chames, *Journal Asiatique*, 1891, 1^{er} semestre.

L. CADIÈRE. — *Géographie historique du Quang-binh*, d'après les Annales impériales. *Bull. E. F. E. O.*, 1902.

Vestiges de l'occupation chame au Quang-binh, *ibid.*, 1904.

Monuments et souvenirs chams du Quang-tri et du Thua-thiên, *ibid.*, 1905 et 1911.

L. CADIÈRE et P. PELLISOT. — *Première étude sur les sources annamites de l'histoire d'Annam* (n° 127, *Tây-Nam Biên Tac Luc*, rapportant les relations des Annamites avec les Chams et les Laotiens au XV^{ème} et XVI^{ème} siècle). *Bull. E. F. E. O.*, t. IV, année 1904)

J. Y. CLAEYS. - *Introduction à l'étude de l'Annam et du Champa*. Bull. des Amis du Vieux Huê, année 1934, 3^e trimestre Juillet-Août-Septembre.

George COEDÈS. - *Listes générales des inscriptions et des monuments du Champa et du Cambodge*. Inscriptions, par George COEDÈS - Monuments par Henri PARMENTIER. (Ecole Française d'Extrême-Orient) Hanoi 1923.

E. M. DURAND. - *Notes sur les Chams*, Bull. E. F. E. O., 1905-1906-1907, 1912.

Les Chams Bani, *ibid.*, 1903. Note sur une crémation chez les Chams, *ibid.*, 1903.

Le Trésor des rois chams (en collaboration avec M. H. Parmentier) *ibid.*, 1905.

Abel BERGAIGNE. - *L'Ancien Royaume de Campa dans l'Indo-Chine d'après les inscriptions*. Journal Asiatique, 1888.

L. FINOT. - *La Religion des Chams d'après les monuments*. Bull. E. F. E. O., 1901.

Notes d'épigraphie. Bull. E. F. E. O., 1901 et suiv.

H. LE BRETON. - *Les Hommes illustres du Thanh-Hoá*. Revue Indochinoise ? 1919-1920.

Jeanne LEUBA. - *Un royaume disparu. Les Chams et leur art* Paris G. Van Oest 1923.

E. LUNET DE LAJONQUIÈRE. - *Atlas archéologique de l'Indochine. Monuments du Champa et du Cambodge* (Ecole Française d'Extrême-Orient), Paris, E. Leroux, 1901.

Georges MASPERO. - *Le Royaume de Champa*. Paris, G. Van Oest, 1928.

Henri PARMENTIER. - *Notes sur les fouilles du Sanctuaire de Đông-Duong*. Bull. E. F. E. O., 1903.

Les monuments du cirque de Mi-son. Bull. E. F. E. O., 1904.

Caractères généraux de l'Architecture chame. Bull. E. F. E. O., 1901.

Inventaire descriptif des monuments chams de l'Annam. Paris, Leroux, 1909-1918, 2 tomes et 2 albums (Publications de l'E.F.E.O., t. XI-XII^{bis}).

Paul PELLiot. - *Deux Itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIII^{ème} siècle*. Bull. E. F. E. O., 1904.

A. SALLET. - *Les Souvenirs chams dans le folk-lore et les croyances annamites du Qudng-Nam*. Bull. des Amis du Vieux-Huê, 1923, pp. 201-228.

BULLETIN DE L'ECOLE FRANCAISE D'EXTRÊME-ORIENT.

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX-HUÊ. - Nous prions nos lecteurs de vouloir bien se reporter aux études publiées sur le passé du Champa. Leur nombre est tel que ce serait allonger considérablement la présente « Bibliographie », à publier titres des articles et noms d'auteurs.

TITRE III. - LES ÔNG-PHÔNG

En trois temples dédiés à des hommes illustres du An-Tĩnh, se trouvent des statues étranges, dont la facture détonne parmi un mobilier de style purement annamite. Les planches ci-jointes me dispensent d'en faire une description. Il est d'ailleurs à remarquer que je ne saurais interpréter certains motifs de ces statues, mieux vaut donc s'abstenir que de tenter une description qui serait hasardée sur certains points. J'ajoute que le présent essai a simplement pour objet de soumettre à la sagacité des chercheurs mieux informés la documentation que j'ai réunie. Peut-être arriveront-ils à retracer, mieux que je n'ai pu le faire, l'histoire en grande partie énigmatique de ces statues, qui toutes, dois-je préciser, sont en bois.

Dans le populaire, ces statues sont connues sous le nom de *ông-phông*. L'histoire de ce terme prête à la controverse, ainsi que nous le verrons plus loin. Ce qui semble certain, c'est que les *ông-phông* représentent des prisonniers chams à genoux devant leur maître, le conquérant annamite, et brûlant à ses pieds des baguettes d'encens (1).

Au An-Tĩnh, je ne connais que trois monuments recélant ces statues. Il en existe peut-être en d'autres lieux de ce pays, des recherches ultérieures nous le diront. Bien que le Tonkin soit en dehors du domaine de mes études, je tiens cependant à signaler un temple où l'on trouve des *ông-phông*. Ce sont ces quatre lieux que je vais tout d'abord faire connaître, tout en évitant d'entrer dans des détails qui pourrait m'entraîner loin hors du sujet (2). Au An-Tĩnh, ce sont les temples des

(1) Il faudrait donc désigner ces statues par l'expression « orants chams ».

(2) Chacun des temples du An-Tĩnh fera l'objet d'une monographie complète dans un ouvrage intitulé : *Les lieux et monuments historiques ou légendaires du An-Tĩnh*, qui sera publié prochainement dans notre Bulletin.

villages de **Hữu-Biệt**, de Xa-Nam et de **Triều-Khẩu** ; au Tonkin, celui de **Định-Bảng** (province de **Bắc-Ninh**).

1. - **Hữu-Biệt**, *phủ* de **Hưng-Nguyên** (1). Le temple est situé au pied Sud de la colline de **Hữu-Biệt**, et tout près de la route conduisant de Vinh à Xa-Nam (chef-lieu du **huyện** de **Nam-Đàn**), il est dédié à un commandant des troupes du **An-Tĩnh** qui vivait sous la dynastie des Lý postérieurs (1009-1224). Quel était cet homme illustre ? Enigme intéressante à résoudre. Tout ce que l'on sait de certain c'est qu'il participa à maintes campagnes victorieuses contre le Champa et en ramena de nombreux prisonniers dont il fit ses esclaves. La légende raconte qu'à la suite d'un orage formidable, il disparut à tout jamais. D'où le nom de **Độc-lôi** (coup de foudre), sous lequel le temple est connu. C'est dans ce monument que se trouvent les **ông-phông** les plus anciens que je connaisse. Leur facture et leur état de conservation attestent leur antiquité, le XI^{ème} siècle, probablement.

II. - **Xa-Nam**, *huyện* de **Nam-Đàn** (2). Dans le temple consacré à *l'Empereur Noir* (**Hắc-Đê**), qui vivait au VII^{ème} siècle, se trouvent deux **ông-phông** de taille naturelle. La biographie de **Mai-Thúc-Loan**, surnommé *l'Empereur Noir*, a été retracée au « Titre II » du présent ouvrage (Les îlots ethniques d'origine cham), le lecteur voudra bien s'y reporter.

En ce qui concerne l'objet du présent « Titre », il importe de mettre en évidence deux ordres de considérations différents.

Tout d'abord, les premiers habitants *annamites* de Xa-Nam (au X^{ème} siècle vraisemblablement) firent de **Mai-Thúc-Loan**, le *génie protecteur* de leur commune, dans l'ignorance qu'ils étaient que *l'Empereur Noir* n'était pas de leur race. **Mai-Thúc-Loan** fut donc *annamitisé*. Cette inconséquence ne peut étonner ceux qui sont initiés à bien des transpositions dans les cultes annamites. C'est ainsi que, dans la grotte de **Lạc-Sơn** (dite de **Minh-Cầm**, province de **Quảng-Bình - Đông-Hới**) est un ancien sanctuaire cham aujourd'hui devenu annamite, et où le *linga* est adoré sous le nom de **ông-đá** (seigneur pierre).

Enfin, il peut paraître choquant de découvrir des statues représentant des prisonniers chams à genoux devant un autel consacré à un

(1) Voir Planche LIV.

(2) Voir Planche LV.



Planche LIV. — Ông -Phổng du temple de Độc -Lôi, au village de Hữu -Biệt.
(Cliché Le Breton).



Planche LV. — Ông -Phổng du temple de Mai -Hắc -Đế, au village de Xa -Nam
(Cliché Le Breton).



Planche LVI. — Ông -Phỗng du temple de Lê -Khôi, au village de Triều -Khâu.
(Cliché Le Breton).

homme de race cham. Pour expliquer cette contradiction, il faut savoir que, dans le *huyện* actuel de **Nam-Đàn**, dont Xa-Nam est le chef-lieu, des *camps de prisonniers chams* furent installés au cours du XIII^{ème} siècle (voir le « Titre II », du présent ouvrage). Et c'est pourquoi je ne crois pas émettre une hypothèse hasardée en disant que les *ông-phổng* du temple de l'Empereur Noir dateraient du XIII^{ème} siècle ; ils ne sont certainement pas contemporains de **Mai-Hắc-Đê**.

En somme, en ce qui concerne les *ông-phổng* de Xa-Nam, je dirais ceci :

Superstition et ignorance ont conduit à l'anachronisme et à un culte en l'honneur d'un cham.

III. - *Triều-Khẩu*, *phủ* de Hưng-Nguyên (1). Ici, aucun doute n'est possible, il s'agit bien de statues, grandeur naturelle, datant du XV^{ème} siècle. C'est que, en effet, la biographie de Lê-Khôi, - dont la mémoire est honorée dans le temple de **Triều-Khẩu**, - est bien connue et par les Annales Impériales et par la stèle érigée en son honneur par le village de **Triều-Khẩu**, stèle datée du XV^{ème} siècle. Cette stèle et les Annales retracent la vie et les exploits de Lê-Khôi dans ses campagnes contre le Champa. Cette biographie, nous la connaissons déjà, dans ses parties essentielles, par le résumé des relations entre l'Annam et le Champa, publié au *Titre II* du présent ouvrage. (Les îlots ethniques d'origine cham) ; je la compléterai, plus tard, dans le volume qui sera consacré aux *Hommes illustres du An-Tĩnh*. Rappelons-en, à nouveau, les passages essentiels :

Sous le règne de Lê-Thái-Tôn (1443-1442), Lê-Khôi était commandant des troupes du **Nghệ-An (An-Tĩnh)**. En 1434, il reçut l'ordre de châtier les Cham qui venaient de ravager le **Hòa-Châu** (provinces actuelles de **Quảng-Trị** et de **Thừa-Thiên**). Au retour de cette campagne, il fut nommé gouverneur du **Nghệ-An (An-Tĩnh)**, et il installa ses prisonniers chams sur la rive gauche du Lam-Giang, au pied de Lam-Thành, immense citadelle constituant alors le chef-lieu du **An-Tĩnh**. C'est en son honneur que les prisonniers cham sont représentés par des *ông-phổng*, dans le temple consacré à sa mémoire. Ces *ông-phổng* datent donc du XV^{ème} siècle.

IV. - **Đình-Bảng** (province de **Bắc-Ninh**). - C'est simplement à titre d'information que je signale le temple de ce village, ne serait-

(1) Voir Planche LVI.

ce que pour montrer que l'histoire des **ông-phổng** pourrait être étendue jusqu'au Tonkin et est très ancienne (1).

Le temple du village de **Đình-Bảng** fut édifié au XI^{ème} siècle, sous la dynastie de Lý postérieurs (1009-1224). On y célèbre un culte en l'honneur de **Lý-Bác Đê** qui vainquit les Cham en l'année 1044, et ramena au Tonkin un grand nombre de prisonniers ;

L'indication faite de quelques lieux où l'on trouve des **ông-phổng**, reste à exposer l'historique de ce terme. En ce qui concerne cette question énigmatique, je ne puis apporter que les éléments de recherches que j'ai pu réunir. Trois thèses sont en présence.

La première thèse dit ce qui suit. Dans la langue annamite, le mot **phổng** se dit d'une personne ou d'une chose qui grossit ou croît démesurément. Par exemple : **thằng bé lớn phổng lên**, cet enfant grossit rapidement ; ou, **quả này phổng lên**, ce fruit grossit rapidement. Donc, si on a donné aux statues que nous étudions le nom de **ông-phổng**, c'est pour faire allusion au développement démesuré de l'abdomen des Cham.

La seconde thèse paraît plus hasardée. Pourquoi appelle-t-on **ông-phổng** ces orants chams. Cette question a fait souvent l'objet de discussion entre érudits annamites ; mais aucune réponse satisfaisante n'a pu être formulée. Des gens cultivés disent ce qui suit. Un personnage de marque, prince ou roi Cham, fut fait prisonnier par un conquérant annamite, et emmené au **An-Tĩnh**. Il s'appelait, dit-on, **Chê-Phụng**. Malheureusement, précise Mr Tú TÁNH, mon collaborateur, je n'ai pu trouver trace de ce nom dans tous les ouvrages annamites que j'ai consultés. Pour arriver à fixer l'identité de ce personnage, il importe de tenir compte d'un fait essentiel, c'est la date approximative de la relégation de **Chê-Phụng** au **An-Tĩnh**. Cette date est antérieure à celle de l'apparition des statuettes dites **ông-phổng** les plus anciennes, c'est-à-dire celles des temples de **Hữu-Biệt (An-Tĩnh)** et de **Đình-Bảng** (Tonkin). **Chê-Phụng** aurait donc vécu tout au début du XI^{ème} siècle.

Après la mort de **Chê-Phụng**, des **ông-phổng** furent placés dans les temples des vainqueurs annamites. Par abréviation et aussi par dérision, les Annamites, à l'origine, appelèrent ces statues **Ông-Phụng**, ce qu'il faudrait traduire, en complétant l'élision, par l'ex-

(1) On trouve des **ông-phổng** ou orants chams en certains temples du **Thanh-Hoá** et même de la Chine.

pression statue du prince *Chê-Phụng*. Plus tard encore, par suite d'une déformation de la prononciation particulière au **An-Tĩnh**, le nom propre *Phụng* serait devenu le mot *phông* dans la bouche du populaire. Ainsi, de *Chê-Phụng*, en passant par *Ông-Phông*, nous arrivons à *ông-phông* ou le bonhomme ventru. Pour ceux qui sont moins ignorants que le populaire, l'évolution, au cours des siècles, d'une expression première se traduirait de la façon suivante : 1° - *tượng Chê-Phụng*, soit : statue du prince *Chê-Phụng* ; 2° - *tượng Ông-Phụng*, statue de M^r *Phụng* ; 3° - *tượng ông-phông*, statue du bonhomme ventru ; 4° - enfin *ông-phông* serait devenu le qualificatif des prisonniers chams, statufiés dans l'attitude humiliante du vaincu devant le vainqueur.

La troisième thèse soutient ce qui suit. Les lettrés du **An-Tĩnh** désignent les *ông-phông* par trois caractères 捧香像, en quốc-ngữ : *bồng hương tượng* (statues tenant des baguettes d'encens). En langage ordinaire, les Annamites disent *tượng bông-hương*. Par étude de l'évolution du langage et de la déformation de la prononciation, on retrouve, du passé à nos jours, les expressions suivantes : *tượng bông-hương*, *ông bông-hương*, *tượng bông*, *ông bông*, *tượng phông* et enfin *ông-phông* (1).

En résumé, pêchant par son ignorance et par sa mauvaise prononciation (différent grandement de celle des lettrés), la masse populaire du **An-Tĩnh** estropia à tel point l'expression *bông-hương tượng* qu'elle devint *ông-phông*.

Qu'elle conclusion peut-on dégager de toutes les thèses en présence ? Ce qui n'est que probable n'est pas établi scientifiquement, Disons donc que toute l'histoire de l'expression *ông-phông* est encore énigmatique. Je n'ai pu faire mieux que d'apporter les éléments de recherches que j'ai pu réunir à qui voudra bien élucider la question Jusqu'à plus ample informé, adoptons, par prudence, la première thèse.

(1) Altérer les mots par suite d'une mauvaise prononciation, et altérer certaines expressions en les abrégeant, sont défauts fréquents dans le populaire du **An-Tĩnh**. Ainsi l'on dit « La montagne de *Hông* » pour la montagne de *Hông-Linh*. On dit « *tĩnh Nghê* » pour *tĩnh Nghê-An* ; la « soie de Bèo » pour la soie de *Bào-Hậu* (nom complet du village producteur). Ajoutons à ces défauts l'ignorance de la masse en matière d'Histoire d'Annam et même d'histoire locale, on pourra ainsi concevoir comment l'expression *ông Chê-Phụng*, désignant à l'origine un Cham ayant vécu au XI^{ème} siècle, est devenue de nos jours *ông-phông*.

Quoi qu'il en soit, il est une particularité de ces statues dites *ông-phổng* qui ne peut nous laisser indifférents. Elles représentent un bonhomme *ventru*. Ne faudrait-il pas voir dans cette particularité anatomique l'un des caractères différentiels de l'ancienne, face cham ? Ce caractère dut frapper l'imagination des Annamites (car leur race n'est pas adipeuse), et ils ne manquèrent pas de le représenter dans la statuaire.

Pour faciliter la tâche de ceux de mes collègues des *Amis du Vieux-Huế* qui seraient tentés de résoudre l'énigme des *ông-phổng*, je tiens à apporter un dernier élément de documentation. Il s'agit de deux ouvrages où il est traité, incidemment, des *ông-phổng*. Dans le *Tam tài đồ hội*, des dessins viennent illustrer le texte. Ces dessins rappellent exactement nos orants chams. L'autre œuvre est le *Tang thương ngẫu lục*, qui fut composée le 11 jour du 5^e mois de l'année Cảnh-Thịnh (1795), par Phạm-Đĩnh-Mỗ, après une excursion au sommet du Sài-Sơn 柴山. Au pied de cette montagne est une pagode, dite Thiên-Phúc, qui fut fondée par le bonze Từ-Đạo-Hành, sous la dynastie des Lý postérieurs (1009-1224). Dans le compartiment de droite est un autel consacré à l'empereur Thần-Tôn des Lý (1127-1130). Devant cet autel sont placés, entre autres objets du culte, deux *ông-phổng* (1).

TITRE IV. — LES BA-LAN OU BÔ-LÔ.

Il existerait, d'après les quelques renseignements que j'ai pu recueillir, un groupement de population d'origine énigmatique, sur la côte du Hà-Tĩnh, entre Cửa-Sốt et Cửa-Nhương, et plus au Sud encore jusqu'au Hoành-Sơn, et aussi dans la province de Quảng-Bình. Il s'agit de gens que les Annamites appellent *Ba-Lan* ou *Bô-Lô*. Cette dernière expression rappelle les mots par lesquels ces étrangers se saluent quand ils se rencontrent.

Les Ba-Lan diffléreraient étrangement des Annamites par certains caractères anthropologiques (peau basanée et cheveux crépus, en

(1) Phạm-Đĩnh-Mỗ, l'auteur du *Tang thương ngẫu lục*, fut un célèbre lettré de la fin de la dynastie des Lê. Au début du règne de Gia-Long, premier des Nguyễn (1802-1820), il fut nommé Tê-Tửu du Quốc-Tử-Giám, à Huế (Directeur du Collège des membres de la famille royale, et des fils des grands serviteurs de la dynastie régnante des Nguyễn). Il est l'auteur de nombreux ouvrages littéraires et historiques.

particulier), par leurs mœurs et coutumes, et surtout par leur langage, que les Annamites ne comprennent pas.

Il s'agirait peut-être de descendants de la race cham rôdant le long de la côte sans pouvoir s'y fixer. Ils ne possèdent pas de rizières. Ils vivent des produits de la pêche. Ils habitent dans des barques légères, dont la réunion forme des *vạn*, c'est-à-dire des *villages flottants*. Leur présence sur la côte du Hà-Tĩnh remonterait à plusieurs siècles, sans que l'on puisse préciser à quelle date ils apparurent pour la première fois.

Ils dépendent du grand *vạn* de *Từ-Chánh*, ancré devant *Ba-Đồn*, le grand marché séculaire du *Quảng-Binh*, situé sur la rive gauche du Sông-Giang (l'ancien *Linh-Gianh*).

Les Annamites les considèrent avec mépris. Celui qui entre en relation avec eux s'entend injurier de la façon suivante :

« *Làm gai, làm tơ bán Bô-Lô* », c'est-à-dire : « Tu tisses de la filasse (servant au calfatage des barques) et de la corde (servant à fabriquer les filets) pour les vendre aux Ba-Lô. ».

J'ai dû, trop tôt à mon gré, quitter Vĩnh avant d'avoir pu réunir une documentation plus complète. C'est une question à étudier sur place.

TITRE V. — LES BRIQUES DE NHẠN-THÁP.

A quelques kilomètres en aval de Xa-Nam (chef-lieu du huyện de Nam-Đàn), sur la rive gauche du Sông-Ca, il est un village appelé 庭塔 Nhạn-Tháp ou *Tour de la Grue*. Ce nom rappelle l'existence d'un stupa qui fut construit, puis détruit à des dates inconnues.

Tout près du monticule où s'élevait ce monument, au XI^e siècle les fondateurs *amamites* du village édifièrent leur temple communal. Lors de la réédification de ce temple, il y a une trentaine d'années, on s'aperçut que certains matériaux de la tour antique avaient été réemployés au XI^e siècle. Il s'agit, en particulier, des briques de revêtement et motifs de décors en terre cuite de l'ancien stupa.

Les briques ornementales, — dont je ne possède que des fragments (1), — sont décorées, en haut-relief, d'une suite de trois niches abritant Bouddha avec une auréole circulaire, assis les mains dans le giron. Sur d'autres briques (m'a-t-on dit mais je n'ai pu vérifier le fait), Bouddha est représenté dans le geste fréquent de l'enseignement :

(1) Voir Planche LVII.

les deux mains réunies sur la poitrine, l'un des doigts de la senestre tenu entre le pouce et l'index de la dextre ;

D'après les, dires des lettrés du village, qui auraient eu entre les mains des pièces entières, les briques portaient l'inscription suivante, en caractères chinois :

貞觀年造 (*Trinh-Quán niên tạo*) ce qui veut dire : fabriquée sous le règne de **Trinh-Quán**.

Sur d'autres briques, en lisait, dit-on : **貞觀六年** (*Trinh-Quán lục niên*) soit : 6^e année de **Trinh-Quán**.

Or, **Trinh-Quán** est le titre de période du 2^e Roi de la dynastie chinoise des **Đường** (620-927). Nos briques dateraient donc du VII^e siècle. *Première hypothèse de travail*.

Certains de mes informateurs précisaient-que *l'Ecole Française d'Extrême-Orient* possédait un exemplaire complet portant l'une des deux inscriptions signalées ci-dessus. Le renseignement n'est pas exact. Sous les combles du Musée *Louis-Finot*, à Hanoi, on trouve bien, en effet, des fragments de briques et motifs de décors provenant de **Nhạn-Tháp**, mais rien qui puisse confirmer les dires des notables de ce village, en ce qui concerne l'âge de ces documents. Le Bulletin de l'Ecole (Année 1912, T. XII, N^o 9, p. 171), lui-même, signale simplement, en quatre lignes, que M. H. **MASPERO** a rapporté d'un voyage au **Nghê-An** de curieuses briques, dont quelques-unes sont ornées de figures bouddhiques.

Je dois rapporter d'autres propos d'après lesquels l'antique stupa daterait du IX^e siècle. Des lettrés, en effet, m'ont affirmé que la *tour* qui a donné son nom au village de **Nhạn-Tháp** aurait été construite par Cao-Biên. Or, Cao-Biên fut Gouverneur du **Tĩnh-Hải** (Tonkin et **Nord-Annam**) de 865 à 875. Donc, date de la fabrication des briques et date de l'édification du stupa seraient différentes. *Seconde hypothèse de travail*.

En somme, une double énigme reste à résoudre : celle concernant l'histoire du stupa, et celle se rapportant. aux briques et motifs de décor. Néanmoins tout semble indiquer que notre *nhạn-tháp* (tour de la grue) et nos *poteries* remonteraient jusqu'à la dynastie chinoise des **Đường**, leur antiquité se placerait donc entre les années 620 et 927.

Enfin, bien que la question que je vais aborder apparaisse, à priori, en dehors du sujet, je tiens à appeler l'attention des chercheurs sur ce fait vraisemblable de l'occupation du pays par les Chams en ces temps anciens. Deux points sont à exposer :



Planche LVII. — Une brique de Nhat-Thap (Cliché Le Breton).

a) - Le petit monticule sur lequel s'élevait le stupa est considéré comme *linh*, c'est-à-dire soumis à des influences mystérieuses. En outre il est dit *câm*, c'est-à-dire interdit, ce qui fait que la végétation arbustive qui le recouvre est respectée : elle constitue un bois *sacré*. Si ce monticule est devenu à la fois *linh* et *câm*, c'est probablement, selon les coutumes annamites, qu'il fut surmonté autrefois par un monument cham. Ce qui reste à démontrer.

b) - Le village de **Nhận-Tháp** est contigu au territoire dit *Xiêm-Thành-xứ*, le pays des Chams, au centre duquel s'élevait *Lôi-Vương thành*, la citadelle du roi cham, dont les vestiges des remparts subsistent encore. Par ce rapprochement, je veux simplement suggérer que, — supposées résolues toutes les énigmes —, il serait peut-être possible d'établir une relation de cause à effet entre l'histoire *Lôi-Vương thành* et celle de **Nhận-Tháp**. Troisième *hypothèse de travail*.

TITRE VI. — L'ÉNIGME DE TAM-XUÂN-HẠ

Peu après avoir passé le bac de Bền-Thủy, à 5km. en se dirigeant vers Hà-Tĩnh, sur la rive droite du Sông-Ca il est une minuscule plaine vaseuse comprise entre deux éperons du *Hồng-Lĩnh sơn*, en aval du poste forestier de Chợ Cĩa. Au fond du petit cirque montagneux est le temple du génie protecteur du village de Tam-Xuân-Hạ, village des plus pauvres, tout comme la terre. Ce génie est représenté, en haut-relief et sous une niche, sur une dalle de calcaire marmoréen de Thanh-Hoá (1).

Cette pierre sculptée est considérée à la fois comme *linh* et comme *câm*, c'est-dire « soumise à des influences mystérieuses, et, par ce fait, interdite ». Aussi ai-je eu les plus grandes difficultés pour prendre une photographie du « génie »,

La Planche LXVIII me dispensera d'une longue description. La pierre sculptée forme une stèle. Cette stèle est certainement annamite. Le bonnet est celui des mandarins ; l'encadrement est annamite ; le petit escalier même ne saurait passer pour cham, car en ce cas il aurait des échiffres. Toutefois, la pose en *padmāsana* est plutôt hindoue, l'ensemble rappelle les *kut* cham et ce n'est pas un usage annamite de sculpter ainsi un défunt sur une dalle funéraire. Je suis

(1) Planche LXVIII.

incompétent pour interpréter le signe du pouce, à la main gauche. C'est peut-être un signe de rite hindou ?

On dirait, en somme, une mixture de Cham et d'Annamite (1).

C'est une pièce très curieuse sur laquelle il ne me semble pas inutile d'appeler l'attention de *l'Ecole Française d'Extrême-Orient*.

En avant du temple, et à quelques centaines de mètres, il est une stèle pyramidale en maçonnerie dans laquelle, sur les quatre faces, sont incrustées quatre dalles de marbre portant des inscriptions en caractères chinois (2). Ces inscriptions retracent la vie de **Đặng-Văn-An**, du village de **Trung-Sơn** (*huyện* de **Nghị-Xuân** ; province de **Hà-Tĩnh**). Il fut l'un des généraux attachés aux **Trịnh** au XVII^{ème} siècle (3), et fut élevé à la dignité de *quận-công* (Duc, par correspondance avec les titres de noblesse français). Il vivait au XVII^{ème} siècle. Le village de **Tam-Xuân-Hạ** en lit son *génie tutélaire*, en reconnaissance des bienfaits dont il combla, de son vivant, les habitants. Il est d'ailleurs à remarquer que c'est lui qui fonda les villages occupant le cirque montagneux de **Tam-Xuân-Hạ**, sur l'apannage qu'il reçut en récompense des services rendus à la dynastie. Auparavant, la partie basse de la région était un fond vaseux abandonné par le **Sông Cái**, vers la fin du XV^{ème} siècle ; elle était envahie par les eaux saumâtres aux heures du jusan. Mais au pied du cirque étaient des terrains surélevés déjà habités depuis longtemps. C'est dans l'un de ces terrains, à l'endroit même où s'élève le temple, que fut découverte la stèle.

La distance qui sépare le temple de la pyramide conduit à penser qu'il s'agit de deux monuments se rapportant à deux cultes différents, qui se superposèrent dans la suite des temps. Cette pensée vient de suite à l'esprit en considérant deux choses de facture et d'âge différents. La stèle sculptée date vraisemblablement du début de la

(1) *Le padmasana* est la position assise, jambes croisées, chaque pied, reposant sur le genou opposé.

Le *kut* est la pierre funéraire dressée encore en usage chez les Chams actuels du Sud-Annam. Pour la plupart des derniers rois chams (XVIII^{ème} siècle), le *kut* de chacun est orné d'une représentation du roi : tête, ou tête et torse. La tête est chargée d'une coiffure cylindrique, dont on trouve plusieurs figurations dans *l'inventaire des Monuments Chams* de Parmentier (Bull. E.F.E.O.).

(2) Planche LIX.

(3) Les **Trịnh** furent ces **Chuá**, ou Seigneurs du Tonkin, véritables Maires du Palais, qui régnèrent effectivement, à la place des rois sans autorité de la dynastie des Lê, du XVI^{ème} siècle jusqu'à la fin du XVIII^{ème}.



Planche LVIII. — La stèle de Tam -Xuân -Hạ (Cliché Le Breton).



Planche LIX. — Monument élevé en l'honneur du Quận -Công Đặng -Vân -An
(Cliché Le Breton).

dynastie des Lý postérieurs (1009-1224), c'est-à-dire du XI^{ème} siècle. Elle représente un illustre personnage, dont l'histoire est inconnue, tout comme celle du célèbre général de la même dynastie et du même siècle qui est vénéré dans le temple de **Hũu-Biệt** (voir le Titre III du présent ouvrage). La pyramide fut élevée en l'honneur de **Đặng-Văn-An**, qui vivait au XVII^{ème} siècle, c'est-à-dire à une époque où les Annamites ne sculptait certainement pas les défunts sur une dalle funéraire. C'était privilège royal que d'être sculpté dans le marbre après la mort. C'est ainsi que l'on peut voir dans le temple consacré à **Lê-Thần-Tôn**, (village de **Mát-sơn**, à quelques kilomètres au Sud de **Thanh-Hoá**) la statue de ce roi et celle de ses huit femmes, dont une Hollandaise, venue de Java (1).

Comment peut-on expliquer est anachronisme par lequel deux personnages différents sont adorés en une seul et même personne ? Voici, me semble-t-il, une réponse satisfaisante à cette question. La stèle sculptée aurait été découverte dans le sol, puis adorée par les Annamites parce que possédant une *force mystérieuse*. Plus tard, au XVIII^{ème} siècle, les habitants de **Tam-Xuân-Hạ** auraient vu en **Đặng-Văn-An** la *réincarnation* du personnage inconnu de la stèle sculptée.

Notons enfin un dernier détail en ce qui concerne notre stèle sculptée. Au XI^{ème} siècle, il est probable que la masse de la population du **An-Tĩnh** était encore formée par les Chams, premiers occupants du sol, (Voir le Titre II du présent ouvrage). La stèle sculptée de **Tam-Xuân-Hạ** serait donc l'œuvre d'artisans cham, bien que datant du XI^{ème} siècle, époque à laquelle les Annamites dominaient le **An-Tĩnh**. Domination du **An-Tĩnh** ne veut pas dire que les Annamites avaient exterminé le peuple conquis.

Pour terminer il me reste à dire qu'il serait utile de faire une enquête à **Trung-Sơn**, village natal de **Đặng-Văn-An**. A retracer l'histoire de cet homme célèbre. on pourrait peut-être apporter une contribution précieuse à la solution de l'*énigme* de **Tam-Xuân-Hạ**.

TITRE VII. - LA ROUTE DES MONTAGNES

C'est par l'œuvre magistrale de M. L. CADIÈRE, *Le Mur de Đông-Hới* (2), que mon attention fut attirée pour la première fois vers ce

(1) Voir : *Les Hommes Illustres du Thanh-Hoá*, par H. LE BRETON. Revue indochinoise, 1920.

(2) Etude sur l'établissement des **Nguyễn** en Cochinchine. Bull. E.F.E.O, 1906.

que les Annamites appellent *La Route des Montagnes*. Il ne s'agit, dans cette étude de l'érudit Rédacteur de notre Bulletin, que du tronçon de cette voie comprise dans le **Quảng-Bình** ; mais la route s'étend sans discontinuité, du Tonkin jusqu'au Lang-Biang. C'est ce que, tout d'abord, je vais annoncer en un court avant-propos.

Au cours de mes recherches sur les choses et hommes du Nord-Annam, je fus amené à savoir que la *Route des Montagnes* se poursuit dans le **An-Tĩnh** et le **Thanh-Hóa**, et jusqu'au Tonkin. L'étude de la *Campagne de 1885-1887* en Annam enseigne que nos adversaires se gardèrent des poursuites en employant cette route, entre Huê et le Thanh-Hóa. Enfin, nos collègues le Commandant LAURENT et l'Ingénieur ENJOLRAS ont reconnu le « col Debay » et le sentier conduisant de la région de Tourane vers celle de Kontoum.

Ces données très succinctes laissent entrevoir l'existence d'une voie continue permettant de se rendre du Tonkin jusqu'au plateau du Lang-Biang, par les défilés de la Cordillère Annamitique.

Par l'étude des *Annales impériales* et des *sources régionales* de l'Histoire d'Annam, on apprend que la *Route des Montagnes* fut de tous temps suivie par des armées ou par des rebelles, placés dans la nécessité de se dissimuler, et, par suite, d'éviter les plaines côtières du Đại-Việt. Ajoutons que les pirates et les contrebandiers la connaissent bien.

Ainsi, à bien des points de vue, la *Route des Montagnes* doit attirer l'attention des chercheurs.

Les notions que j'ai acquises sur cette question me permettraient de retracer approximativement sur la carte la direction de cette voie. Mieux vaudrait cependant un relevé topographique exact. En ce qui concerne le **Nghệ-An**, ce travail fut exécuté, il y a près de quarante ans, par M. BERNER, de la Garde Indigène ; hélas ! le document a disparu des archives de la brigade de Vĩnh.

C'est principalement l'intérêt historique que présente cette voie que je vais esquisser en le présent essai. Je ne remonterai pas jusqu'aux temps anciens, sur lesquels, d'ailleurs, on ne possède que des données obscures. Quant à la période contemporaine, à coup sûr historique, je vais exposer mes connaissances en des paragraphes distincts, tenant compte de l'ordre chronologique des faits, à savoir :

A. — La première certitude que j'apporte m'a été fournie par le *gia-phổ-ký* du clan des **Chê** de **Thụ-Lũng**. Le précis historique formant l'avant-propos de ces *annales familiales* m'a enseigné ce qui suit :



Planche LX. — La chaîne des Mille Monts (Cliché Le Breton).

Chê-Bông-Nga, roi du Champa, envahit à plusieurs reprises le Nord-Annam et le Tonkin, entre les années 1361 à 1390. Il réussit même à occuper complètement le **An-Tĩnh**, par l'intermédiaire de son gendre, le prince **Húc**, transfuge de la dynastie annamite des **Trần**, qu'il installa comme Roi en ce pays.

La flotte cham est détruite, en 1390, à **Hải-Triều** (**Hưng-Yên** ; Tonkin). **Chê-Bông-Nga** est tué au cours du combat. Le chef cham **La-Khai**, après avoir incinéré le corps de son Roi, rallie les troupes cham, et rejoint le Champa par la *Route des Montagnes*. Ainsi, l'armée cham en déroute, la flotte étant détruite, et la voie impériale annamite par les plaines côtières étant peu sûre, dut passer des régions au Sud du Fleuve Rouge jusqu'à la capitale du Champa (**Vijaya**, dans le **Bình-Định** actuel) en empruntant une voie lui permettant de se dissimuler aux yeux de l'ennemi.

B. — **Lê-Lợi**, au cours de ses campagnes contre la domination chinoise, de 1418 à 1428, fut dans l'obligation d'emprunter la *Route des Montagnes*. Cette voie partait de **Lam-sơn** (son village natal, situé dans la moyenne région traversée par le **Sang-Chu**, affluent du **Sông-Mã** ; **Thanh-Hoá**), pour aboutir à la **Ngân-Sơn**, affluent de la **Ngân-Sáu** qui va se jeter dans le **Sông-Cả**, en amont de **Bên-Thủy** (**Vinh**).

Dans le **An-Tĩnh**, la chaîne que les Annamites appellent les *Mille Monts* (1) formait le bastion avancé des positions de **Lê-Lợi**. Cette chaîne s'étend, du Sud au Nord, entre la **Ngân-Sơn** et le **Sông-Cả** (en amont de **Đồ-Lương**, chef-lieu du **phủ** de **Anh-Sơn**). A l'Ouest les défilés sont faciles ; à l'Est coule le **Sông-Cả**. Les Mille Monts étaient défendus par trois citadelles principales, à savoir, du Sud vers le Nord : **Lục-Niên Thành**, **Bình-Ngô-Thành** et la forteresse de **Khả-Lưu**. Ce serait faire une digression, qui nous entraînerait loin, ne serait-ce même que d'effleurer la description et l'historique de ces ouvrages, qui, d'ailleurs, feront l'objet de chapitres spéciaux dans l'étude ayant pour objet les lieux historiques du pays d'**An-Tĩnh**.

(1) Voir Planche LX. La Route des Montagnes, passe à l'ouest (à gauche de la Planche) de la chaîne des Mille Monts, dont la partie Est est représentée par la photographie. En haut et à droite, on aperçoit un coude du **Lam-Giang** (**Sông-Cả**), dont le cours est parallèle à la chaîne. Au centre, on aperçoit les vestiges des retranchements du porte de commandement de **Lục-Niên Thành**, la citadelle que **Lê-Lợi** établit en cette région, au début du XV^e siècle.

En somme, topographiquement, dans ce pays, la ligne de défense et d'offensive de **Lê-Lợi** contre les Chinois se présente ainsi, de l'Est vers l'Ouest :

1^o) Je fossé du **Sông Cả** ;

2^o) la chaîne des Mille Monts ;

3^o) les petites vallées intérieures et défilés, parallèles au fleuve (le **Sông Cả**) et aux Mille-Monts. C'est le tracé naturel de la Route des Montagnes.

Tout le secret des succès de **Lê-Lợi** contre la domination chinoise est dans l'existence de cette voie, la Rouie des *Montages*, par laquelle il put tourner les armées chinoises et les chasser du **Dại-Việt**. Dès qu'il put s'emparer de Lam-Thành, qui défendait le passage du fleuve, la déroute de **Trương-Phụ**, Je généralissime chinois, commença et se poursuivit à marches rapides, grâce aux troupes annamites descendues des montagnes.

C. - Dans son étude sur l'établissement des **Nguyễn** en Cochinchine, *Le Mur de Đông-Hới*, M. L. CADIÈRE fait de multiples allusions à la Route des Montagnes de la province de **Quảng-Bình**. Pour nous qui étudions spécialement le « Vieux **An-Tĩnh** », nous n'extrairons de cette œuvre que les notions se rapportant à ce pays.

Du XVI^e à la fin du XVIII^e siècles, les Seigneurs de **Huê**, les **Nguyễn**, furent en luttes contre leurs rivaux, les Seigneurs du Tonkin, les **Trịnh**, véritables Maires du Palais à la Cour des **Lê**. L'épisode le plus remarquable de ces luttes fut la Campagne du **Nghệ-An** (XVII^e siècle), par laquelle les **Nguyễn** purent occuper le **Hà-Tĩnh** actuel.

Les Seigneurs de **Huê** avaient donc largement dépassé vers le Nord les lignes de défenses établies par **Sãi-Vương** et ses successeurs entre l'embouchure du **Nhật-Lê** (fleuve de **Đông-Hới**) et les montagnes de l'ouest, au pied de la Grande Chaîne. Les **Nguyễn** durent ce succès à ce fait principal que, pour encercler les **Trịnh**, ils prirent la Route des Montagnes afin d'éviter les positions que l'ennemi occupait sur les bords du **Linh-Giang** (au Nord du **Quảng-Bình**) et sur le **Hoành-Sơn** (le « Chaînon transversal » ou « Porte d'Annam », limite naturelle entre le **Hà-Tĩnh** et le **Quảng-Bình**). Les **Trịnh** furent contraints à se replier sur Lam-Thành et sur la citadelle élevée sur la colline de **Bên-Thủy**, ouvrages défendant le passage du **Sông Cả**.

La rivalité entre les commandants des troupes des **Nguyễn**, **Nguyễn-Hữu-Tân** et **Nguyễn-Hữu-Dật**, provoqua l'abandon du **Hà-**

Tĩnh, et depuis lors, le Linh-Giang fut considéré comme la frontière entre les Etats du Sud et du Nord.

D — Après l'affaire de Hué (juillet 1885), Hàm-Nghi, pour s'enfuir, emprunta la *Route des Montagnes*, et se réfugia aux confins du Laos et de l'Annam, dans la région du col de **Mụ-Già**, à la limite Ouest du **Quảng-Bình** et du **Hà-Tĩnh**. Par le col de **Tàn-ấp**, descendant vers la Ngan-Sau, au Nord, et par le col de **Khe-Nết**, descendant vers le Linh-Giang, au Sud, Hàm-Nghi demeurait en liaison avec ses partisans du **An-Tĩnh** et du **Quảng-Bình**. Il fut arrêté, par trahison d'un sous-ordre, et envoyé en exil en Algérie.

Le **An-Tĩnh** demeure la dernière citadelle des partisans de Hàm-Nghi. Ils tiennent la montagne. La lutte entreprise contre eux pourrait être appelée *la Campagne du An-Tĩnh* (1885-1887). Ils sont insaisissables grâce à la *Route des Montagnes*, par laquelle ils circulent impunément entre le **Quảng-Bình** et le Thanh-Hóa, par des défilés connus d'eux seuls.

Le dernier chef demeuré fidèle à Hàm-Nghi fut celui que le Commandant MASSON a appelé *l'adversaire loyal*. (1) C'est Phan-Đinh-Phụng. Phụng était originaire des environs du poste de Linh-Cẩm, sur la Ngan-Sau (*phủ* de Đức-Thọ ; province de Hà-Tĩnh). Il abandonna la lutte en 1887, à la condition que ses hommes pourraient retourner dans leurs villages et ne seraient pas inquiétés. Ceux-ci descendirent de la montagne. Phan-Đinh-Phụng, peu après, se suicida (2).

E. — Quant au tronçon de la *Route des Montagnes* compris entre la haute région de Huê et le plateau du Lang-Biang, que le lecteur veuille bien se reporter aux études publiées dans notre Bulletin par nos collègues le Commandant LAURENT, Henri COSSERAT et l'ingénieur ENJOLRAS (3). Ce tronçon déborde par trop du cadre du **An-Tĩnh** pour que je m'y attarde.

Je signalerai simplement un petit fait démontrant que les peuplades de la Cordillère Annamitique connaissent bien cette voie. Il s'agit de

(1) *Souvenirs de l'Annam et du Tonkin*. Paris, Charles-Lavauzelle, Editeur militaire.

(2) La biographie complète de **Phan-Đinh-Phụng** fera partie de l'étude consacrée aux hommes illustres du **An-Tĩnh**.

(3) H. COSSERAT : La Route de **Huê** à Tourane, dite « Route des Montagnes » et le tracé Debay. Année 1926, Bull. N°3, pp. 281-355.

Commandant LAURET : Une reconnaissance de la route des Montagnes entre **Sông-Cu-Dê** et Rivière de **Huê**. Année 1928, Bull. N°41 ; pp. 265 283
E NJOLRAS :

l'évasion de jeunes Rhadés, élèves internes au Collège **Quốc-Học** (Hué). Pris de la nostalgie des forêts et des sommets, ils s'enfuirent, et, après quinze jours de marche, rejoignirent **Ban-Mê-Thuôt**.

Géographiquement, comment se situe, dans le **An-Tĩnh**, la Route des Montagnes ? La Géologie explique et fait mieux comprendre la Géographie. Entre la **Ngan-Sâu** et le **Sông Cả**, par exemple, cette voie court entre les éléments tectoniques de la Cordillère Annamitique, au fond de dépressions naturelles. Sa direction est donc, d'une façon régulière, NW-S-E, direction qui est également celle du rivage et des plaines côtières. Dans la Région **mường** comprise entre le **Sông Cả** et le **Sông Chu (Thanh-Hoá)**, la Route des Montagnes se dédouble, l'une, la route orientale suit la rive droite du **Sông Con** (affluent du **Sông Cả**) puis, par des défilés descend vers **Lam-Sơn**, sur le **Sông-Chu** ; l'autre, la route occidentale part de la région de **Cửa-Rao**, sur le **Sông Cả**, pour atteindre **Kê-Bon** (chef-Lieu du **phủ** de **Qui-Châu**), puis traverse les **Châu Muong** du **Thanh-Hoá**, soit pour atteindre **Lam-Sơn**, soit **Hội-Xuân**, sur le **Sông-Mã**, et de là, le Tonkin, ou le delta du **Thanh-Hoá**. Entre le **Sông Cả** et le **Sông Chu**, la Route des Montagnes a la forme d'un arc à convexité tournée vers la Mer de Chine, direction imposée par les éléments structuraux formant la frontière naturelle entre le **Nghệ-An** et le **Thanh-Hoá**.

Il est enfin une dernière considération que je tiens à exposer, et que me suggèrent mes recherches sur la Géologie récente du **An-Tĩnh**. En Indochine, *l'Homme quaternaire*, des géologues, c'est-à-dire l'homme de *l'Age paléolithique*, des préhistoriens, n'a pas encore été découvert. Au Quaternaire, la mer s'avancait jusqu'au pied des derniers mamelons de la Cordillère Annamitique. L'homme de cet âge ne pouvait donc occuper, dans le pays d'**An-Tĩnh** (pour ne parler que des régions que je connais bien), que la ligne imposée par les éléments tectoniques orientaux de la Grande Chaîne. De fait, les vallées intérieures ou dépressions qu'emprunte la *Route des Montagnes* en ce pays, sont remblayées par des *alluvions anciennes*, c'est-à-dire celles de l'époque immédiatement antérieure au Quaternaire. L'Homme quaternaire vivait presque exclusivement de la chasse, il avait l'art de suivre une piste, et la Route des Montagnes était celle imposée, aussi bien à l'homme qu'au gros gibier, par la direction du terrain. Ce serait donc en suivant cette *direction* que le géologue et le préhistorien auraient le plus de chances de découvrir les stations de l'Homme

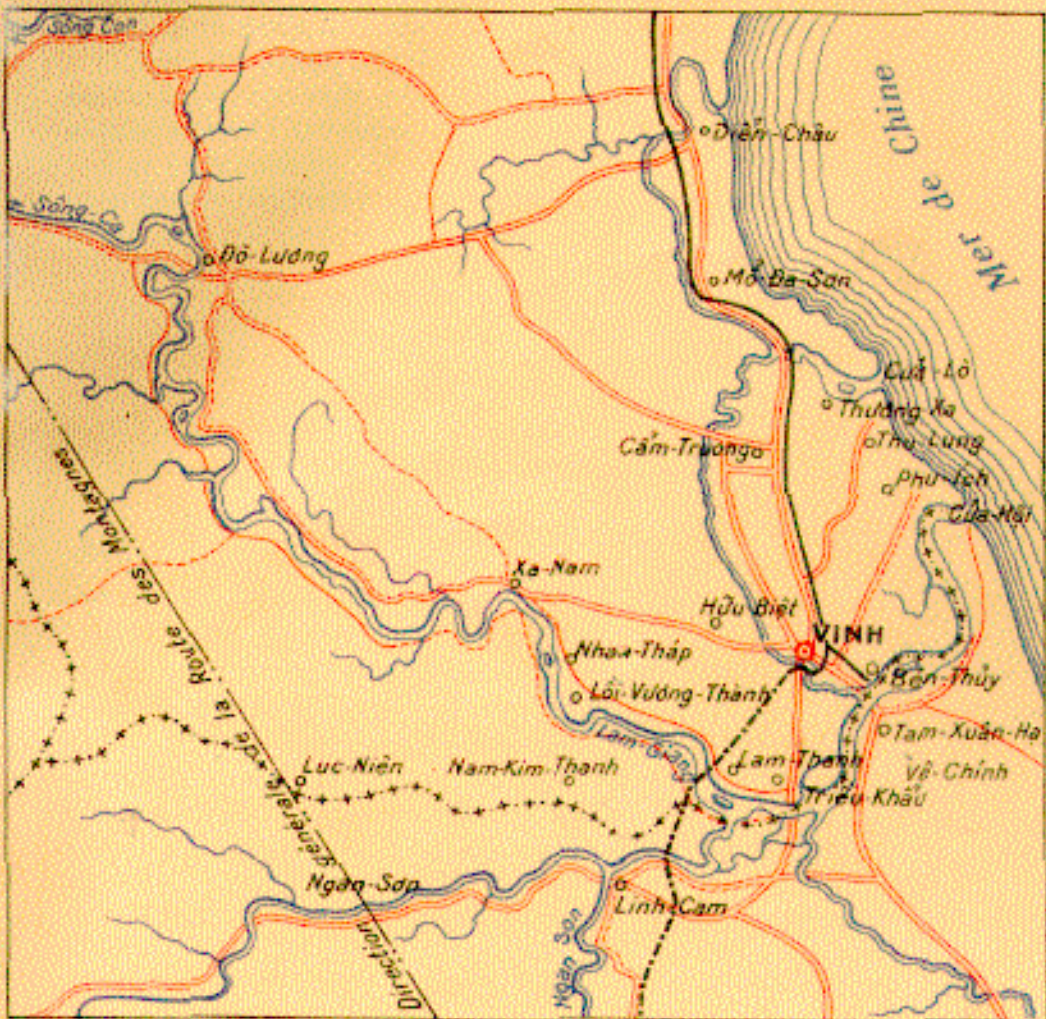


Planche LXI. — Le vieux An -Tĩnh, carte des principaux lieux cités.
Echelle 1 : 500.000.

quaternaire, celui de l'Age paléolithique. Je formule cette hypothèse de travail avec l'espoir de la voir confirmée par de nombreuses découvertes.

De la lecture des paragraphes s'appuyant sur des faits historiques (A à E), le lecteur a dû tirer une conclusion générale, à savoir :

La Route des Montagnes présente, non seulement, un intérêt d'ordre historique, mais aussi, un intérêt d'ordre politique et stratégique, et enfin, oserais-je ajouter, un intérêt d'ordre préhistorique.

A ce triple point de vue, la Route des Montagnes mérite d'être mieux connue. Espérons qu'un jour viendra où l'énigme de cette voie antique sera définitivement résolue.



SOMMAIRE

Communications faites par les Membres de la Société

	Pages
Documents A. Salles : III Philippe Vannier (H. Cosserat)	121
Le Vieux An Tĩnh (suite) (H. Le Breton)	191

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 Européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 Indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au Service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué, tiré à 450 exemplaires, forme (fin 1933) 21 volumes in-8^o, d'environ 8.300 pages en tout, illustrés de 1.710 planches hors texte, et de 600 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les 3 mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

